



HAL
open science

La guerre d'Algérie vécue des Basses-Alpes

Abderahmen Moumen

► **To cite this version:**

| Abderahmen Moumen (Dir.). La guerre d'Algérie vécue des Basses-Alpes. 2020. hal-03165148

HAL Id: hal-03165148

<https://hal.science/hal-03165148>

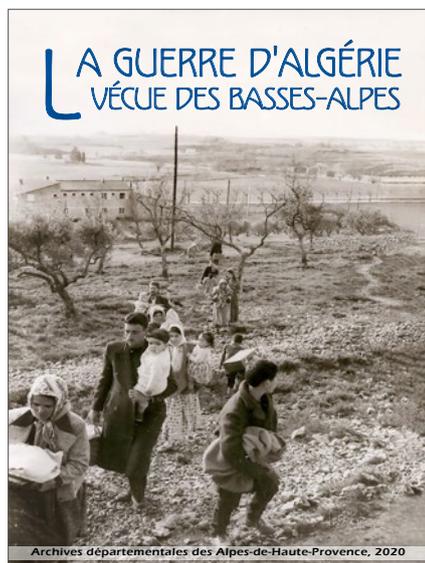
Submitted on 9 Apr 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LA GUERRE D'ALGÉRIE VÉCUE DES BASSES-ALPES





Textes

Abderahmen Moumen
Directeur du service départemental de
l'ONACVG des Alpes-de-Haute-Provence

Service éducatif
des Archives départementales
Bérangère Suzzoni, Lucie Chaillan
Sylvie Deroche

Direction éditoriale

Jean-Christophe Labadie
directeur des Archives départementales
des Alpes-de-Haute-Provence

Abderahmen Moumen, directeur du
service départemental de l'ONACVG
des Alpes-de-Haute-Provence

Conception graphique

Jean-Marc Delaye, photographe

ISBN 978-2-86004-051-8

© Conseil départemental
des Alpes-de-Haute-Provence
Archives départementales
2, rue du Trélus, 04000 Digne-les-Bains

archives04@le04.fr
www.archives04.fr

Impression : Imprimerie de Haute-
Provence, 04700, La Brillanne

Dépôt légal : juillet 2020
300 exemplaires

Crédit de la photographie de la page de
couverture : Mhemo

L A GUERRE D'ALGÉRIE VÉCUE DES BASSES-ALPES

SOMMAIRE

Préfaces	6
Avant-propos	9
Introduction	13
I. L'écho de la guerre d'Algérie dans les Basses-Alpes : la presse écrite	17
II. La guerre d'Algérie s'invite dans les Basses-Alpes	31
1. Les activités du FLN dans le département	31
2. S'engager pour la paix en Algérie	41
III. La fin de la guerre	65
1. Le référendum dans les Basses-Alpes	65
2. Les morts bas-alpins	71
3. L'arrivée des pieds-noirs	79
4. Les harkis, d'autres acteurs de la guerre d'Algérie	107
4-1. Les harkis, de Palestro à Ongles	108
4-2. Lexique	109
4-3. Les « harkis » d'Ongles	112
Conclusion	161
Annexes	162
Témoignages oraux	162
Biographie du lieutenant Durand	167
Repères chronologiques	169
Sources et documents	172
Bibliographie	173
Intégration dans les programmes d'histoire	174

Sujet complexe, sensible et objet d'étude des historiens, la guerre d'Algérie est enseignée dans les établissements scolaires. C'est en particulier au public scolaire et aux enseignants que cet ouvrage, publié conjointement par l'Office national des Anciens Combattants et Victimes de guerre (l'ONACVG) et les Archives départementales, est destiné. Mais cet ouvrage s'adresse aussi à tous car il ouvre une réflexion sur cet événement majeur de l'histoire contemporaine de la France et de l'Algérie.

Cette publication s'ouvre sur la guerre vue des Basses-Alpes grâce à une sélection d'articles de journaux et de pièces d'archives, et se clôt sur la « Maison d'Ongles », un cas unique de conservatoire de la mémoire des « harkis » installés, à l'issue de la guerre, dans des « hameaux de forestage » bas-alpins et, singulièrement, à Ongles.

Je remercie particulièrement les deux auteurs, Sylvie Deroche, enseignante en histoire-géographie, et Abderahmen Moumen, directeur du service départemental de l'ONACVG, ainsi que les deux animatrices du projet, Bérangère Suzzoni et Lucie Chaillan, agents du service éducatif des Archives départementales, d'avoir mené à son terme ce projet.

Je laisse aux lecteurs le soin de découvrir, ou redécouvrir, en feuilletant cet ouvrage riche aussi par les témoignages d'acteurs et de témoins de cette guerre, une page douloureuse de notre histoire.

René Massette
Président du Conseil départemental
des Alpes-de-Haute-Provence

S'inscrivant dans le cadre du travail sur l'histoire et les mémoires de la guerre d'Algérie que l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG) mène activement depuis quelques années, la publication de cet ouvrage sur la guerre d'Algérie vécue des Basses-Alpes marque une étape importante pour une meilleure compréhension d'un conflit qui a bouleversé les sociétés algériennes et françaises.

À l'approche du soixantième anniversaire de la fin de ce que les historiens nomment de plus en plus souvent la guerre d'indépendance algérienne, mettre en lumière les mémoires plurielles des anciens combattants, des anciens harkis et des rapatriés d'Algérie et aborder l'engagement des militants et combattants du Front de Libération Nationale (FLN) et du Mouvement National Algérien (MNA), est une tâche certes, difficile, mais qui incombe pleinement à notre Office.

L'ONACVG montre ainsi encore une fois l'importance accordée à la transmission de l'ensemble des mémoires, ainsi qu'au respect et au souvenir de celles et ceux qui sont morts durant ce conflit, combattants, et victimes civiles ou militaires.

L'Office s'efforce d'appréhender la complexité d'une guerre qui ne fut reconnue officiellement qu'en 1999. Il s'est ainsi engagé, aux côtés de l'Education nationale, sur un vaste dispositif pédagogique afin de proposer aux professeurs des outils pour enseigner la guerre d'Algérie : expositions, supports numériques, témoignages en classe et formations d'enseignants. L'Office est aujourd'hui devenu un partenaire privilégié de l'Education nationale et des archives départementales pour comprendre cette histoire et transmettre ces mémoires.

J'émet le vœu que cet ouvrage devienne un outil précieux pour tous ceux qui souhaitent se pencher sur cette histoire, et qu'il connaisse le succès pédagogique et public qu'il mérite.

Véronique Peaucelle-Delelis
Directrice générale de l'Office national des
anciens combattants et victimes de guerre
(ONACVG)

Avant-propos

Des mémoires à l'histoire de la guerre d'Algérie

La guerre d'Algérie ou guerre d'indépendance algérienne correspond en France à la période allant du 1^{er} novembre 1954, date du déclenchement de « l'Insurrection » ou de la « Révolution » algérienne, selon les terminologies officielles employées par les belligérants, jusqu'à la sortie de guerre en 1962, sans qu'une date aujourd'hui ne fasse consensus quant à son terme. Après une lente prise en compte des conséquences de la guerre par l'État français, la guerre d'Algérie devient, très rapidement, un objet d'étude légitime et enseigné. Question socialement vive, le conflit fait néanmoins débat au sein de la société française, précédant, accompagnant ou suivant les avancées de la recherche scientifique et interrogeant les modalités de transmission scolaire de cette histoire.

Les mémoires plurielles de la guerre d'Algérie

Après la guerre d'Algérie, la France rassemble sur son territoire national l'ensemble de ses acteurs, porteurs d'autant de mémoires différentes du conflit. C'est en premier lieu, par leur nombre, près d'un million et demi, la mémoire des anciens combattants : appelés, rappelés et engagés ; celle de ceux que l'on désigne par l'expression « pieds-noirs » avec près d'un million de personnes (en y englobant les juifs d'Algérie qui se dissocient parfois des pieds-noirs) ; ou celle de ceux que l'on nomme par le terme générique de « harkis », avec près de 150 000 personnes si on y englobe toutes les catégories d'Algériens ou « musulmans français » rangés du côté de l'État ou de l'Armée française durant la guerre. D'autres porteurs de mémoire sont aussi présents après l'indépendance en France : les militants anticolonialistes, des militants et combattants du Front de libération nationale (FLN) et du Mouvement national algérien (MNA), des militants/combatants de l'Organisation armée secrète (OAS) ou des familles des victimes du FLN, de l'Armée française ou de l'OAS. Après l'indépendance, plusieurs millions de personnes, acteurs ou témoins, se retrouvent ainsi sur le territoire français, avec autant de descendants (in)directement concernés, et finalement toute la société française, tout autant (in)directement affectée par ce conflit de décolonisation et ses aspects parfois méconnus de guerre(s) civile(s). Au sein de ces groupes, les mémoires sont tout autant hétérogènes avec des expériences de la guerre diverses. Des années 1960 aux années 1980, la plupart des acteurs de la guerre d'Algérie s'enferment dans le silence ou dans l'entre-soi, se rassemblant finalement autour de l'idée d'oublier ces années de violence traumatisantes, et les priorités étant tout autres : se reclasser pour les pieds-noirs, sortir des camps pour une partie des familles d'anciens harkis, rattraper les années perdues en Algérie pour les appelés du contingent, travailler puis retourner au pays pour les Algériens de France. Mais pour tous, l'Algérie devient le pays du traumatisme ou le pays sublimé.

Pour l'État français, il s'agit avant tout de tourner la page de ce qui s'appelle encore officiellement les « opérations de maintien de l'ordre », et ce, malgré les revendications des appelés du contingent pour l'obtention de la carte d'ancien combattant. Plusieurs lois d'amnistie suivent ainsi les accords d'Évian signés le 18 mars 1962, et cela, quelle que soit l'orientation politique des présidents de

la V^e République : en 1964, en 1966, en 1982 jusqu'à l'article 13 de la loi du 23 février 2005. Aucune date, en souvenir des morts pour la France, n'est l'objet de commémorations officielles. Les anciens combattants affiliés à la Fédération nationale des anciens combattants Algérie Maroc Tunisie (FNACA), la plus importante association - en nombre d'adhérents - d'anciens d'AFN, organisent pourtant dès le 19 mars 1963 les premières commémorations en souvenir des « camarades tombés en Algérie, Maroc et Tunisie », soit une date qui cristallise jusqu'à aujourd'hui les tensions mémorielles. Néanmoins, à la politique d'amnistie de l'État, répond l'omniprésence de la guerre d'Algérie et ce, dès 1962, dans de nombreuses publications, des œuvres filmiques ou musicales.

À ces mémoires plurielles de la guerre d'Algérie, s'est progressivement affirmé le temps de l'histoire. De nombreux historiens publient ainsi sur des thématiques diverses, avec une accélération de cette dynamique lors de l'ouverture des archives publiques en 1992. Le Service historique de la Défense (SHD) entreprend aussi la publication d'une collection d'extraits d'archives militaires : *La Guerre d'Algérie par les documents*, sous la direction de Jean-Charles Jauffret (SHD, 2 tomes, 1990 et 1998). L'ensemble des chercheurs exploitent ainsi les nouvelles sources disponibles et explorent parfois le « terrain algérien ». Ces travaux de recherche dépassent d'ailleurs la seule discipline historique, la guerre d'Algérie intéresse aussi les politistes, géographes, sociologues, anthropologues et autres chercheurs en littérature.

La guerre d'Algérie. Enseigner une question socialement vive ?

La guerre d'Algérie est une question socialement vive ou une question controversée, dans le sens où elle reste un sujet complexe, d'actualité et politiquement sensible en France, avec régulièrement des incidences dans les relations entre la France et l'Algérie. En effet, les questions mémorielles sont souvent l'objet d'instrumentalisation idéologique et politique, plus particulièrement à l'approche des échéances électorales. En France, il s'agit de séduire de présumées clientèles électorales (rapatriés, harkis, anciens combattants, descendants de l'immigration algérienne), et en Algérie, de s'inspirer des principes et des « martyrs » de la Révolution de 1954, usant ainsi de la fibre nationaliste, gage de légitimité politique.

De nombreuses controverses, autour de la guerre d'Algérie, ont agité la société française en ce début de XXI^e siècle, du débat sur la torture en 2000-2001 au vote de la loi du 23 février 2005, et surtout son article 4 stipulant que « *les programmes scolaires reconnaissent en particulier le rôle positif de la présence française outre-mer, notamment en Afrique du Nord* », en passant par le projet - finalement avorté - de signature d'un traité d'amitié entre la France et l'Algérie. En 2012, suite à la reconnaissance du 19 mars comme « journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc », les débats sont vifs entre les partisans et les adversaires de cette date. D'une guerre sans commémoration, la France intègre finalement dans son calendrier commémoratif trois dates relatives à la guerre d'Algérie : 19 mars, 25 septembre et 5 décembre, renvoyant chacune à autant de mémoires vives. La reconnaissance par le président de la République, Emmanuel Macron, le 13 septembre 2018, « *au nom de la République française, que Maurice Audin a été torturé puis exécuté ou torturé à mort par des militaires qui l'avaient arrêté à son domicile* » le 11 juin 1957, n'est qu'une des dernières séquences médiatiques à ce sujet.

L'Éducation nationale, quant à elle, a abordé la guerre d'Algérie, et ce dès les années 1970, au collège et dans les filières professionnelles. En 1983, le sujet est introduit dans les programmes

de l'enseignement secondaire, alors que la guerre d'Algérie n'est toujours pas reconnue officiellement. Elle devient finalement, dès les années 1990, un sujet d'enseignement légitime en classe de troisième, de première, de terminale générale et dans les séries technologiques et techniques. Depuis 2002, elle est évoquée à l'école primaire. Tournant important, en 2012, avec la réforme des programmes, est proposé, aux professeurs d'histoire-géographie des classes de terminale générale, le choix d'enseigner « L'historien et les mémoires de la Seconde Guerre mondiale » ou « L'historien et les mémoires de la guerre d'Algérie ». Dans ce cadre, les manuels scolaires s'appuient largement sur le renouvellement historiographique.

Aux enseignants sont aujourd'hui proposés formations et nouveaux outils pédagogiques pour traiter de ce sujet en classe, en s'appuyant entre autres sur des lieux de mémoire comme dans notre département avec la Maison d'histoire et de mémoire d'Ongles ou sur des appels à projets académiques concernant la guerre d'Algérie comme c'est le cas dans l'académie d'Aix-Marseille.

En 2019, les nouveaux programmes scolaires au lycée réaffirment la place de l'enseignement de la colonisation, de la guerre d'Algérie et de ses mémoires. Ainsi, malgré les mémoires parfois vives, les controverses et les sporadiques instrumentalisation politiques, il est utile de rappeler - s'il en était besoin - que l'écriture de l'histoire de la guerre d'Algérie et son enseignement continue sereinement son développement en France.

Abderahmen Moumen
Directeur du service départemental de l'ONACVG
des Alpes-de-Haute-Provence

Introduction

L'Algérie avant la colonisation française

L'Afrique du Nord a, de longue date, attiré les dominations étrangères. Phéniciens, Grecs, Carthaginois, Romains, Vandales, Byzantins s'y sont succédé au fil du temps. Les prédicateurs venus d'Arabie à la fin du VII^e siècle y ont implanté l'islam, ouvrant la voie à un rattachement à l'empire arabe de Damas. Puis la remuante tribu des Beni-Hillal, chassée d'Arabie, y fit souche par la force au XI^e siècle. Enfin, l'empire ottoman y implanta en 1516 un protectorat, la « Régence d'Alger », qui dura plus de 300 ans et ne fut renversé que par la conquête française en 1830, point de départ d'une colonisation de peuplement qui s'implanta profondément, ne prit fin que par la violence, mais contribua à la formation d'une identité algérienne.

En effet, à la différence du Maroc, où un État a pu s'implanter et perdurer depuis le VIII^e siècle, le Maghreb central n'a jamais pu réaliser son unité politique, n'a jamais pu dépasser le stade de principautés berbères rivales, aux contours mouvants. Une structure sociale fondée sur la famille étendue, intégrée dans la « *ferqa* » (fraction), elle-même partie d'une *tribu* (ensemble de familles se reconnaissant dans un ancêtre commun), assurait l'autorité sans partage du père et du conseil des anciens. Non seulement les dominations étrangères n'ont pas altéré fondamentalement l'organisation sociale traditionnelle des populations, mais elles les ont conduites au contraire, selon certains historiens, à y chercher refuge, à la cristalliser, à l'entretenir.

Cette structure sociale morcelée, parcourue d'antagonismes tribaux et d'alliances mouvantes, explique pourquoi, dès les débuts de la guerre de conquête, l'armée française put aisément recruter des troupes supplétives venant lui prêter main-forte : une tribu faisant alliance avec elle acquérait le statut de tribu *maghzen* (acquise au pouvoir) jouissant de prestige et de privilèges, renforçant donc sa position par rapport aux tribus demeurant dans une attitude de résistance à la pénétration coloniale. Et ces comportements collectifs jouèrent encore un certain rôle lors de la guerre d'indépendance, les traditions ancestrales d'alliance avec la puissance coloniale ou de résistance à sa domination ayant, dans une certaine mesure, influencé les choix des uns et des autres.

De la conquête à la guerre d'Algérie

La guerre qui se déroule de 1954 à 1962 met ainsi fin à 130 années de colonisation, colonisation qui s'était elle-même faite dans la violence.

En effet, si la date retenue pour marquer le début de la présence française en Algérie est 1830, année du débarquement des troupes du maréchal de Bourmont dans la baie de Sidi-Ferruch, la réalité historique est différente. Il faudra en fait près de quarante ans à la France pour soumettre complètement l'Algérie, jusqu'à la grande révolte de 1871.

Et le bilan est lourd : plus de 100.000 Français tués et... aucun chiffre pour les pertes des autochtones. Mais l'important recul démographique que connaît cette population au XIX^e siècle en dit long sur les violences commises et les destructions systématiques qui ont accompagné la conquête.

Après la conquête, la volonté du gouvernement est de faire de la province conquise une colonie de peuplement. Ainsi, jusqu'à la fin du Second Empire, et alors que l'armée est l'acteur principal de la colonisation, 15 000 colons sont installés sur des terres confisquées. Parmi ces Européens, on comptera les républicains exilés après l'insurrection de 1851 contre le coup d'État de Louis-Napoléon Bonaparte, 948 personnes originaires du département des Basses-Alpes seront ainsi « transportées » de l'autre côté de la Méditerranée. Ensuite, un pouvoir civil est mis en place et l'immigration est encouragée : de 110 000 en 1847, la population européenne passe à près d'un million en 1954, pour près de huit millions de « musulmans ».

L'Algérie d'avant 1954 est une terre de paradoxe : le territoire est constitué de trois départements (Algérois, Constantinois, Oranie) mais largement sous-administré dans les campagnes où vivent la majorité des « musulmans ». Si les Algériens sont officiellement et juridiquement Français (sujets français au XIX^e siècle, astreints au service militaire depuis 1912 et ayant massivement participé aux deux conflits mondiaux ; ils sont placés sous le code de l'indigénat jusqu'en 1927 et sont citoyens français dans un second collège à partir de 1946 puis Français de statut de droit local à partir de 1958), le système et les pratiques renvoient irrémédiablement à un système colonial.

Une guerre d'indépendance algérienne, des guerres civiles

C'est dans ce contexte démographique, juridique et politique que débute la guerre d'Algérie le 1^{er} novembre 1954, quand le FLN déclenche une vague d'attentats visant les institutions françaises et les forces de l'ordre. Les nombreuses inégalités entre les deux populations concernant l'accès à la scolarisation, à la pleine citoyenneté, la concentration des terres entre les mains des colons (cependant minoritaires parmi l'ensemble des Français d'Algérie) tandis que se développait un prolétariat rural au détriment de la petite propriété, avaient entraîné durant l'entre-deux-guerres mondiales l'intensification des revendications nationalistes et la création de nouveaux partis. De plus, le débarquement des Alliés en 1942 en Afrique du Nord avait apporté un vent de libération anti-coloniale, tandis que les « musulmans » engagés dans l'armée française d'Afrique allaient participer activement à la libération de la métropole et de l'Europe. La manifestation de Sétif le jour de la capitulation allemande, qui tourne à l'émeute quand un manifestant brandit le drapeau algérien, va cependant montrer la rupture entre les « musulmans » et les Français d'Algérie : près d'une centaine de ces derniers sont sauvagement assassinés et la répression qui s'ensuit fera des milliers de morts parmi la population algérienne.

Alors que le ministre de l'Intérieur François Mitterrand répond « L'Algérie, c'est la France » à la revendication d'indépendance du FLN, c'est le début d'une guerre qui ne dira jamais son nom (on parle alors de « pacification » ou « opérations de maintien de l'ordre », la guerre d'Algérie n'étant officiellement reconnue que le 10 juin 1999) et pendant laquelle, alors que se développent les maquis dans les campagnes et que se multiplient les actes de terrorisme de la part des indépendantistes dans les villes, l'armée française répond par la violence et, parfois, la torture.

Si militairement, la France a pratiquement gagné la guerre ; politiquement, elle est perdue. Après les accords signés à Évian le 18 mars 1962, l'Algérie accède à l'indépendance par le scrutin d'autodétermination du 1^{er} juillet. Commence alors l'exode des Français d'Algérie désormais surnommés les pieds-noirs, ainsi que celui des « musulmans » qui ont lié leur sort à la France, et parmi ceux-ci, les harkis.

I. L'écho de la guerre d'Algérie dans les Basses-Alpes : la presse écrite

C'est seulement en 1999 que la qualification de « guerre » a été officiellement reconnue pour nommer les événements s'étant déroulés entre la France et l'Algérie entre 1954 et 1962¹. Ce terme avait toujours été nié par les autorités jusqu'alors, et la presse bas-alpine de ces années de conflit renvoie bien à cette volonté de refuser de considérer la légitimité des combats indépendantistes : il n'y a pas de guerre, « c'est-à-dire pas de conflit impliquant une remise en cause de la souveraineté française sur le territoire algérien »².

Ainsi, *Le Provençal* ne désigne jamais autrement les combattants FLN que comme les « rebelles », les « hors-la-loi » (sous-entendu, ceux qui ne respectent pas la loi française), les « terroristes », voire les « fellaghas »³. Toutefois, les informations distillées ne peuvent masquer la réalité d'un conflit armé lorsqu'on annonce par exemple la mise en œuvre d'un programme d'équipement de l'armée avec hélicoptères et avions, ou que la marine bombarde les positions FLN (mars 1958).

Si *Le Provençal* semble suivre la ligne de la politique gouvernementale, la sémantique de *La Marseillaise*, à l'orientation communiste marquée, diffère : les soldats du FLN sont des « partisans » ou des « combattants ». Le quotidien insiste aussi sur l'importance de leur équipement militaire, comme pour bien marquer la réalité de cette « guerre sans nom »⁴.

¹ Loi n° 99-882 du 18 octobre 1999 relative à la substitution, à l'expression « aux opérations effectuées en Afrique du Nord », de l'expression « à la guerre d'Algérie ou aux combats en Tunisie et au Maroc ».

² Raphaëlle BRANCHE, Sylvie THENAULT, *La guerre d'Algérie*, « Documentation photographique », n° 8 022, août 2001, page 2.

³ Terme utilisé pour un combattant FLN en lutte pour l'indépendance de l'Algérie. Il désigne traditionnellement un « bandit de grand chemin » et signifie en arabe « pourfendeur » ou « casseur de têtes », il a alors un sens péjoratif.

⁴ Du film documentaire réalisé par Bertrand Tavernier en 1992.

Arrestations massives en Algérie

où affluent les renforts de Police

ALGER. — A la suite des attaques effectuées dans la nuit de dimanche à lundi par des groupes armés contre des postes de police dans plusieurs villes d'Algérie, le gouverneur général Léonard a pris de graves mesures de répression.

De très nombreuses arrestations et perquisitions ont été effectuées dans diverses régions, notamment dans le Djebel Aurès. A Alger et à Constantine, des détachements de policiers ont patrouillé toute la nuit, la mitraillette à l'épaule. Le couvre-feu a été fixé à 20 heures dans les villes de Biskra, Batna et Kenchela.

De vifs engagements se sont poursuivis lundi toute la journée autour d'Arris, dans l'Aurès. La ville a été pratiquement isolée pendant 24 heures. Des colonnes militaires envoyées en renfort se sont heurtées à des barrages de pierre, et ont essuyé des coups de feu. Ces engagements ont fait un mort et deux blessés.

Le total des morts de la nuit de dimanche à lundi s'élève à sept ; le nombre des blessés est plus élevé.

A Arris, un bataillon de parachutistes a déjà été envoyé en renfort. Trois autres bataillons s'appêtent à partir et deux autres partiront le 5 novembre. Les trois compagnies de C.R.S. mises à la disposition du gouverneur général de l'Algérie par le ministre de l'Intérieur sont arrivées lundi soir à Alger par avion.

D'autre part, le paquebot « Chanzy » a débarqué à Bône plusieurs centaines de gardes mobiles et du matériel militaire. Le cargo « Barsac » est arrivé également lundi en Algérie, chargé de camions et de matériel.

C'est cette même voie de la répression qu'avait choisie au Maroc et en Tunisie le gouvernement Laniel-Bidault. On sait ce qu'il est advenu après les ratissages et les condamnations à mort par les tribunaux militaires. La situation s'est encore aggravée. Les événements survenus dans ces deux pays ont montré que rien ne pouvait être résolu par l'utilisation de la force.

En Algérie non plus, la terreur ne résoudrait rien. La seule politique réaliste consisterait à satisfaire les aspirations du peuple algérien à la liberté, en commençant par appliquer les dispositions démocratiques du « statut de l'Algérie » voté par l'Assemblée Nationale en 1947, et qui sont restées jusqu'à présent lettre morte.

Arch. dép. AHP, Per 639, *Le Provençal*, 3 novembre 1954

5.724 MORTS FRANÇAIS ET ALGÉRIENS EN 16 MOIS

PARIS. — Selon un bilan de source officielle, le nombre des morts musulmans et français, à la fois civils et militaires, s'élève à 5.724 tués pour la période de seize mois, allant du 1er novembre 1954 au 20 février 1956.

Les pertes se répartissent ainsi :

CIVILS : 1.328 tués, 884 blessés, 504 disparus. Sur ce total, on compte environ 10 % de civils d'origine européenne.

FORCES MILITAIRES FRANÇAISES (soldats et policiers) : 672 tués, 1.484 blessés, 261 disparus.

COMBATTANTS ALGÉRIENS : 3.724 tués, 393 blessés, 2.000 prisonniers.

Arch. dép. AHP, Per 653, *La Marseillaise*, 11 avril 1956

VIOLENTS COMBATS

dans le Djurdjura et en Oranie

ALGER. — Le massif tourmenté du Djurdjura, en grande Kabylie connaît une fois de plus de sanglants combats.

Samedi, 7 Algériens avaient été tués au cours d'une opération effectuée avec des éléments de la 27e Division alpine au sud de Boghni.

Cette opération avait pour but d'encercler une importante unité algérienne, mais les Algériens se replièrent vers le Djurdjura où les combats se poursuivent depuis dimanche. Retranchés derrière les rochers, les combattants algériens, munis d'armes automatiques, ouvrirent le feu sur les chasseurs alpins. Durant toute la journée, l'aviation française a pilonné les crêtes du massif du Kouriet. Dimanche soir, 17 Algériens avaient été tués. Les pertes françaises ne sont pas mentionnées. Le combat se poursuit.

Un second engagement s'est produit dans le massif des Beni-Ouarsous, à la frontière algéro-marocaine en Oranie. Plus de 30 avions ont mitraillé le massif. On ignore encore les pertes subies des deux côtés.

Un guet-apens tendu à la police à Alger

Au cours de la nuit de dimanche à lundi, les policiers de la brigade mobile d'Alger, se rendi-

rent sur la foi de renseignements au fond d'une impasse de la Casbah d'Alger où une boutique, servant soi-disant de lieu de rencontre à des éléments du Front de Libération nationale, leur avait été signalée. Ils furent accueillis par des coups de feu. Un combat s'engagea. Un policier a été blessé, deux Algériens tués.

Rafle monstre à Philippeville

On apprend qu'une opération de police a eu lieu samedi soir dans les quartiers musulmans de Philippeville. 2.500 personnes ont été « contrôlées », 16 d'entre elles arrêtées.

Lourdes condamnations du tribunal militaire d'Alger

7 Algériens accusés d'avoir tué un garde forestier ont été condamnés, l'un à la peine de mort cinq aux travaux forcés à perpétuité, un autre à 15 ans de la même peine.

Le Parlement indonésien exprime sa solidarité au peuple algérien

DJAKARTA. — Le Parlement indonésien a adopté une résolution appuyant « la lutte pour l'indépendance du peuple algérien ». Cette résolution sera soumise aux Nations Unies.

Les opérations meurtrières se multiplient en Algérie

ALGER. — Les combats se poursuivent en Algérie avec une violence chaque jour accrue. Des éléments de plus en plus nombreux sont envoyés dans la bataille et les communiqués sont très réservés sur le sort des jeunes soldats français. Quant aux Algériens, on annonce chaque fois des pertes très importantes.

Est-ce de cette façon que sera résolu le problème ?

Après le bombardement des mechtas de la région de Nedromah, en Oranie, c'est aux mechtas de la région de Nemours d'être à leur tour détruites. On apprend, en effet, que l'armée, appuyée par la marine de guerre, « a procédé, indiquent les correspondants de presse, à une opération de destruction dans cette région ».

On annonce également qu'une opération hélicoptérée a eu lieu mardi matin à l'Est de Barra. Les agences indiquent que vingt Algériens, armés de mitraillettes, ont été tués après de durs combats. On n'a aucune indication sur les pertes subies par les soldats français.

Une autre opération a été déclenchée hier matin, au Nord-Est de Batna, dans le djebel Bou-Aris. Les premiers engagements ont été très sévères. Le communiqué indique que les Algériens ont eu de lourdes pertes.

A Beni-Saf, un détachement du Génie procède à la destruction de nom-

breuses galeries de mines, « repaires propices aux rebelles ».

Des renforts, évalués à 5.000 hommes, sont acheminés vers la vallée du Soumman, en Kabylie. Le prétexte invoqué est la « protection des populations ».

Mardi après-midi, pendant près d'une heure, une trentaine de combattants algériens en uniforme, armés de mitraillettes, ont contrôlé la grande route l'Arba-Saka-Mody, en un point situé à 35 kilomètres d'Alger. Trois cars ont été arrêtés. Après avoir fait descendre les voyageurs, les Algériens armés ont fait basculer les cars dans le ravin. Les voyageurs n'ont pas été inquiétés.

On signale également que plusieurs personnes européennes ou musulmanes, dont un inspecteur de police, ont été tuées.

Les répercussions dans le monde

Les parlements libanais et jordaniens ont décidé le boycott des produits français.

A Ceylan, le premier ministre, M. Bandaranaike, a déclaré, au cours d'une conférence de presse, qu'il était en train de faire des représentations par l'intermédiaire de l'ambassadeur de France à Ceylan, en faveur d'un cessez-le-feu en Algérie.

200 rebelles attaquent une patrouille en Oranie

10 hors-la-loi abattus 1 MORT, 4 BLESSES dans les forces de l'ordre

Oran (A.C.P. et A.F.P.)

Un vif accrochage s'est produit au douar Khemis, au sud de Bourenne, entre deux sections en patrouille et des rebelles, lundi en fin d'après-midi.

Ceux-ci ont laissé dix morts sur le terrain et les forces de l'ordre ont eu un mort et quatre blessés.

Installés dans les villages de Beni Achir, Dehar Ayed, Beni Zi-

saz, les hors-la-loi sont sortis en masse contre la patrouille. On estime que leur nombre était supérieur à deux cents hommes armés de plusieurs fusils-mitrailleurs. L'engagement a été très violent.

Vers 18 heures, les rebelles ont décroché. Ils ont laissé dix morts sur le terrain, mais on pense que leurs pertes sont de beaucoup supérieures. On peut évaluer à vingt au moins le nombre de leurs tués.

Les hors-la-loi avaient chassé les habitants des villages dans lesquels ils étaient retranchés.

Deux autres accrochages sont signalés en Oranie, l'un dans la région de Marnia, à 2 km, 500 de Sidi-Medjahed, au cours duquel un bandit a été abattu. L'autre dans la région de Turenne, à 11 kms de Beni-Sahdel. Celui-ci a coûté la vie à un militaire, tandis que trois autres étaient blessés. Les pertes des hors-la-loi n'ont pu être dénombrées.

Trois rebelles tués 33 capturés dans le Constantinois

Dans le Constantinois, trois accrochages sont signalés. Le premier, au voisinage de Villars, a coûté la vie à trois rebelles.

Le second a mis aux prises une unité de l'armée et un groupe de rebelles dans la région de Tebessa : deux rebelles ont été blessés et trente-deux faits prisonniers.

Le troisième s'est déroulé près de Cornille. Un guetteur rebelle a été capturé, mais la bande a pu disparaître.

A 10 kms de Lecourbe, un chef de fraction musulman a été assassiné.

Deux goumiers tués un blessé dans une embuscade en Kabylie

En Kabylie, cinq goumiers en mission de ravitaillement près de Maillot, sont tombés dans une embuscade. Deux goumiers ont été tués et un blessé. Deux rebelles ont été abattus.

A 13 kms de Fort-National, au douar Beni-Bouchais, 26 hors-la-loi ont été capturés.

Les cadavres de deux musulmans égorgés ont été trouvés près de Boghni. Ils avaient été enlevés dans la nuit du 3 au 4 mars.

La Comtesse de Kerviller inculpée de complicité de meurtre



M. François, juge d'instruction à Chartres, vient d'inculper la comtesse de KERVILLER (ci-dessus), de complicité dans le meurtre de son mari, tué par son fils Jacques le 28 juillet 1949. Jacques de Kerviller avait été condamné par les Assises d'Eure-et-Loir en 1951, à cinq ans de prison, cependant que sa mère n'était citée que comme témoin. (Agip)

Arch. dép. AHP, Per 639,
Le Provençal, 7 mars 1958

DECISIONS AU COMITE TECHNIQUE
DES FORCES ARMEES

La France va adapter rapidement son matériel militaire aux méthodes du combat algérien

Paris (A.F.P.).
M. Bourges-Maunoury, ministre
de la Défense nationale, a tenu

la première réunion du « Comité technique de programmes des forces armées ». A ce Comité assistaient, outre MM. Max Lejeune, Laforest, Anxionnaz, secrétaires d'Etat aux Forces armées, le général Ely, chef d'état-major général, ainsi que les trois chefs d'état-major des armées et les directeurs techniques et industriels.

L'objet de ce Comité était d'arrêter et de mettre immédiatement en œuvre, un programme d'équipement des forces et des fabrications d'armement adapté aux conditions nouvelles d'emploi de l'armée dans ses missions de sauvegarde de nos territoires d'Outre-Mer.

Les délibérations de ce Comité se situent dans le cadre de la préoccupation constante de M. Bourges-Maunoury et des trois secrétaires d'Etat de tout mettre en œuvre pour que les Forces armées soient en mesure d'être rapidement adaptées aux formes nouvelles prises par les combats qui se déroulent actuellement en Algérie.

Un certain nombre de décisions importantes ont été prises, parmi lesquelles il faut souligner :

— L'achat immédiat de plus de 100 hélicoptères légers, moyens et lourds.

— La décision de lancer en France une fabrication d'hélicoptères de combat.

— L'achat d'un certain nombre d'avions d'observation et d'appui au sol.

— L'accélération des sorties d'avions de tous types.

— L'achat immédiat, en grande quantité, de véhicules blindés légers et de véhicules de transport.

— L'accélération des sorties de matériel de transmission militaire.

— L'achat de bâtiments de surveillance des côtes et d'engins de débarquement.

Arch. dép. AHP, Per 639, *Le Provençal*,
16 mars 1958

COUVRE-FEU

**de minuit
à 5 heures A ALGER**

**à la suite de graves
attentats commis
dans le centre de la ville**

Arch. dép. AHP, Per 639, *Le Provençal*, 17 mars 1958

IMPORTANTES OPERATIONS EN KABYLIE : 10 rebelles dont 6 chefs terroristes tués 45 faits prisonniers

Alger (A.P.)

Des unités de chasseurs alpins et de tirailleurs sénégalais participent à une opération dirigée contre une bande de rebelles, près de Fort-National, dans les monts de Kabylie. Jusqu'à présent, neuf hors-la-loi ont été tués et 31 faits prisonniers. Six des rebelles abattus sont de redoutables chefs terroristes.

Cette bande de rebelles est responsable de nombreux attentats et sabotages dans cette région.

Les forces de l'ordre ont eu un blessé grave.

Deux convois militaires ont essuyé des coups de feu. Il n'y a pas eu de pertes du côté des forces de l'ordre.

Dans la région de Tizi-Ouzou, plusieurs opérations de police ont été effectuées. 14 suspects ont été appréhendés.

Au douar Iflissen, les rebelles ont eu un tué et deux blessés graves.

On signale en outre l'enlèvement de cinq membres d'une même famille musulmane, près de Laperrine.

Huit Musulmans et une Française égorgés dans le Constantinois

Dans le Constantinois, près du Kroubs, sept musulmans ont été retrouvés égorgés.

A Lafayette, on a retrouvé les cadavres d'un musulman et de sa femme, française d'origine. Tous deux avaient été égorgés. Un autre musulman a été tué à Villars.

Un président de Djemaa, a été enlevé près de Jemmapes, et un garde musulman blessé à Akbou.

Cent suspects arrêtés dans la région de Tlemcen

Oran (A.C.F.)

A la suite de la vaste opération déclenchée après l'attaque de la commune mixte de Tlemcen, l'armée a arrêté dans la région de l'Oued Zitoun, plus de 500 suspects. 400 de ces derniers ont été relâchés. Une centaine a été gardée à la disposition de la justice qui procède actuellement à leur interrogatoire.

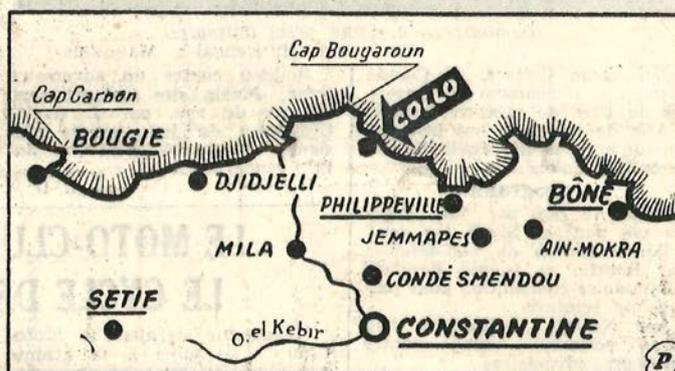
Le couvre-feu est appliqué avec rigueur à Alger

A Alger, le couvre-feu est appliqué avec rigueur de minuit à 5 heures du matin. Deux agents de police fortement armés sont postés à chaque carrefour important,

tandis que des détachements militaires patrouillent la ville à motocyclettes, en jeeps ou en camions. Les ambulances et les voitures officielles et autres ne peuvent circuler qu'avec laissez-passer.

Arch. dép. AHP, Per 639,
Le Provençal, 19 mars 1958

Première intervention de la marine contre les rebelles algériens



Le croiseur « Georges-Leygues » bombarde des positions tenues par les hors-la-loi

Alger. (A.F.P., A.C.P.)

Une opération sans précédent dans l'histoire de la lutte contre la rébellion s'est déroulée hier, depuis l'aube jusqu'au milieu de l'après-midi, sur la côte algérienne. Elle avait pour objectif deux zones montagneuses situées au bord de la mer, de part et d'autre de Philippeville.

On utilisait, pour la première fois, en effet, les moyens combinés de la marine, de l'aviation et de l'armée de terre.

Lundi soir, le croiseur « Georges-Leygues », portant la marque du vice-amiral Barjot, quittait Bône, en direction de l'Ouest et gagnait la zone du littoral proche de Collo.

Il y fut rejoint par l'escorteur « Elan », transportant des légionnaires, ainsi que par les escorteurs ancrés dans le port de Philippeville.

De plus, la flottille de pêche de Collo fut même momentanément réquisitionnée.

Pendant ce temps des tirailleurs sénégalais étaient emmenés par camions aux abords de la zone d'opération, c'est-à-dire dans la région de Stora, à quelques kilomètres à l'ouest de Philippeville.

Au petit jour, l'aviation entrait en action. Hélicoptères et avions de reconnaissance survolèrent le terrain, tandis que la compagnie de débarquement du « Georges-Leygues » était jetée à la côte,

ainsi que le commando « Trepel » et les légionnaires.

L'opération se développa dans cette zone montagneuse de Collo, pointe extrême vers la mer du maquis de Condé Smendou. Les tirailleurs sénégalais, arrivés par camions, ne demeuraient pas inactifs de leur côté.

Pour l'instant, peu de renseignements sont donnés sur les conditions et les résultats de l'opération.

Dans la journée, les pièces d'artillerie de « 90 » du « Georges-Leygues » entraient à leur

1 Suite en page 14

Sous le titre :

ALGERIE

Arch. dép. AHP, Per 639,
Le Provençal, 29 mars 1958

Dès lors, que dit et donne à comprendre la presse à ses lecteurs sur la guerre d'Algérie ? On peut prendre pour exemple deux événements.

Tout d'abord, la vague d'attentats commis en Algérie début novembre 1954, la « Toussaint rouge », qui marque le début de la guerre. *Le Provençal* évoque des violences commises, déjà, par des « hors-la-loi ». Le journal relaie la position du gouvernement selon laquelle les auteurs seraient inspirés par l'étranger : le terrorisme trouverait sa source en Tunisie et en Égypte.

Ensuite, en août 1958, une série d'attentats commis par le FLN en métropole : le but des auteurs est d'y transporter le conflit. Dans la nuit du 25, c'est le dépôt d'hydrocarbures de Mourepiane, près de Marseille, qui est incendié. L'événement fait la première page du *Provençal* qui insiste en premier lieu sur la lutte des marins-pompiers contre le spectaculaire incendie.

Pour rendre compte de ces deux événements majeurs, *La Marseillaise* reste sur sa ligne politique. Dès novembre 1954, le quotidien reproche au gouvernement la voie de la répression qu'il a choisie, alors que, selon lui, ce sont les « aspirations du peuple » qu'il faut satisfaire. Quatre ans après le début du conflit, l'attentat de Mourepiane ne fait que conforter l'opinion de l'organe de presse : seules des négociations de paix pourront mettre fin à ces violences.

TERRIBLE CATASTROPHE A MARSEILLE

LE DÉPOT DE CARBURANT DE MOUREPIANE EXPLOSE

Plusieurs blessés parmi les marins-pompiers



20 h. 20 : L'ensemble du dépôt pétrolier de Mourepiane n'est qu'un immense brasier. (Photo « Le Provençal »)

- Des engins explosifs ont été découverts au cap Pinède, à St-Louis-les-Aygaldes à Lavéra, au Havre et à Frontignan.
- Deux dépôts d'essence ravagés par le feu, à Toulouse.
- Quinze millions de litres de fuel détruits, à La Nouvelle (Aude).

Cinq réservoirs étaient en flammes depuis les premières heures de la matinée. Les sauveteurs avaient préservé les autres bacs en luttant héroïquement contre l'incendie, mais hier à 20 h. 15, une nouvelle déflagration anéantissait leurs efforts.

Un plan de sabotage a été mis en application cette nuit, méthodiquement. Des engins explosifs ont été placés en plusieurs points du territoire métropolitain. Des groupes de criminels, parfaitement organisés, avaient décidé de provoquer où et là de gigantesques incendies.

On visait les dépôts de carburant ; les objectifs étaient bien choisis ; certains ont échappé au désastre grâce à l'efficacité des sentries, d'autres, malheureusement, ont été atteints.

A Marseille, les sauveteurs, dont il faut souligner l'héroïsme, ont pu pendant vingt heures contenir le fléau. Mais au début de la nuit, la catastrophe se produisit et la panique s'étendit autour du dépôt embrasé.

Qui ne condamnerait de tels actes criminels. Le développement d'une série d'attentats aussi précis, aussi coordonnées est inadmissible. Des mesures de protection et de prévention doivent être appliquées sans délai et sans faiblesse.

Dans les Bouches-du-Rhône, il s'agissait de faire sauter les principales raffineries et dépôts d'essence, au cours de la même nuit. L'opération a partiellement réussi.

A 3 h. 06, une terrible explosion a illuminé le ciel dans les quartiers de l'Estaque, de Saint-André et de Saint-Henri. Aussitôt après le choc, d'immenses nuages montèrent du vaste entrepôt d'essence de Mourepiane. Il venait d'être commis l'attentat le plus important. Nous développons par ailleurs le détail de cette catastrophe.

A 6 heures du matin, un second dispositif de sabotage fut découvert. Cette fois au dépôt Shell de Saint-Louis-les-Aygaldes. Deux charges explosives de « plastic » vraisemblablement, avaient été placées autour de la vanne d'évacuation de la « cuve 13 ». Elles étaient reliées par 30 mètres de cordon Blackford à une pile électrique placée sous le petit pont de la route des Aygalades Or, pour une raison encore mystérieuse l'engin n'a pas explosé. C'est un employé qui le découvrit en venant prendre son service.

A 7 heures enfin une autre nouvelle parvenait aux enquêteurs. Un engin avait explosé au Cap Pinède, dans un réservoir de l'entrepôt Shell-Berre où sont stockées d'importantes quantités de fuel destinées aux navires. Mais là encore la tentative de sabotage avait avorté.

Placée à l'intérieur de la cuve, la charge détonnante avait fait long feu, neutralisée par le liquide du réservoir.

Seuls quelques dégâts matériels

causés aux parois du bœuf à signaler, ainsi que quelques sautements d'essence.

Mourepiane, le joli village qui est situé à l'extrémité nord des ports de Marseille, fut éveillé hier matin à 2 heures cinq par une violente explosion, suivie bientôt de deux autres et par le long et lugubre hurlement de la sirène d'alerte.

Les habitants comprirent presque instantanément que le dépôt de carburants construit il y a trois ans, à l'entrée du village, en venant de Marseille, venait de prendre feu. En effet, une immense fleur sinistre mon-

taut dans le ciel : l'essence flamboyait. Ce fut, dans la nuit, un moment de consternation et d'effroi. Des femmes, des enfants, quittèrent précipitamment leur domicile, certains prenant à peine le temps de s'habiller, pour aller chercher un refuge en direction de L'Estaque ou vers les collines déboisées et les anciennes carrières d'argile des tulle-

ries. Le dépôt pétrolier, groupement qui appartient à plusieurs Sociétés : Mobiloil, Desmarais, Purifina, Antar, La Mur, L.B.C. Avia, sous le titre : LE DEPOT DE CARBURANT

Notre REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE en dernière page

Plus que jamais la Paix

DANS la nuit de dimanche à lundi, de graves événements sont venus bouleverser l'opinion publique. A Marseille, l'incendie gigantesque de Mourepiane a été un drame douloureux.

« La Marseillaise » adresse aux vaillants marins-pompiers brûlés dans l'accomplissement de leur devoir, ses souhaits de prompt rétablissement. Notre journal apporte l'expression de sa sympathie et de solidarité agissante à tous les sinistrés.

Les milieux officiels affirment qu'il s'agit là d'opérations déclenchées par le F. L. N.

Quoi qu'il en soit, nous savons que certains profiteraient de ces attentats pour tenter de creuser encore davantage le fossé de sang entre les peuples français et algérien.

Ces actes, dont l'un a semé la consternation dans la grande cité phocéenne, sont une conséquence nouvelle de la guerre d'Algérie. Cette guerre poursuivie et intensifiée par de Gaulle qui revêt l'aspect d'une guerre d'extermination. Le seul moyen d'y mettre un terme, est d'ouvrir des négociations de paix.

Mais de Gaulle s'y refuse. Son ministre Debré, interrogé sur d'éventuels pourparlers avec le F. L. N., s'est récrié : « Quand on veut quelque chose, on ne discute pas avec ceux qui veulent le contraire. Nous voulons que l'Algérie reste française. »

Guerre à outrance en Algérie, avec ses dramatiques prolongements en France, voilà le résultat de la politique de M. de Gaulle.

Il n'y a pas si longtemps, le gouvernement affirmait que la « fraternisation » était maintenant un fait accompli, tandis que ses services de police prétendaient avoir détruit l'organisation F. L. N. en France.

Les événements de lundi leur apportent un tragique démenti.

C'est pourquoi « La Marseillaise » a tenu à rappeler ces vérités. Elle invite la population à manifester plus fort que jamais sa volonté de voir mettre un terme au douloureux conflit d'Algérie.

LM

Le dramatique incendie de Mourepiane éclaire de ses lueurs l'impérieuse nécessité pour le peuple de France de mettre un terme à la guerre d'Algérie en obtenant que s'engage la négociation sur la base de la reconnaissance du droit à l'indépendance du peuple algérien.

Telle est la vérité qui progresse rapidement dans l'esprit de la population marseillaise et ne pourra manquer d'impulser son action.

Arch. dép. AHP, Per 653,
La Marseillaise, 27 août 1958

II. La guerre d'Algérie s'invite dans les Basses-Alpes

II.1 Les activités du FLN dans le département

La fédération du FLN de France est un appareil bureaucratique militarisé se donnant pour mission de mobiliser les Algériens de la métropole afin qu'ils s'engagent activement dans le conflit. Elle contrôle également leur mode de vie puisqu'elle prévoit leur retour dans une Algérie devenue indépendante. Sa mission principale reste toutefois la collecte de fonds permettant de financer le FLN et l'ALN¹. Le FLN a divisé la France en sept *wilayas* (régions militaires), elles-mêmes subdivisées en *kasmas*. Les Basses-Alpes font partie de la *wilaya* Sud-Est et sont subdivisées en quatre *kasmas*. Selon les rapports du préfet, 1 000 Nord-Africains environ demeureraient dans le département au début des années 1960, essentiellement dans la vallée de la Durance, où ils sont employés aux grands travaux d'aménagement du fleuve. Selon une communication du préfet de 1959, « 70 % » d'entre eux suivraient les mots d'ordre du FLN ». De fait, cette population est particulièrement surveillée, d'autant plus qu'elle est peu nombreuse et sans doute bien identifiée : contrôle des communications et des déplacements, saisies d'armes, interpellations. Le réseau FLN du département semble actif dans la collecte de fonds et donc le trafic d'armes. La surveillance permet toutefois de constater que les risques d'attentats sont faibles dans les Basses-Alpes, puisque peu d'installations sont susceptibles d'être visées. En revanche, des violences sporadiques éclatent entre Algériens lors des collectes du FLN qui se fait menaçant en cas de refus.

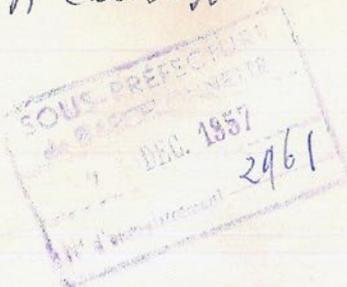
¹ Guy PERVILLÉ, *Atlas de la Guerre d'Algérie, de la conquête à l'indépendance*, Autrement, 2003, page 26.

Code télégraphique utilisé par les militants du
Front National de Libération Algérienne

-
- Opération réussie. Malade guéri
 - Passage effectué le Hospitalisé le ... ou "Convalescent
le
 - Homme Jour
 - Quantité Ampoule, ou quintal
 - Reste Seringue
 - dépôt Dortoir
 - Perte Disparition
 - Voyage Transfert
 - Retard Accouchement
 - Accord Guérison
 - Capitaine Médecin
 - Cargo Hôpital
-

No Cab. 5090

21 DEC 1958



LE PREFET DES BASSES-ALPES

à

Monsieur le CHEF d'ESCADRON, Commandant la
Compagnie de Gendarmerie des Basses-Alpes
Monsieur le COMMISSAIRE PRINCIPAL de POLICE
de DIGNE
Monsieur l'OFFICIER de POLICE, CHEF du POSTE
de MANOSQUE
Monsieur le COMMISSAIRE, CHEF du SERVICE des
RENSEIGNEMENTS GENERAUX.

OBJET : Surveillance des milieux nord-africains.

En suite de la conférence qui s'est tenue à mon Cabinet
et des instructions reçues, je vous invite :

- 1°) à procéder à des interpellations systématiques et
fréquentes des nord-africains, soit sur la voie pu-
blique, soit dans les lieux qu'ils fréquentent
habituellement ;
- 2°) à effectuer des contrôles routiers de jour et de
nuit ;
- 3°) à tenir à jour un fichier de tous les nord-africain
résidant dans le département, centralisant les ren-
seignements appelés par leur activité.

Vous voudrez bien veiller à l'exécution de ces directiv
et me rendre compte, d'une façon détaillée des mesures prises
et des résultats constatés, par rapport, sous le présent timbre,
le premier et le quinze de chaque mois, jusqu'à nouvel ordre.

Ces documents seront produits en double exemplaire en v
de l'information de l'autorité supérieure.

LE PREFET,

Signé: Maxime MIGNON

PREFECTURE DES BASSES-ALPES
CABINET DU PREFET

RP/LM 9102 /CAB

Copie conforme transmise à titre
d'information à Monsieur le SOUS PREFET de BARCELONNETTE,
CASTELLANE,
FORCALQUIER.

DIGNE, le 23 DEC 1958

LE PREFET,

Pour le Préfet des Basses-Alpes:

Le Préfet des Basses-Alpes

Labrousse

Arch. dép. AHP, 1018 W 81, courrier du préfet au commandant de la compagnie de gendarmerie des Basses-Alpes, au commissaire principal de police de Digne, au chef du poste de police de Manosque, au chef de service des renseignements généraux, 21 décembre 1958

STATISTIQUES SUR LES ACTIVITES NORD-AFRICAINES

	Nombre d'arrestations :	Nombre d'opérations de police :	Nombre d'individus interpelés :	Nombre d'examens de situation :	fonds saisis :	Armes saisis :
Janvier	Néant	79	221	147	néant	néant
Février	12	89	209	145	néant	1 pistolet 12 cartouches
Mars	Néant	82	185	114	néant	néant
Avril	Néant	88	225	150	néant	néant
Mai	7	84	217	124	néant	néant
Juin	Néant	125	235	129	néant	néant
Juillet	Néant	52	134	118	néant	néant
Août	16	44	189	132	2.160 N.F.	2 PM. 3* P.A. + 1 22. long rifle 51 cartouches 22 détonateurs
Septembre	5	87	220	217	néant	néant
Octobre	2	39	126	117	150 N.F.	84 cartouches de 7.65
Novembre	5	66	167	141	néant	néant
Décembre	2*	111	176	161	néant	néant

* dont un a été arrêté à Grenoble et transféré à la maison d'arrêt de Digne.

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE
DE LA SURETÉ NATIONALE



Manosque le 15 Février 1961

Commissariat de Police
de MANOSQUE (B.A.)

Le sous-brigadier MOYNIER Paul ,

à

-0-

N° 493 ✓

MONSIEUR L'OFFICIER DE POLICE PRINCIPAL ,
Chef de Poste

OBJET : Surveillance des activités subversives Nord-
africaines -

REFERENCE : Nôte de Monsieur le Préfet des Basses-Alpes
en date du 8 Février 1961 , N° MF/MC/65I CAB.

Comme suite à la nôte citée en référence ,
J'ai l'honneur de vous faire parvenir ,ci-joint , la liste
nominative des F.S.N.A. en résidence à MANOSQUE , à la
date de ce jour .

Actuellement aucune activité sensible du F.L.N.
ne parait se manifester dans notre ville , cependant les
collectes continuent et la totalité des travailleurs y
semble assujétié -

Les collecteurs paraissent venir des chantiers
extérieurs de Manosque ou des Bouches du Rhône -

Les N.A.F. de Manosque sont très attentifs aux
pourparlers engagés actuellement entre les Chefs d' Etat
français et tunisien , quant au réglemeent de l'affaire
algerienne -

A noter que notre département reçoit de plus en
plus des N.A.F. faisant l'objet d'une mesure d'interdic-
tion de séjour , en sortant du centre de LARZAC -

Le sous- brigadier

VU ET TRANSMIS à M. LE PREFET des Basses-Alpes
CABINET D I G N E

Manosque le 15 Février 1961

L'OFFICIER DE POLICE PRINCIPAL



N° 8451 (ex-modèle 1)

I.- SITUATION GENERALE.

Le département des Basses-Alpes est composé d'un secteur (N°32.113), divisé en 4 kasma: Les Mées, l'Escalé, Saint-Auban, Oraison. Il est rattaché à la Willaya 3, bis de Marseille.

Il convient également de signaler que les F.S.N.A. de l'arrondissement de Barcelonnette sont rattachés à l'organisation F.L.N. des Hautes-Alpes, kasma d'Espinasse.

La population d'origine nord-africaine en résidence dans les Basses-Alpes est peu importante, elle oscille au total aux environs de 1.000 personnes soit un peu plus de 1% de la population totale du département.

Les intéressés sont en général employés sur les grands chantiers des travaux d'aménagement de la Durance. Les principales communes où ils résident sont : l'Escalé, Les Mées, Château - Arnoux, Oraison.

A noter qu'à Saint-Auban siège de l'usine Péchiney, une ancienne colonie nord-africaine existe, mais ses effectifs sont regroupés au seins de la kasma de Château-Arnoux.

II.- ACTIVITE DES DIFFERENTS SERVICES DE POLICE AU COURS DE L'ANNEE 1961.

Le réseau frontiste a été démantelé à plusieurs reprises au cours de l'année 1961. Mais il s'est toujours réorganisé dans des délais variant de 1 et 3 mois.

La principale opération a été effectuée en août 1961 par les services de gendarmerie du département en liaison avec les différents services de police du département.

Il s'est agi d'une vaste opération répressive contre des éléments F.L.N. opérant dans la région des Mées, Oraison, l'Escalé et Saint-Auban: dix sept F.S.N.A. furent arrêtés, parmi lesquels un chef de secteur, les quatre chefs de kasma et 5 membres du groupe de choc.

.../...

Outre, la saisie de quelques documents, les perquisitions effectuées permirent de découvrir de nombreuses armes : 2 mitraillettes, 2 pistolets automatiques, 1 P.A. 22 long rifle, 22 détonateurs et plusieurs dizaines de cartouches.

D'autre part, une Citroën DS. 19, immatriculée 436 BH.13 appartenant au chef de secteur, a également été saisie.

Les intéressés ont été déférés au parquet et le tribunal permanent des forces armées de Marseille a été saisi de cette affaire.

Une petite opération menée par la gendarmerie au mois d'octobre, a amené l'arrestation du chef de la kasma des Mées et de son adjoint.

Enfin, à la suite de l'intervention à Digne d'un commando F.L.N. chargé de la collecte de fonds, un autre F.S.N.A. a été arrêté le 6.12.1961 par la gendarmerie.

C'est ainsi que, au total, 49 F.M.A., ont été arrêtés et déférés au parquet pour atteinte à l'intégrité du territoire national depuis le 1er janvier 1961.

A ce jour, 36 ont été condamnés à des peines diverses (Cf. Annexe n°1) sur ce nombre 33 ont interjeté appel de jugement les condamnant et ont été de ce fait transférés à la prison des Beaumettes.

Par ailleurs, le Tribunal permanent des Forces Armées a revendiqué une affaire où 18 F.S.N.A. étaient impliqués.

- trois F.S.N.A. ont purgé l'intégralité de leur peine à Digne,

- trois autres sont prévenus, d'atteinte à l'intégrité du territoire national et n'ont pas encore été jugés.

Enfin, 5 ont été remis en liberté où ont obtenu des ordonnances de non lieux et le dernier a été transféré à la Maison d'Arrêt de Gap.

*
* *

En conclusion, les renseignements obtenus tant par les Renseignements Généraux que par la Gendarmerie Départementale, ont permis de constater que les responsables frontistes arrêtés, ont été plus ou moins rapidement remplacés par d'autres éléments dont certains sont originaires des départements voisins.

.../...

En raison de la recrudescence des agressions dont ont été victimes les travailleurs nord-africains, j'ai prescrit diverses mesures de surveillance renforcées et de barrages sur les routes qui seront exécutés par les services de gendarmerie, principalement en fin de mois, lors de la paye des ouvriers des chantiers E.D.F. d'aménagement de la Durance.

III.- COLLECTES DE FONDS

A la suite des opérations de police effectuées au cours des mois précédents, les successeurs des différents chefs de kasma et section arrêtés font preuve d'une certaine inertie dans l'accomplissement de leurs fonctions, à tel point que le ramassage de fonds s'effectue par des commandes venues de l'extérieur.

C'est ainsi que le F.L.N. a organisé la chasse aux réfractaires à la collecte: les coupables "recensés par les commandes itinérants", doivent, sous peine de mort, s'acquitter d'une forte amende.

Des opérations de collecte forcée eurent lieu dans la nuit du 24 au 25 novembre à Oraison et dans la nuit du 30 Novembre au 1er Décembre à Saint-Auban et Digne.

Enfin, un F.S.N.A. manoeuvre à Oraison a été enlevé en voiture le 30 septembre par trois de ces coréligionnaires et son cadavre n'a été découvert que le 29 octobre.

D'autre part, quelques responsables subalternes ont vraisemblablement détourné une partie des fonds à leur profit, ce qui explique les tentatives d'exécutions à titre d'exemple dont ont été victimes deux F.S.N.A., en résidence à Oraison et aux Mées, découverts blessés par arme à feu dans les Bouches-du-Rhône après le simulacre de jugement qui a suivi leur enlèvement.

Par ailleurs, les F.S.N.A., titulaires d'une autorisation de voyage en Algérie, doivent avant leur départ de la métropole acquitter les cotisations en retard, plus un mois d'avance sous peine de représailles sur leur famille.

Ces départs sont signalés au responsable F.L.N. de leur douar d'origine; auquel ils versent les cotisations dont ils sont redevables durant leur séjour en Algérie.

IV. - MANIFESTATIONS DIVERSES.

La journée de manifestations, prévue à l'occasion du 1er Novembre, n'a donné lieu à aucun incident dans le département.

Il en est de même en ce qui concerne la manifestation des femmes musulmanes du 9 novembre 1961.

.../...

On a observé, par contre, une grève de la faim à la maison d'arrêt de Digne (suite des consignes lancées sur le plan national) en novembre 1961. Un avocat musulman de Grenoble, dans un télégramme adressé à un détenu, a mis fin à cette grève.

V.- INTERNEMENT ADMINISTRATIF EN APPLICATION DE L'ORDRE DU
7 OCTOBRE 1958.

Au cours de l'année 1961, j'ai prononcé l'internement au centre de Triage Départemental de 30 F.S.N.A. dont 10 en Novembre à l'occasion de la visite dans les Bouches-du-Rhône de M.le Président de la République.

VI.- EVENTUALITE D'UNE ACTION TERRORISTE.

En ce qui concerne, enfin, l'éventualité d'une action terroriste massive, aucun indice ne permet également de la prévoir sur le plan local, d'autant qu'il n'existe dans le département qu'un nombre très limité d'installations susceptibles d'être visées par le F.L.N.

Toutefois, il convient de signaler que selon des renseignements recueillis par le service des Renseignements Généraux, un F.N.A. a été aperçu, alors qu'il photographiait les immeubles abritant les services de la subdivision des Basses-Alpes et ceux du commissariat de Police de Digne.

VII.- ATTITUDE DE LA POPULATION MUSULMANE.

Les populations musulmanes locales, font toujours preuve de la même lassitude et aucune réaction notable n'a été enregistrée en son sein, sur les différents discours prononcés par M.le Président de la République.

VIII.- AIDE A LA REBELLION

Le parti communiste ne manque pas à chaque occasion d'apporter son aide morale à la cause du F.L.N.

En février et avril, des tracts émanant des mouvements clandestins militant en faveur de l'insoumission, de la désertion ou de la désobéissance de militaires ont été découverts dans les Basses-Alpes.

Ils émanaient du mouvement "jeune résistance" et du "mouvement anti-colonialiste français". Par la suite, les animateurs locaux de ces mouvements ont été arrêtés à Marseille.

*
*

.../...

UNE RIXE qui tourne court

Une rixe entre Nord-Africains a éclaté vers 16 h., hier au Café-Casino, boulevard Gassendi, à cause d'une tentative d'extorsion de fonds.

Lorsque les services de police arrivèrent, collecteur de fonds et victimes avaient disparu.

Arch. dép. AHP, 43 W 161, extrait du journal *Le Provençal*, 30 avril 1962

II.2 S'engager pour la paix en Algérie

Dans les Basses-Alpes comme sur l'ensemble du territoire métropolitain, la guerre en Algérie devient une réalité quand l'intensification des combats conduit le gouvernement à mobiliser les appelés.

En août 1955, le soulèvement de milliers de paysans du Nord-Constantinois entraîne la proclamation de l'état d'urgence et, pour la première fois, le rappel de tous les soldats venant d'effectuer leur service militaire. En avril 1956 est décidé le maintien ou le rappel des militaires des derniers contingents appelés pour leur service. Dans le département, des manifestations de formes diverses, contre le départ des appelés apparaissent dès le printemps 1956. Les familles, et les femmes en particulier, se mobilisent. Alors que les autorités gouvernementales accusent le Parti communiste d'être à l'origine du mouvement de protestation, l'Union des femmes françaises semble être en première ligne². Une manifestation a lieu à Digne en avril 1956, lors de laquelle le député communiste Pierre Girardot est reçu par le préfet au nom des manifestants. De nombreux documents attestent de réactions ayant d'abord pour ressort la peur de voir mourir les jeunes dans ce conflit lointain : pétitions de familles et d'habitants de communes, motions de conseils municipaux. D'autre part, des incidents dans les gares émaillent le départ des rappelés. Le ministère de l'Intérieur réagit face à ce qu'il considère comme une remise en cause de la légitimité de la présence française en Algérie, avec la volonté de doser habilement répression (mesures exemplaires contre les appelés « meneurs » qui tentent d'empêcher les départs, saisie des journaux communistes) et assistance aux familles (soin apporté à l'annonce du décès d'un soldat).

² Association féministe créée en 1944 par le Parti communiste français, qui lutte pour les droits des femmes et la solidarité internationale.

Le deuxième contingent 1956 sera appelé sous les drapeaux par fractions, à partir du 1^{er} août

Paris (A.F.P.).

Le « Journal Officiel » a publié hier matin, au titre du ministère de la Défense nationale et de Forces armées, un décret concernant la composition, les dates d'appel et les obligations d'activité du premier contingent 1956 et du deuxième contingent 1956.

Ce décret modifie tout d'abord comme suit la composition du premier contingent 1956 fixée par décret du 9 novembre 1955 :

« Les jeunes gens nés du 16 mars 1935 au 31 décembre 1935 (deuxième fraction de la classe 1955) et ceux nés du 1^{er} au 15 janvier 1936 (première fraction de la classe 1956), ces dates incluses, qui ont été reconnus aptes au service militaire ;

« Les omis et les naturalisés révisés avec la classe 1956, les ajournés des contingents précédents, reconnus aptes au service militaire. »

Le décret stipule ensuite que le deuxième contingent comprendra :

« Les jeunes gens nés du 16 janvier au 30 novembre 1936 (deuxième fraction de la classe 1956), ces dates incluses, qui ont été reconnus aptes au service militaire ;

« Les sursitaires de la fraction de classe ci-dessus ou des classes antérieures, qui renonceront à leur sursis ou dont le sursis sera arrivé ou arrivera à expiration avant le 15 décembre 1956 ;

« Les mineurs de fond nés antérieurement au 1^{er} décembre 1930 qui, dispensés temporairement de leurs obligations d'activité, ne réunissent plus les conditions fixées pour continuer à bénéficier de la dispense de service qui leur a été précédemment accordée. »

Les hommes entrant dans la composition du deuxième contingent 1956 seront appelés sous les drapeaux :

1) Armée de terre et armée de mer : en trois fractions, à partir du 1^{er} septembre 1956, du 1^{er} novembre 1956 et du 1^{er} janvier 1957 ;

2) Armée de l'air : en deux fractions, à partir du 1^{er} août 1956 et du 1^{er} novembre 1956.

La durée du service actif comptera des dates ci-dessus pour chacune des fractions d'appel auxquelles elles correspondent.

Les hommes du deuxième contingent à incorporer en 1956, qui ne bénéficient d'aucun des cas de dispense prévus, accompliront dix-huit mois de service.

Le décret énumère ensuite les cas de dispense de service actif : deux frères, sœurs ou ascendants morts pour la France, sursitaires, déportés, internés de la Résistance ou réfractaires au S.T.O.

En ce qui concerne les orphelins, chefs de famille et soutiens de famille :

— Ceux des intéressés résidant en Afrique du Nord recevront, en Afrique du Nord, une affectation autant que possible proche de leur domicile

— Ceux des intéressés résidant en France métropolitaine ou dans les Forces françaises d'Allemagne

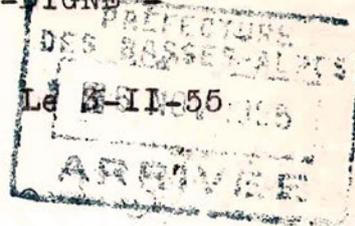
Les mêmes dispositions seront appliquées aux jeunes gens dont un ascendant du premier degré, un frère ou une sœur est mort pour la France, ainsi qu'aux jeunes gens ayant la qualité de pupille de la nation.

Le décret doit être soumis à la ratification du Parlement.

Arch. dép. AHP, Per 639,
Le Provençal, 6 avril 1956

UNION DES FEMMES FRANCAISES

7, Rue Colonel Payan - BIGNÉ



Monsieur le Préfet,

Une délégation de Mamans de soldats, seraient désireuses d'être reçues par Monsieur le Préfet,

MERCREDI 9 Novembre à 15 H.

Si toutefois cette date n'est pas favorable, veuillez avoir l'obligeance, Monsieur le Préfet, de nous en indiquer une autre après le 9.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, nos salutations distinguées.

Pour la délégation



Volonne

Volonne
Volonne, le Avril 1956.

Monsieur le Préfet,

Le Comité de l'UNION DES FEMMES FRANÇAISES de Volonne vous adresse copie de la lettre portée ce jour par une délégation à Monsieur le Maire de Volonne. Nous vous demandons de bien vouloir en prendre connaissance.

Nous vous adressons, Monsieur le Préfet, l'expression de nos sentiments distingués.

LE COMITE DE L'UNION DES FEMMES FRANÇAISES
DE VOLONNE



Volonne, le Avril 1956. *V. H...*

Monsieur le Maire,

Le 27 Octobre 1955, le Comité de l'Union des Femmes Françaises de Volonne vous adressait une lettre vous demandant quelle position le Conseil Municipal de Volonne et vous-même, Monsieur le Maire, vous comptiez prendre à l'égard des événements d'Algérie. Vous n'avez pas cru devoir répondre.

Depuis, les événements se sont aggravés. Des hommes sont tombés au combat, des jeunes gens de notre village se sont vus maintenus sous les drapeaux plus longtemps que leur temps de service ordinaire, d'autres sont de nouveau rappelés et dans toute la France, des jeunes gens, des pères ou des soutiens de famille sont arrachés à leurs foyers pour être exposés à perdre leur vie au cours d'opérations dangereuses en Algérie. Les mères, les femmes de ces citoyens s'émeuvent à juste titre ainsi que celles qui de près ou de loin ont un être cher susceptible de partir à leur tour. Elles élèvent leurs protestations contre cet état de fait et demandent une négociation pacifique des questions algériennes.

Désirez-vous l'extension d'un conflit qui risque de dégénérer en une guerre coloniale longue, cruelle comme toutes les guerres et sans profit pour la France ? ou bien êtes-vous partisan de négocier et de cesser le feu en Algérie ?

Nous espérons que cette fois vous voudrez bien donner une réponse à notre lettre dont nous adressons copie à Monsieur le Préfet.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, nos civilités

LE COMITE DE L'UNION DES FEMMES FRANCAISES
DE VOLONNE

Graves incidents à Grenoble à l'occasion d'un départ de rappelés

Grenoble (C.P.)

De violents incidents ont eu lieu à Grenoble à l'appel du Parti communiste.

Des manifestants se sont réunis à 18 h. 30 place de la Gare pour empêcher le départ d'un train de disponibles. Le service d'ordre fit évacuer mais les protestataires se rassemblèrent au passage à niveau du cours Berriat, bloquant le train en partance pour Chambéry. Le service d'ordre dut intervenir très vivement.

La gendarmerie mobile chargea pour dégager le passage à niveau mais des pavés furent jetés contre les forces de l'ordre qui firent usage de grenades à gaz lacrymogène.

Les manifestants se réunirent alors devant le passage à niveau de la rue Nicoles-Chorier, jetant sur la voie, au passage, des mardriers, des câbles, des pavés arrachés sur des chantiers voisins. Les C. R. S. appelés en renfort

firent de nouveau usage de grenades lacrymogènes.

Le train s'ébranla enfin et on pensait les incidents finis lors-

La protection de la population civile en temps de guerre

Paris (A.F.P.)

Deux milliards et demi de francs — c'est-à-dire le soixantième du prix d'une division blindée — voilà ce que coûterait la mise en place, sur tout le territoire français, d'un système d'alerte perfectionné, essentiel dans le cas d'une guerre atomique.

En ce qui concerne l'alerte radioactive, des appareils à détection de la radioactivité de l'air sont en cours de fabrication.

Indépendamment de nombreuses autres mesures pour protéger les populations des secteurs menacés, un plan d'évacuation à grande distance a été mis au point. Pour la protection sur place, des abris résistants-types ont été définis, d'anciens abris ont été transformés en abris atomiques à Brest, des abris résistants sont en cours de construction à Quimper, Brest et Rouen.

qu'ils reprirent avec plus de violence encore au passage à niveau de l'Aigle. Le train en provenance de Chambéry cette fois fut à son tour bloqué. Les manifestants réussirent à faire basculer en travers de la voie ferrée une grue provenant d'un chantier.

Les manifestants ont attaqué, vers 22 heures, un convoi apportant des grenades lacrymogènes et des munitions aux forces de l'ordre. Le véhicule qui allait être renversé a pu se dégager en démarant brusquement.

A 22 heures, les manifestations se poursuivaient.

Les manifestants ont lancé des grenades fumigènes contre le service d'ordre. Des renforts de police ont été demandés d'urgence à Bourgoin.

De nombreux blessés ont été transportés à l'hôpital de la Tronche. Parmi eux se trouvent quatre Nord-Africains. Vingt membres du service d'ordre ont été également hospitalisés.

Devant les dégâts occasionnés aux voies, les services de la S.N. C.F. ont pris la décision de détourner le Genève-Vintimille qui passe en gare de Grenoble à minuit.

APPEL à LA POPULATION DIGNOISE

130 jeunes rappelés bas-alpins spontanément se sont rendus à Sept, où un rassemblement était organisé pour réclamer "la paix en Algérie"

Ils ont décidé de venir apporter leurs doléances à la Préfecture des Basses-Alpes.

Ils demandent à nos ministres :

- DE FAIRE VITE , DE FAIRE TAIRE LES ARMES
- D'ABROGER LE RAPPEL DES RÉSERVISTES
- DE FAIRE REVENIR CEUX QUI COMBATTENT
- DE RÉTABLIR LA PAIX

De nombreux autres jeunes bas-alpins, rappelés, se joindront à eux. Nous sommes certains que la population de DIGNE ne restera pas indifférente à cette manifestation pacifique.

Les mamans, les fiancées, les parents, les amis, de ceux qui sont déjà là-bas ou de ceux en instance de départ

viendront nombreux le 1^{er} après midi à 16h Place de la Libération accompagner les jeunes gas qui veulent faire entendre aux pouvoirs publics, la voix de la raison de la sagesse.

Pour que cesse l'effusion de sang
un groupe de jeunes rappelés Dignois.

EXTRAIT DU JOURNAL QUOTIDIEN RÉGIONAL

"LA MARSEILLAISE" du 22 AVRIL 1956

LA MANIFESTATION DE DIGNE POUR LA PAIX EN ALGERIE



Nous avons longuement informé hier sur la manifestation qui s'est déroulée samedi en fin d'après-midi pour la paix en Algérie. Cette manifestation qui a vu un millier de jeunes rappelés, mères de famille, fiancées parcourir les boulevards de la ville et se rendre à la Préfecture illustre le mécontentement qui va en s'amplifiant contre la guerre qui se poursuit en Algérie et contre les mesures visant au rappel des jeunes Français.

Sur notre montage photo, deux vues de cette manifestation. Le défilé avec pancartes en tête sur le boulevard Cassendi et le cortège alors qu'il se heurte au barrage constitué par les gendarmes. (Photos « La Marseillaise »).

Arch. dép. AHP, 43 W 31, extrait de *La Marseillaise* du 22 avril 1956

LES MANIFESTATIONS se multiplient dans notre région

Des milliers de personnes participent aux meetings, délégations défilés, notamment à GANGES, MARSILLARGUÈS (Hérault) VAUVERT, SAINT-LAURENT-D'AIGOUZE, au MARTINET (Gard) CARPENTRAS (Vaucluse), DIGNE (Basses-Alpes), VOIRON (Isère)



Arch. dép. AHP, Per 653, *La Marseillaise*, 22 avril 1956

Un millier de manifestants à Digne

A Digne (Basses-Alpes), hier en fin de soirée, a eu lieu une importante manifestation à laquelle ont participé un millier de jeunes rappelés, mères de famille, fiancées.

En tête du cortège, qui se rendait à la Préfecture, de nombreuses banderoles et pancartes portaient ces inscriptions : « Cessez-le-feu », « Négociez », « Plus de sang ».

Devant le kiosque à musique sur lequel les délégués des jeunes rappelés étaient montés, l'un d'entre eux lut la résolution des jeunes bas-alpins adressée au gouvernement.

Le cortège gagna la Préfecture, les manifestants furent arrêtés par un cordon de gendarmes.

Devant le refus du Préfet de recevoir une délégation des jeunes rappelés, M. Girardot, député des Basses-Alpes, se rendit auprès du Préfet porteur de la motion que les jeunes bas-alpins lui avaient confiée.

Le cortège se rendit ensuite à la Mairie de Digne où le maire a accepté de recevoir la délégation qui était accompagnée de MM. Girardot, député et Scuitti, secrétaire de l'Union Départementale des Syndicats C. G. T.

Le maire donna l'assurance qu'il transmettrait la résolution au représentant du gouvernement.

MAIRIE
MALIJAI
DÉPARTEMENT
BASSES-ALPES
ARRONDISSEMENT

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de MALIJAI

Séance du 20/4 1956

DIGNE

L'an mil neuf cent Cinquante six et le vingt

OBJET :

du mois de Avril à 21 heures, le Conseil Municipal

Motion présentée par
par les jeunes rappelables
de Malijai

de la Commune de Malijai

s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire, après

convocation régulière et sous la présidence de M

REYBAUD FRANCIS Maire.

Effectif
de l'Assemblée
Communale

Présents : MM. ROUMIEU, ROUX, ARNAUD, BARTOLI, SYLVESTRE,

13
Membres en exercice

JULIEN, ROCHEBRUN, VINCENT, LAPLACE, BRIANCON, LAUCIER

LATEL.

13
Membres présents

Absents : MM.

Affiché le

M ARNAUD MARCEL a été élu secrétaire.

En ouvrant la séance Mr le Maire donne connaissance à l'assemblée du texte d'une lettre adressée au Président du Conseil, par les jeunes gens appartenant aux classes rappelées, et qu'une délégation est venue lui porter pour l'inviter à prendre position, après une large discussion le Conseil, décide par onze voix, contre une et une abstention de faire sien le contenu de cette lettre qu'il présente sous cette formulation.

MOTION Les jeunes gens de Malijai, appartenant aux classes rappelées sont prêts, comme leurs aînés aux plus grands sacrifices, s'ils doivent être consentis au service de la patrie. Mais dans l'état actuel des événements ils ne veulent en aucune façon aller mourir pour une cause qu'ils qualifient d'injuste et dans une guerre dont la poursuite est contraire aux intérêts de la France

IMP. LIEUTIER - SISTERON

Alors qu'une solution négociée, seule est conforme à la
raison à la sagesse et à l'humanité.
Nous réclamons la cessation des hostilités par la
négociation immédiate, sans exclusive et le retour des
rappelés et maintenus.

Fait et délibéré à MALIJAI

les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme :

le 24/4 1956 195

Le Maire,



Département
des Basses-Alpes
Arrondissement
de Forcalquier

PREFECTURE
DES BASSES-ALPES
24 MAI 1956
ARRIVÉE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de SAINT-MAIME

OBJET :

Le 195

Le Conseil Municipal de Saint Maime, à la demande des jeunes gens de la localité, s'est réuni, en séance extraordinaire le 29 Avril 1956. Il a reçu tous les jeunes sans distinction de tendances (accompagnés d'une grande partie de la population) munis de listes de pétitions sur lesquelles sont apposées les signatures de presque la totalité de la population, par lesquelles la population unanime manifeste son désir de voir mettre fin au conflit algérien.

Le Conseil, après un exposé de son Président,

DEMANDE avec insistance que le Gouvernement issu des élections du 2 Janvier 1956 prenne toutes dispositions pour régler ce conflit ou trop de sang a déjà coulé en prenant contact avec les véritables représentants du peuple Algérien.

DEMANDE le ~~retour~~ ^{retour} immédiat des jeunes rappelés, ainsi que des maintenus sous les drapeaux, de façon à éviter des situations extrêmement douloureuses dans de nombreuses familles.

DEMANDE et insiste pour que soit trouvée, le plus rapidement possible, une solution réglant dans l'intérêt de la France et de l'Algérie ce douloureux problème.

DEMANDE aux parlementaires des ~~Basses~~ Basses Alpes, de mettre tout en oeuvre pour qu'une solution juste et équitable mette fin à cette tragique situation.

M. Giraud

Pour le Conseil Municipal,

LE MAIRE,

J. GIRAUD

J. Giraud
Circular stamp: MAIRIE DE SAINT-MAIME

MONSIEUR LE MAIRE

PRÉFECTURE
DES BASSES-ALPES
15 MAI 1956
ARRIVÉE

Conformément aux décrets parus au Journal Officiel du 13 avril instituant le rappel des ~~ma~~ disponibles; de jeunes SISTERONNAIS ont été rappelés sous les ~~ma~~ drapeaux, ces jours derniers, d'autres sont sur le point de l'être. Là ce sont deux bras vigoureux qui vont manquer à la ferme paternelle, ici c'est un jeune ménage disloqué, ailleurs c'est un jeune papa qui de longtemps ne connaîtra pas le sourire de son enfant...-

Les mamans, les jeunes, les pères de famille de SISTERON vous font part, Monsieur le Maire, de leur inquiétude, de leur angoisse devant le nombre croissant d'hommes jeunes et forts qui sont arrachés à leur foyer pour risquer leur vie en Algérie dans une guerre qui de novembre 1954 à février 1956 a déjà fait 5724 morts ;

Ils avaient mieux auguré du résultat des élections du 2 janvier, où l'immense majorité du peuple de France a voté pour la Paix en Algérie.

Ils vous demandent d'être leur interprète auprès du gouvernement pour le cessez-le-feu, immédiat et la négociation, solution que, Monsieur Guy Mollet Président du Conseil proposait lui-même en décembre dernier, et qui reste le vœu le plus cher de toute la population de SISTERON, comme celle des Basses-Alpes et des autres départements de France.-

Emilac
A. Barrois
M. B. C.
G. Delmas
Th. Guinet
E. Vachier
P. M. P.
Imbert C.
Richard
E. Magle
A. Richard
E. Couron
E. Couron
Deanty
Chavaly G.
Barnet Ch.
Deu
Carquin J.
Figuère R.
Richard.
Reynier.
D. Latie
E. Latie
Bans
M. J. P.
S. J. G.
B. Hubert
M. J. P.
Imbert A.
Imbert. Cleu
Reynier. J. J. P.
Chavaly G.
Barnet Ch.
Deu

Chastan Emile

La Ville de Riez Basses Alpes

pour un cessez le feu en Algérie

- Leautaud Adrien 7 garçons
- Leautaud Felix
- Noman Julien mine salatat algérie
- Loica Jeanne Haderouse Jean Gabriel
- Bouffane Aimée, Brunelles et formige
- Colagueri Vincent
- L. Saulan
- Saint Martin
- Mathieu Ferdinand
- Pachano Jacques
- E et L. Fontaine
- H. Bernard
- M^{me} Kieck
- Edmond Jourday
- M^{lle} Leblan Louise
- Boyer Pire
- J. Pansier
- G. Lepailhan
- M. Schweis
- Garis H
- Baratto et sa famille
- G. Gastinel

Cher Jean Maxime combattant. 1914

- Raymond Louis et sa famille
- Vinard N^o de guerre
- Chiappetta et sa famille
- M^{me} Meur Laurent
- Abichatti e Jauiglia
- Maigis Paul et sa famille
- Tuty Jean Marie
- Vin Marty
- Bout Maxime
- Amiel Fernand
- Veyan Antoine
- Chastan Camille
- Veuve Roux sa famille
- M^{lle} Moctinet
- M^{lle} H^o Belchampell Jean Baptiste
- Garnet André
- Garnet Louis

- Jourday
- Vin Maria Blane
- Paujade Jean
- G. Pancha
- A. Vernet
- Jean Luc
- Raymond Kieck
- Raymond
- Veyan Maxime
- Colaud Henri
- Amiel Louis
- Bouvier
- Stok
- N^o Maxime Autran
- Gabriel Elisabeth
- Dominique Arsanta
- Colomb Colistin
- Silvie
- M^{lle} Perle
- Chabaud Marie
- A. Pancha
- Guillaume Jean
- Guillaume
- Auguste Honoré
- Colagueri

Soubiz Jean et sa famille
 Deville Jean et sa famille -
 Celestin Romi
 Massebaey Felicien St Croix du Verdon
 Garcia Felix Galbay Joseph
 Lou Paul
 Paton Albert
 Marie
 Maxime Luciani
 Marius Lucie
 Cheresse Paul
 Lyra Daniel
 Joseph
 Celestin Louis
 Mathis Felix
 P. Gayde
 No. Amel Cheresse
 Marie
 Josephine
 Garcia Carl
 Felix Bettrampelli
 Felice Cacciano
 Seporini Et Casal
 Math
 Henry
 Bayas
 Marie
 Gayde Cesar
 Carrara
 Picoul Maximin
 Espariat Leopold
 Pirrimari Celestin
 Jatholy

22 Octobre 1955.

N° 3.296/CAB. Je précise LE PREFET DES BASSES-ALPES esprit des familles de rappelés, peu nombreux dans les Basses-Alpes, est empreint de la plus grande dignité et d'un réel sens du devoir.

Monsieur le MINISTRE DE L' INTERIEUR
Cabinet
P A R I S

Quant à l'aspect psychologique de ce problème, mon action, pour le moment, a été surtout d'intervenir auprès des organismes de bienfaisance. Par votre circulaire SN/RG/S ETS. N°48 du 8 Octobre 1955, vous avez appelé mon attention sur l'agitation permanente que s'efforce de faire régner le parti communiste à l'occasion des mesures militaires décidées par le Gouvernement afin de faire face à la situation en Afrique du Nord.

Par télégramme chiffré en date de ce jour, je vous ai donné, sous le timbre de la Direction des Renseignements Généraux, toutes indications à cet égard en ce qui concerne mon Département.

Je voudrais simplement par la présente note vous rendre compte des mesures prises tant sur le plan répressif qu'en ce qui concerne l'aspect humain et psychologique de ces problèmes.

Je n'ai pas manqué de rappeler, tant aux Sous-Prefets, qu'aux Services de Police de mon Département, qu'ils doivent agir avec vigilance et fermeté à l'égard des campagnes organisées par les prétendus comités de mères, de femmes ou de fiancées. Je leur ai demandé, le cas échéant, de mettre fin aux rassemblements qui pourraient avoir lieu sous le patronage de l'U.F.F. ou de l'U.J.R.F. pour protester contre le départ des soldats en Afrique du Nord. Mais, ainsi que je vous l'ai indiqué par mon télégramme susvisé, le parti communiste se borne simplement, pour le moment du moins, à recueillir des listes de signatures de prétendus protestataires.

Il n'existe, à part quelques feuilles confidentielles qui revêtent plutôt l'aspect de tracts à tirage très limité, aucun journal communiste propre au département des Basses-Alpes.

°
° ° signé : MAC GRATH.

En ce qui concerne l'aspect humain, je ne manquerai pas, si le cas se présente, de prendre toutes mesures en accord avec l'Autorité Militaire afin de prévenir, avec tous les ménagements désirables, les familles dont l'un des membres rappelés en Afrique du Nord, aurait succombé.

.. / ...

22 Octobre 1955.

Je précise qu'en général l'état d'esprit des familles de rappelés, peu nombreux dans les Basses-Alpes, est empreint de la plus grande dignité et d'un réel sens du devoir.

Le départ récent d'un détachement du Bataillon d'Instruction du XI^e B.C.A. à Barcelonnette a eu lieu sans aucun incident.

°
° °

Quant à l'aspect psychologique de ce problème, mon action, pour le moment, a été surtout d'intervenir auprès des organismes de bienfaisance et notamment auprès de la Croix Rouge afin que les délégués de ces organisations visitent les familles de rappelés. Même lorsque celles-ci n'ont besoin d'aucune aide matérielle, la visite de solidarité ainsi effectuée auprès d'elles leur apporte incontestablement un réconfort moral.

Par ailleurs, mes collaborateurs et moi-même apportent toute leur aide aux Services Enseignants afin de les aider à donner à la jeunesse les informations objectives dont elle a tout particulièrement besoin en ce domaine actuellement. Mais je ne dois pas cacher la difficulté de cette tâche. Dans certains établissements, et notamment au Lycée de Digne et au Collège de Barcelonnette, il existe parmi les professeurs un noyau communiste assez important qui, bien sûr, ne sera pas disposé à aider sur ce point leur chef d'établissement.

Je n'ai pas manqué de rappeler, tant aux Sous-Prefets, qu'aux Quant au Clergé, dans mon département, il n'a jusqu'à présent, en aucune circonstance, pris de position publique au sujet de ce problème. Je leur ai demandé, le cas échéant, de mettre fin aux rassemblements J'ajoute qu'à l'occasion de différentes manifestations et cérémonies auxquelles j'ai été appelé à prendre part dans les Basses-Alpes, ces temps derniers, j'ai profité de l'occasion qui m'était ainsi offerte pour faire appel, sur ce point, au patriotisme indéniable des populations Bas-Alpines.

Je ne manquerai pas de vous adresser, Monsieur le Ministre, toutes informations et précisions complémentaires utiles. LE PREFET,

signé : MAC GRATH.

En ce qui concerne l'aspect humain, je ne manquerai pas, si le cas se présente, de prendre toutes mesures en accord avec l'Autorité Militaire afin de prévenir, avec tous les ménagements désirables, les familles dont l'un des membres rappelés en Afrique du Nord, aurait succombé.

.. / ..

MINISTRE DE L'INTERIEUR

Paris, le 31 Mai 1956

Direction Générale
de la Sécurité Nationale

Direction des
Renseignements Généraux

SN/RG/S.Ets/N° 40

Circulaire ministérielle n° 240

LE MINISTRE DE L'INTERIEUR
à

Messieurs les INSPECTEURS GÉNÉRAUX
DE L'ADMINISTRATION EN MISSION EXTRAORDI-
NAIRE
Messieurs les PRÉFETS (Métropole).

S E C R E T

OBJET : Rappel des disponibles.

REFER. : Mes notes SN/RG/S. Ets n° 48 du 8 Octobre 1955,
n° 35 - Circulaire n° 221 du 17.5.1956,
SN/RG n° 37 du 29 Mai 1956.

P. J. : 2

Le rappel des disponibles se déroule dans des conditions préoccupantes pour le moral de la nation. Les incidents bénins ou graves se multiplient au point d'avoir affecté ces derniers jours jusqu'à un cinquième des trains.

Le Gouvernement mesure à quel point les opérations de mobilisation partielle risquent de porter atteinte à l'autorité de l'Etat, d'introduire des ferments d'anarchie dans les esprits et de laisser s'implanter le désordre, l'indiscipline, la sédition et la rébellion.

C'est pourquoi j'ai réuni une conférence interministérielle groupant des représentants des ministères de la défense nationale et des travaux publics ainsi que de la S.N.C.F. qui a dégagé un ensemble de mesures, dont l'application sera de nature à apporter des améliorations notables à l'état de choses existant, et dont j'ai l'honneur de vous exposer ci-après l'économie.

I.- TRANSPORTS MILITAIRES

A) Dispositions à la charge des autorités militaires :

Afin de remédier à des inconvénients maintes fois ressentis, les convois ferroviaires ne transporteront plus désormais que des unités militaires homogènes et aucun wagon ne leur sera accroché en cours de route.

D'autre part, l'encadrement organique des unités transportées sera renforcé jusqu'aux ports d'embarquement, par un encadrement formé d'éléments de l'armée active.

Cette mesure n'aura sa pleine efficacité que si toutes les précautions sont prises par ailleurs pour empêcher les soldats de consommer des boissons alcoolisées. L'autorité militaire a décidé que chaque homme ne recevra dorénavant qu'une ration d'un demi-litre de vin au cours de son transport, quelle qu'en soit la durée./...

Afin de contribuer au respect de cette disposition, dont je n'ai pas besoin de souligner l'importance, il vous appartiendra, en liaison avec les autorités militaires locales et particulièrement avec la Croix-Rouge et les associations d'anciens combattants, d'organiser des distributions de boissons hygiéniques et rafraichissantes, lors des haltes de convois ayant déjà parcouru un long trajet.

Les rappelés (il s'agit là des disponibles dont le passé militaire est connu du S.S.D.N.F.A. et le passé civil des renseignements généraux) qui auront été signalés à l'autorité militaire comme des meneurs éventuels seront traités à part et soumis à un régime de surveillance particulière pendant leur acheminement.

Quant aux fortes-têtes qui se révéleront en cours de transport, elles seront, à la première halte, prises en charge par les services de la gendarmerie qui les mettront en état d'arrestation; les autorités militaires aviseront à assurer leur transport dans les meilleurs délais sur l'Afrique du Nord où elles recevront une affectation spéciale. L'exemplarité de ces mesures est de nature à ramener immédiatement le calme dans le convoi troublé par leur action.

J'ajoute que les autorités militaires ont pris la décision de supprimer les munitions de sécurité qui, jusqu'ici, étaient embarquées avec les troupes en déplacement.

B) Dispositions à la charge des autorités civiles.

En vue de permettre la mise en place des dispositifs de surveillance dont la responsabilité vous incombe, je vous adresserai, par télégramme et quarante-huit heures à l'avance, le plan des transports militaires intéressant votre département, que le bureau militaire de la S.N.C.F. a chargé de me communiquer. Toute modification éventuelle à ce plan vous sera signalée par télégramme.

L'attention du directeur général de la S.N.C.F. a été appelée sur les inconvénients présentés par la halte des trains dans certains centres et sur l'intérêt que présenterait une accélération des transports. Ces questions ont été mises à l'étude dans les services de la S.N.C.F.; je ne verrai que des avantages à ce que, au cours de contacts personnels, vous donniez aux chefs d'arrondissement de la S.N.C.F. l'indication des haltes à éviter dans le ressort de vos départements.

Ces différentes mesures remédient aux insuffisances les plus criantes de l'état de choses antérieur; elles paraissent devoir améliorer l'acheminement des convois militaires et l'embarquement des troupes, d'autant plus que vous continuerez à mettre en oeuvre, en collaboration avec les autorités de l'armée, des services d'ordre suffisants pour prévenir ou réprimer les troubles.

II.- TRANSPORT DES RAPPELES DANS LES TRAINS CIVILS.-

Toutefois, la situation ne sera redressée que s'il est mis fin aux incidents qui se produisent dans les gares et dans les trains qu'empruntent les rappelés pour gagner leur dépôt, incidents qui ont des répercussions déplorables autant sur la sécurité que sur la régularité des communications ferroviaires.

../...

A N N E X E I

Le plan de surveillance actuel portera sur les trains circulant sur tout ou partie des lignes suivantes :

N° de la ligne	Désignation de la ligne	Autorité responsable de l'organisation de la surveillance
500	Marseille - Lyon (par rive gauche)	IXème Région
570	Nîmes - Lyon (par rive droite)	
580	Marseille - Narbonne	

OBSERVATIONS.-

1°) La désignation de l'I.G.A.M.E. responsable a été faite en principe d'après la compétence territoriale de ce Haut-fonctionnaire. Pour des raisons de simplification, il n'en est pas toujours ainsi; mais il importait qu'il y eût une seule autorité responsable par ligne ferroviaire à surveiller.

2°) La désignation des lignes à surveiller a été faite selon les demandes de la direction générale de la S.N.C.F., en fonction de l'importance de ces lignes et de la fréquence des incidents dans le passé.

3°) Un lot de cartes impersonnelles de circulation, valables pour la durée du mois de Juin sera mis à la disposition de chaque I.G.A.M.E. Elles lui sont adressées par pli séparé.

Ce peloton, appelé à intervenir en cas d'incident, doit en principe demeurer au lieu de son implantation. Toutefois, si l'arrestation de meneurs n'aboutit pas à calmer l'effervescence, la moitié de l'effectif montera dans le train afin d'assurer la surveillance jusqu'à VANNES et, si besoin est, au-delà.

Le retour à QUESTEMBERT de ce contingent sera assuré au plus vite par les soins de la Gendarmerie Nationale.

En ce qui concerne les autres stations du parcours (voir ci-après titre II l'état des effectifs mis en jeu), les Forces de l'Ordre ne devront pas quitter leur zone d'action.

Après leur arrestation, les meneurs appartenant au contingent de rappelés seront remis, dans les meilleurs délais, à l'Autorité Militaire compétente :

Marine Nationale à LORIENT,
Subdivision à tous les autres points.

II.- SECURITE DANS LES GARES

(départ des rappelés)

Ce point du dispositif, dont l'intérêt est déjà apparu pour ce qui concerne les passages ou arrivées de rappelés, vise surtout cependant à assurer la sécurité dans les gares contre les éléments extrémistes qui tentent d'exploiter à des fins séditeuses le rappel des réservistes.

Les incidents sont surtout à craindre à LORIENT, HENNEBONT et AURAY et, à un moindre degré, à VANNES où cependant des précautions s'imposent en raison des effectifs assez importants qui y débarquent.

Dispositifs prévus aux différentes gares pour tous les trains express s'arrêtant à la station

LORIENT : Maintien de l'ordre assuré par la Police Urbaine de Lorient.
Effectifs : 1 Commissaire, 10 Agents, 1 car-radio;
Liaison avec :

- Commissariat Central pour mise en oeuvre de renforts éventuels;
- Section de Gendarmerie;
- Marine nationale pour une participation éventuelle au maintien de l'ordre (sur réquisition expresse du Préfet).

HENNEBONT : Présence, à la gare, de deux agents de la Police Urbaine, et de deux Gendarmes.

En liaison avec le Poste de Police et la Brigade de Gendarmerie qui ont la possibilité de fournir des renforts.

Ces renforts étant cependant limités, la possibilité d'un appel aux Forces du Maintien de l'Ordre de LORIENT est également prévue.

.. / ...

AURAY : Deux gendarmes à la gare assureront la liaison avec la Brigade qui sera renforcée par un peloton de Gendarmerie.

VANNES : L'Autorité militaire mettra en place des patrouilles très renforcées dont la mission sera double :

- 1°) Accueil des réservistes.
- 2°) Participation éventuelle au maintien de l'ordre (sur réquisition du Préfet).

La Gendarmerie nationale et la Police Urbaine seront représentées chacune, au minimum, par deux gradés qui se tiendront en liaison constante avec la Section et le Commissariat.

QUESTEMBERT : Maintien de l'Ordre assuré par le peloton de Gendarmerie.

Dans toutes les gares, un représentant, au moins, des Forces du Maintien de l'Ordre se rendra, dès l'arrivée du train, au Bureau du Chef de Gare afin d'assurer la liaison prévue avec les Inspecteurs de Surveillance dans les trains (voir titre I).

°
° °

Il est entendu que l'ensemble du dispositif sera mis en oeuvre sur décision du Préfet.

° Celui-ci aura en effet été avisé par le Commandant de Gendarmerie, dès que ce dernier aura été invité à lancer aux réservistes les ordres de rappel.

°
° °

Les incidents éventuels seront signalés de la manière suivante :

Gendarmerie		(Préfet - Autres départements
du lieu des	Cie VANNES . . .	(Subdivision
incidents		(Marine
		(Brigade des villes Police (évent.)
		(situées sur le
		(parcours
		(Gies autres départements.

Dans l'hypothèse souhaitable où les départements voisins (Finistère, Ille-et-Vilaine, Loire-Inférieure) instaureraient des dispositifs semblables, il serait demandé que la réciprocité dans l'alerte joue, c'est-à-dire que pour les incidents ayant eu lieu avant l'entrée des trains dans le Morbihan :

- la Préfecture intéressée avise la Préfecture du Morbihan,
- la Compagnie de Gendarmerie intéressée avise la compagnie du Morbihan.

III. La fin de la guerre

III.1. Le référendum dans les Basses-Alpes

Ceux qui veulent garder l'Algérie française voient le retour au pouvoir du général de Gaulle comme un ultime recours alors que, pour celui-ci, les colonies sont un poids dont il faut se débarrasser. Il annonce l'autodétermination dans un discours de septembre 1959. Le référendum se tient en janvier 1961 et les 75 % de oui des Français ouvrent la voie à l'indépendance de l'Algérie. Les Français métropolitains vont à nouveau se prononcer sur les accords d'Évian, signés le 18 mars 1962 entre les représentants du gouvernement français et ceux du gouvernement provisoire de la République algérienne (GPRA). La consultation a lieu le 8 avril, alors que le cessez-le-feu a été proclamé le 19 mars.

La presse locale l'affirme : il faut en finir avec la guerre. Si pour *La Marseillaise* communiste, le « oui » est un « oui à la paix » et le résultat (plus de 90 % de réponses positives) une condamnation du colonialisme, les violences de l'OAS, vues comme de « sanglantes provocations », mettent *Le Provençal* au diapason de son concurrent. sept ans après le début de la guerre, on n'évoque plus les « terroristes » du FLN, on veut en finir. Avec 3 403 oui pour 452 non, les Bas-alpins votent eux aussi massivement le 8 avril pour la fin de la guerre, même si le pourcentage de oui (un peu plus de 88 %) est légèrement inférieur au résultat national.

ENFIN ! APRES 7 ANS, 4 MOIS, 18 JOURS

Dernière minute
PARIS. — Ben Bella, ministre du C.P.R.A. s'est envolé d'Orly hier soir à 23 h. 18.
Une Cour Martiale instituée à Alger et Oran

LA MARSEILLAISE

REDACTION - ADMINISTRATION
17, Cours d'Estienne-d'Orves, MARSEILLE
Tél. : 33-13-75 (5 lignes groupées)
33-95-55 (6 lignes groupées)

0,25
NF

PUBLICITE : En régie Inter-Provence Publicité
18, Cours d'Estienne-d'Orves, MARSEILLE
Téléphone : 33-81-21
A PARIS : 18, rue de Châteaudun (8^e) LAM. 70-58

LUNDI
19 MARS 1962

Joseph
Demain : Joachim

20^e Année - No 5.379 - 21 Editions

GRAND QUOTIDIEN RÉGIONAL DE LA DÉMOCRATIE

Accord conclu
à EVIAN
hier à 17 heures 30

CESSEZ-LE-FEU

AUJOURD'HUI A 12 HEURES

EN ALGERIE

Arch. dép. AHP, Per 653, La Marseillaise, 19 mars 1962

0,25
NF

Dimanche

GRAND QUOTIDIEN RÉGIONAL DE LA DÉMOCRATIE

DIMANCHE
8 AVRIL 1962

Passion
Demain : Marie Es.

20 Année - No 1.265 - 21 Ed

AUJOURD'HUI

RATIFIEZ

VOTRE VICTOIRE

VOTEZ OUI A LA PAIX

Arch. dép. AHP, Per 653, La Marseillaise, 8 avril 1962

**27 millions de Français sont appelés aujourd'hui aux urnes
VOUS VOTEREZ "OUI" POUR LA PAIX ET CONTRE L'O.A.S.**

LE PROVENÇAL

Dimanche

DIMANCHE 8 AVRIL 1962

Pour la Paix et contre la dictature 27 millions de Français appelés aux urnes, aujourd'hui

L'ATTENTION politique se porte moins sur le référendum d'aujourd'hui, auquel sont appelés 27 millions de Français, consultation dont le résultat ne fait guère de doute, car le « oui » pour la paix et contre le fascisme O.A.S., triomphera que sur la décision que le général de Gaulle sera appelé à prendre vis-à-vis de l'Assemblée nationale peu de jours après le scrutin en cours.

Le Président de la République se rangera-t-il à ce qui semble être l'avis de M. Debré, et décidera-t-il de dissoudre l'Assemblée nationale et de procéder à de nouvelles élections législatives ?

Dans quelle mesure le pourcentage des « oui » aura-t-il une influence sur la décision du chef de l'Etat ? Il semble, en tout état de cause, que ce n'est que vers le milieu de la semaine — jeudi peut-être — que l'on connaîtra le verdict présidentiel et le sort réservé à l'Assemblée élue en 1958 et dont la session ordinaire doit normalement s'ouvrir le 24 avril.

Mais, quelque soit le résultat

des méditations présidentielles, il semble désormais certain que M. Michel Debré doit abandonner bientôt l'Hôtel Matignon : dans quelques jours, s'il n'y a pas de dissolution, dans quelques semaines si les Français étaient à nouveau appelés aux urnes.

Le fait que le président de la République ait cru devoir ajouter que l'usage du référendum mar-

querait profondément « le caractère et le fonctionnement des institutions de la République », n'est pas sans inquiéter les milieux politiques qui craignent qu'il en résulte, non seulement une nouvelle perte d'influence pour le Parlement, mais encore une évolution marquée du régime vers le type présidentiel, appuyé sur un système référendaire.

Arch. dép. AHP, Per 639, *Le Provençal*, 8 avril 1962

STATISTIQUE
PARTIELLE
portant
sur
7.061.385
inscrits

Votants : 5.488.811
Exprimés : 5.265.073
OUI : 4.268.608 (90,56 %)
NON : 497.015 (9,44 %)
Nuls : 829.708

- **IVANOV enlève le Cross de "l'Humanité"**
- **NIMES battu à STRASBOURG** (Détails à l'intérieur dans "Sprinter")

LA MARSEILLAISE

REDACTION - ADMINISTRATION
17, Cours d'Estienne-d'Orves, MARSEILLE
Tél. : 33.13.75 (5 lignes, croisées)
33.95.95 (8 lignes, croisées)

0,25
NF

PUBLICITE : En régie Inter-Provence Publicité
18, Cours d'Estienne-d'Orves, MARSEILLE
Téléphone : 33.81.31

A PARIS : 10, rue de Châteaudun (9e) L.A.M. 75-08

LUNDI
9 AVRIL 1962

Mario Es.

Demain : Mésaire

104 Année - No 5.396 - 21 Editions

GRAND QUOTIDIEN RÉGIONAL DE LA DÉMOCRATIE

Mort du toréro
**JUAN
BELMONTE**

SEVILLE. — Juan Belmonte, le toréro espagnol qui a révolutionné l'art tauromachique est mort, cette nuit, à Séville, à l'âge de 70 ans.

OUI MASSIF (90%)

A LA PAIX EN ALGÉRIE

Les accords d'Evian sont approuvés
l'O.A.S. isolée, le colonialisme condamné sans retour

LE PROVENÇAL

BASSES ALPES

21 EDITIONS

ADMINIST. - REDACTION

55, Rue Francis-David (1^{er})

Téléphone :

31-8840 et la suite

33-9840 et la suite

Compte Courant Postal

1114.00 Marseille

LE PLUS FORT TIRAGE ET LA PLUS FORTE VENTE DES JOURNAUX DU SUD-EST

BUREAUX A PARIS

1-3, Rue Copernic (9^e) 7, 50674 3343

Journal des patriotes socialistes et républicains

ABONNEMENTS. — Semaine (6 jours) : 3 mois, 6,50 NF.; 3 mois, 18 NF.; 6 mois, 35 NF.; 1 an, 65,50 NF.
Semaine (6 jours) : 3 mois, 7,25 NF.; 3 mois, 21 NF.; 6 mois, 40 NF.; 1 an, 78 NF.
Dimanche : 1 mois, 1,50 NF.; 3 mois, 4,50 NF.; 6 mois, 8,50 NF.; 1 an, 16,50 NF.
Changement d'adresse : 0,50 NF.

Lundi 9 Avril 1962

SAINTE MARIE EGYPT.

Demain : Saint Maccaire

Prix : 0,25 NF



N° 6.141

**Pour la Paix dans la coopération et la défense des intérêts
de nos compatriotes d'Algérie, contre les assassinats de l'O.A.S.**

LES "OUI" ECRASENT LES "NON"

Très forte participation au scrutin qui s'est déroulé dans le calme

PREMIERS RÉSULTATS

BASSES-ALPES

SISTERON. — I. : 2718 ; V. 2070 ;
E. : 1940.

Oui : 1754 — Non 186.

DIGNE. — I. 6455 ; V. 4523 ; E.
4271.

Oui : 3822 ; Non : 449.

MANOSQUE. — I. 5328 ; V. 4142 ;
E. 3855.

Oui : 3403 ; Non : 452.

**RÉFÉRENDUM D'AUTODÉTERMINATION
DU 1^{er} JUILLET 1962**

Voulez-vous que l'Algérie devienne un État indépendant coopérant avec la France dans les conditions définies par les déclarations du 19 mars 1962 ?

هل تُريد أن تُصبحَ الجزائر دولةً مُستقلةً
مُتعاونةً معَ فرنسا حسبَ الشروطِ المُقرَّرةِ في
تصريحاتِ 19 مارس 1962 ؟

NON

لا

III.2. Les morts bas-alpins

Diverses sources permettent de connaître le nombre de tués originaires du département lors des combats en Algérie. Dans les fonds d'archives un document établi en 1995 par la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie (FNACA) des Alpes de Haute-Provence recense, par commune, le nombre de morts. Cette source comporte toutefois des erreurs et il a été utile de la croiser avec les informations proposées par le site « Mémoire des hommes », du ministère des Armées. Enfin, on a pu comparer ces premiers résultats avec les inscriptions sur les monuments aux morts du département, qui ont été photographiés par le service des Archives départementales des Alpes-de-Haute-Provence. On atteint ainsi le nombre de trente morts en Algérie, domiciliés dans le département : les communes de Manosque, Digne et Barcelonnette sont celles qui ont payé le plus lourd tribut. Les erreurs du document de la FNACA peuvent porter sur des prénoms, des dates de décès mais aussi des communes : ainsi, Antoine Rappet se prénomme en réalité Louis et son nom est inscrit sur le monument aux morts du Lauzet et non de Barcelonnette ; ou encore Guy Pons-Mure dont le nom figure sur le monument de Sainte-Tulle et non sur celui de Jausiers. Tous sont morts de l'autre côté de la Méditerranée, sauf René WIPFLI ou WIFFLI, de Roumoules, décédé à l'hôpital du Val-de-Grâce à Paris. Cependant, tous ces noms ne se trouvent pas, loin s'en faut, sur les monuments communaux. Serait-ce en raison d'un manque de place que les morts de la guerre d'Algérie, comme ceux de la guerre d'Indochine, n'y figurent pas au même titre que pour les deux conflits mondiaux.

DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

MEMORIAL PAR COMMUNE DES MILITAIRES FRANCAIS MORTS EN

ALGERIE MAROC TUNISIE

NOMS PRENOM DATE du DECES LIEU du DECES

AIGLUN

JOUVE Jacques 15-05-1957 CONSTANTINE

AIGLUN : 1 personne décédée.

AUZET

SAUVE Claude 04-03-1960 TEXENNA

AUZET : 1 personne décédée.

BANON

BARTON Guy 00.08.1962 ALGER

BANON : 1 personne décédée.

BARCELONNETTE

DUCHENE Louis 26-01-1959 TIZI-OUZOU

RAPPET Antoine ALGERIE.

SANTONI Jean Pierre 28-09-1960 EL-MILIA

BARCELONNETTE: 3 personnes décédées.

CASTELLANE

NASINI Jean 00-09-1956 NEDROMA

CASTELLANE : 1 personne décédée.

DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

MEMORIAL PAR COMMUNE DES MILITAIRES FRANCAIS MORTS EN

ALGERIE MAROC TUNISIE

NOMS PRENOM DATE du DECES LIEU du DECES

CERESTE

REDON Georges 05-09-1957 SUD ALGERIEN

CERESTE : 1 personne décédée.

DIGNE

DOREMUS Fernand 30-08-1961 SOUK-AHRAS
 FABRE Etienne 31-08-1957 BISKRA
 GARD Jean Pierre 20-07-1961 BIZERTZ (Tunisie)
 MAGAUD Hubert 22-07-1958 GERRIVILLE
 TROMPARENT Henri 17-08-1959 ALGERIE

DIGNE : 5 personnes décédées.

JAUSIER

LASSERRE Edouard 09-03-1956 BLIDA
 PONS-MURE Guy 15-06-1957 TEBESSA

JAUSIER : 2 personnes décédées.

LAUZET - UBAYE

DONNADIEU Lucien 25-05-1960 EL MILIA.

LAUZET - UBAYE : 1 personne décédée.

MAUJAI

VAGNOL André 17-10-1957 ALGERIE

MALLAI : 1 personne décédée.

DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

MEMORIAL PAR COMMUNE DES MILITAIRES FRANCAIS MORTS EN
ALGERIE MAROC TUNISIE

NOMS PRENOM DATE du DECES LIEU du DECES

MANOSQUE

DURAND Gaston 24-01-1957 NEMENCHËTA
FERRIZ Aimé 24-05-1958 REMADA (Tunisite)
GRIMALDI Jacques 23-06-1958 TIZI OUZOU.
SAUVECANNE Lucien 05-10-1960 EL HANSER et MILLIA

MANOSQUE : 4 personnes décédées.

LES MEES

ENGUELZ André 20-12-1959 ORAN

LES MEES : 1 personne décédée.

ORAISON

COLIN Emile 20-07-1961 SIDI ABDALLAH
(TUNISIE)

ORAISON : 1 personne décédée.

PEYRUIS

PERARD Robert 20-10-1959 CHERCHELL

PEYRUIS : 1 personne décédée.

ROUMOULES

WIFFLI René 13-05-1961 VAL de GRACE
(PARIS)

ROUMOULES : 1 personne décédée.

DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

MEMORIAL PAR COMMUNE DES MILITAIRES FRANCAIS MORTS EN
ALGERIE MAROC TUNISIE

NOMS PRENOM DATE du DECES LIEU du DECES

SAINT PAUL sur UBAYE

GUGLIELMO Roger 16-06-1961 TLEMCEN
SAINT PAUL sur UBAYE : 1 personne décédée.

SAINTE TULLE

KRITTER Augustin 15-07-1957 TAGLAUT

SAINTE TULLE : 1 personne décédée.

THOARD

STAMPER Pierre 1956 ALGEROIS

THOARD : 1 personne décédée.

VACHERES

BLANC André 1959 AIN SEFRA

VACHERES : 1 personne décédée.

VALENSOLE

BERSUZIO SEBASTIEN 1960 TEBESSA

VALENSOLE : 1 personne décédée.

VILLARS COLMARS

JEAUME Vincent 01-01-1959 AIN BESSEM

VILLARS COLMARS : 1 personne décédée.

Un jeune Manosquin tué en Algérie

MANOSQUE (C.P.). — La terrible nouvelle circulait depuis hier matin comme une trainée de poudre. Gaston Durand, le fils de Gustave Durand, coiffeur, placé du Terreau, avait été tué en Algérie.

Peu de nouvelles ne nous sont parvenues sur les circonstances du drame qui frappe pour la première fois à Manosque.

La famille, on le conçoit, est au désespoir.

Nous prions le papa et la maman de Gaston, ce solide gaillard qui n'a pas connu son 22^{me} anniversaire, pourtant si proche, de bien vouloir accepter les condoléances des communistes manosquins et de « La Marseillaise ».

Le Provençal

MORT POUR LA FRANCE

Hier matin à 10 heures, un télégramme arrivait à l'Hôtel de Ville de Manosque, annonçant le décès du soldat Durand Gaston, survenu dans le massif de l'Aurès au cours d'un engagement.

Ce jeune soldat de 22 ans était le fils de M. Durand Gustave, coiffeur dans notre ville. Maintenu sous les drapeaux, il était venu passer il y a peu de temps une permission auprès des siens.

Cette brutale nouvelle a jeté la consternation parmi toute la population, et une profonde douleur auprès des malheureux parents, auxquels « Le Provençal » présente, ici, ses sincères condoléances.

Mentions d'urgence TRES-URGENT	MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR TÉLÉGRAMME ARRIVÉE	Indications de Transmission C L A I R N° d'enregistrement au Centre 8 3 3
--	---	--

Mentions de Service	Origine	N° d'Expédition	Nombre de mots	Date et heure de Dépôt
VCI OFF	DE REFM	04		18 /0100

EXPÉDITEUR : 2/4 RIC à
 DESTINATAIRE : PRÉFET BASSES-ALPES.

N°4/18=

.....PRIMO PREVENIR MADAME VAGNOL VICTORINE MERE DU DECEDE A ALIGAS BASSES ALPES SECUNDO DECES DU SOLDAT VAGNOL ANDRE 2 EME CLASSE AU 2/4 RIC TERTIO TUE EN OPERATIONS QUARTO 17 OCTOBRE 57 QUINTO CONDOLEANCES ATTRISTEES CHEFS ET CAMARADES SEXTO LETTRE DU CHEF DE CORPS A FAMILLE SUIT FIN.+,

DESTINATAIRES:

PREFET DIGNE= *x*
 SECRETAIRE GENERAL DIGNE=
 BUREAU CABINET DIGNE=

Archives STI Digne=

*Message téléphonique le 13/10 à 11 heures
 au maire de Malijai, en lui demandant
 de se rendre lui-même auprès de la
 famille pour lui apprendre ce deuil
 avec toute la délicatesse souhaitable*



Confirmer par écrit

Malijai

DATE ET HEURE DE RÉCEPTION
 18/10/1957-18H18-BTM

RÉDIGEZ VOS TÉLÉGRAMMES SELON LES INSTRUCTIONS DE LA CIRCULAIRE MINISTÉRIELLE N° 402, DU 10 DÉC. 1953



Monuments aux morts d'Aiglun, cliché Jean-Christophe Labadie, 2019

SALVAGY LEOPOLD
TRICHAUD ELIE
GASQUET BAPTISTIN
ESCOLLE JULIUS
PHILIP FLEURY
CHABOT FELIX
COULOMB FERNAND

René WIPFLI
● mort pour la France en Algérie ●
le 12 Mai 1961



Monuments aux morts de Sainte-Tulle, cliché Jean-Christophe Labadie, 2019

III.3. L'arrivée des pieds noirs

Quelques mois avant la signature des accords d'Évian, on compte dans le département des Basses-Alpes environ 250 familles rapatriées d'Algérie et de Tunisie. Les arrivées croissent à partir du printemps 1962 puis s'accroissent. Ainsi, l'état numérique des rapatriés accueillis à Manosque en montre un triplement entre début juin et début juillet 1962 (l'indépendance est reconnue par la France le 3 juillet et proclamée par le GPRA (Gouvernement provisoire de la République algérienne) le 5 juillet), pour atteindre un maximum de 347 entre les 21 et 28 septembre. Un document, daté de mars 1967, indique un nombre total de 8 487 rapatriés résidant alors dans le département.

Un secrétariat d'État aux rapatriés est créé en août 1961 dans le gouvernement de Michel Debré. Robert Boulin, qui en reçoit la charge, donnera son nom à une loi « relative à l'accueil et à la réinstallation des Français d'Outre-Mer », adoptée en décembre. Cette loi prévoit des aides (prêts à taux réduit, subventions d'installation...), des programmes de construction de logements, des indemnités pour les plus défavorisés...

La difficulté essentielle pour l'intégration des rapatriés dans les Basses-Alpes concerne leur emploi. Les fonctionnaires doivent être reclassés dans leur administration, mais les postes sont peu nombreux. Le développement du tourisme pourrait par ailleurs constituer un débouché pour des emplois du secteur privé. En mai 1962 est constitué à Digne un comité départemental afin de coordonner l'action des différents comités en charge de l'accueil. En décembre, les rapatriés sont pris en charge au bureau installé dans la caserne Desmichels à Digne. Le logement pose également un problème : le préfet lance en décembre 1962 un appel aux Bas-Alpins qui disposeraient d'hébergements, au moins pour la durée de l'hiver.

Les rapatriés sont, dans les Basses-Alpes comme ailleurs, des « déracinés ». C'est d'ailleurs sur ce sentiment qu'insiste la presse de l'époque. La question du vocabulaire est également importante : comment les nommer ? Le terme de « pieds noirs » n'est guère usité. Ils sont les « Français » ou les « rapatriés » d'Algérie, les « compatriotes repliés », les « transplantés ». Lors de l'assemblée générale de la section de Manosque des Français rapatriés d'Afrique du Nord le 28 juillet 1962, et dont un compte-rendu est rédigé par les Renseignements généraux, les pieds noirs font état de leurs inquiétudes. Étant donnée la situation politique en Algérie, l'idée de retour est désormais exclue. Ils souhaitent donc être considérés comme des Français à part entière.

Le « déracinement » concerne tous les rapatriés. Les documents administratifs révèlent d'autres drames oubliés : les orphelins d'Algérie vont, eux aussi, quitter leur sol natal, tout comme les personnes âgées isolées, pour lesquelles il faut trouver une solution d'hébergement à l'hôpital ou en maison de retraite.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SURETÉ NATIONALE
DIRECTION DES RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

ORIGINE				EXPÉDITION				RÉFÉRENCE		CLASSEMENT		
DÉPARTEMENT	POSTE	COTE		NATURE	DATE	EXEMPLAIRES		ENREGISTREMENT	ENREGISTREMENT	DATE	CATÉGORIE	DOSSIER
		SOURCE	SERVICE			NOMBRE	N°					
04	1	2	14		2.12.61	8	1	5136			4 & 5	
PIÈCES JOINTES												

OBJET

Français rapatriés d'A.F.N.

DESTINATAIRES	
MM. LE PRÉFET	+
LE DIRECTEUR DES R.G.	+++
I.G.A.M.E.	+
R.G. MARSEILLE	+
CHRONO	+
ARCHIVES	+

TIMBRE A L'ARRIVÉE	RÉSUMÉ
ENREGISTREMENT	<p style="text-align: center;">Situation matérielle et état d'esprit.</p> <p>Toutes ces questions ont été abordées lors de la tournée qui se tiendra à MARSEILLE les 9 et 10 décembre prochain en présence de M. le Secrétaire d'Etat aux Rapatriés, et auquel l'association bas-alpine des Rapatriés d'A.F.N. sera représentée par son président le Docteur PIETRI et un délégué non encore désigné.</p>
DIFFUSION	<p>Il est à 250 familles de rapatriés d'Afrique du Nord, représentant un millier d'individus, sont actuellement installés dans les B.A. depuis l'exode de Tunisie de 1957.</p> <p>La plupart d'entre elles ont trouvé à se loger, grâce aux efforts de l'Association Nationale des Français d'Afrique du Nord, représentée par le Docteur PIETRI, d'une part, et à l'appui effectif des services de la Préfecture, d'autre part.</p>
COTE D'EXPLOITATION	
CLASSEMENT	
OBSERVATIONS	<p>Le problème majeur reste celui du réemploi. La question ne se pose pas pour les fonctionnaires qui ont tous été reclassés dans leurs administrations respectives, à l'exception des auxiliaires.</p> <p>Dans le secteur privé, l'entreprise PICO a absorbé bon nombre de travailleurs manuels, mais les emplois dits "de bureau" demeurent introuvables.</p> <p>Les exploitants agricoles en général, qui représentent une minorité, attendent les subventions du Gouvernement, pour couvrir leurs frais de réinstallation. Certains dossiers sont en instance depuis plus de 6 mois et en tout cas la subvention accordée est toujours inférieure à la demande et le taux d'intérêt excessif (5,5% plus les frais mutation).</p> <p>Les professions libérales (2 médecins, 1 architecte, 1 géomètre) et de nombreux commerçants</p>

Arch. dép. AHP, 43 W 171, rapport de la Direction des renseignements généraux sur les Français rapatriés d'AFN, 2 décembre 1961

DIRECTION GENERALE DE LA SURETE NATIONALE
SECTION DES RENSEIGNEMENTS GENERAUX

- 2 -

..... dans la restauration, ont éprouvé de grandes difficultés et n'ont pas encore retrouvé leur équilibre financier.

Enfin, il faut citer quelques cas d'économiquement faibles.

Pour l'avenir, la section départementale des Français d'A.F.N. estime indispensable le reclassement de nos compatriotes dans les villages abandonnés des B.A., département à faible densité démographique, aux lieu et place d'étrangers, tels les Albanais du village des Dourbes, qui ont bénéficié d'un traitement qu'aucun français rapatrié n'a jamais connu jusqu'alors.

Toutes ces questions seront débattues lors du congrès qui se tiendra à MARSEILLE les 9 et 10 décembre prochain en présence de M. le Secrétaire d'Etat aux Rapatriés, et auquel l'association bas-alpine des Rapatriés d'A.F.N. sera représentée par son président le Docteur PIETRI et un délégué non encore désigné.

Il est à noter qu'à l'occasion de ses réunions mensuelles qui prennent avant tout le caractère de réunions fraternelles, seules les questions d'entraide sociale sont à l'ordre du jour à l'exclusion de toute discussion politique.

L'état d'esprit de ses membres, bien que reflétant une certaine amertume, demeure calme et n'est pas susceptible de créer une agitation particulière.

Le problème majeur reste celui du réemploi. La question ne se pose pas pour les fonctionnaires qui ont tous été reclassés dans leurs administrations respectives, à l'exception des auxiliaires.

Dans le secteur privé, l'entreprise PICO a absorbé bon nombre de travailleurs manuels, mais les emplois dits "de bureau" demeurent introuvables.

Les exploitants agricoles en général, qui représentent une minorité, attendent les subventions du Gouvernement, pour couvrir leurs frais de réinstallation. Certains dossiers sont en instance depuis plus de 6 mois et en tout cas la subvention accordée est toujours inférieure à la demande et le taux d'intérêt excessif (5,5% plus les frais mutation).

Les professions libérales (2 médecins, 1 architecte, 1 géomètre) et de nombreux commerçants

COMMUNE DE MANOSQUE
(Basses Alpes)



E T A T N U M E R I Q U E
=====

DES RAPATRIÉS D'AFRIQUE ACCUEILLIS A MANOSQUE PENDANT
LA PERIODE DU 2 JUIN au 15 JUIN 1962

Hommes de 18 à 60 ans.....	10
Femmes de 18 à 60 ans.....	20
Hommes de plus de 60 ans.....	4
Femmes de plus de 60 ans.....	5
Enfants jusqu'à 14 ans.....	27
Enfants de 14 à 18 ans.....	6
	<hr/>
TOTAL...	72
	=====

Nombre de Ménages : 29

MANOSQUE LE 15 Juin 1962

LE MAIRE

Destinataire : M. le S/ PREFET
FORCALQUIER



T. Forcalquier

65W129

COMMUNE DE MANOSQUE

Basses-Alpes



ETAT NUMERIQUE

DES RAPATRIES D'AFRIQUE ACCUEILLIS A MANOSQUE PENDANT
LA PERIODE DU 22 Juin au 29 Juin 1962.-

Handwritten signature

	du 22 Juin au 29 Juin	Période précédente	A ce jour
Hommes de 18 à 60 ans	14	17	31
Femmes de 18 à 60 ans	11	43	54
Hommes de plus de 60 ans	3	8	11
Femmes de plus de 60 ans	5	7	12
Enfants jusqu'à 14 ans	14	44	58
Enfants de 14 à 18 ans	2	11	13
TOTAL	49	130	179

Nombre de Ménages : 22

MANOSQUE, Le 29 Juin 1962

Le MAIRE

Destinataire : M.le SOUS-PREFET
de FORCALQUIER



Handwritten signature of the Mayor

Handwritten initials: BTW 128

COMMUNE DE MANOSQUE

Basses-Alpes

2
E T A T N U M E R I Q U E



DES RAPATRIES D'AFRIQUE ACCUEILLIS A MANOSQUE PENDANT
LA PERIODE DU 6 JUILLET au 13 JUILLET 1962

	du 6/7	Période	A
	au 13/7	précédente	ce jour
Hommes de 18 à 60 ans	10	38	48
Femmes de 18 à 60 ans	17	63	80
Hommes de plus de 60 ans	5	13	18
Femmes de plus de 60 ans	3	15	18
Enfants jusqu'à 14 ans	14	63	77
Enfants de 14 à 18 ans	2	17	19
<u>TOTAL</u>	51	209	260

Nombre de Ménages : 19

Nombre de Ménages
à ce jour : 104

MANOSQUE, Le 13 Juillet 1962

Le MAIRE,

Destinataire : M.le SOUS-PREFET
de FORCALQUIER



65.1628

COMMUNE DE MANOSQUE

Basses-Alpes



ETAT NUMERIQUE

DES RAPATRIÉS D'AFRIQUE ACCUEILLIS A MANOSQUE
PENDANT LA PERIODE DU 19 JUILLET AU 27 JUILLET 1962

	du 19/7 au 27/7/1962	Période précédente	A ce jour
Hommes de 18 à 60 ans	7	55	62
Femmes de 18 à 60 ans	7	84	91
Hommes de plus de 60 ans	-	21	21
Femmes de plus de 60 ans	1	22	23
Enfants jusqu'à 14 ans	9	82	91
Enfants de 14 à 18 ans	-	19	19
	24	283	307

Nombre de ménages : 9

A ce jour: 124

Destinataire : M. le SOUS-PREFET de
FORCALQUIER

MANOSQUE, Le 27 Juillet 1962
Le MAIRE,

65W 129

COMMUNE DE MANOSQUE

Basses-Alpes

ETAT NUMERIQUE



DES RAPATRIES D'AFRIQUE ACCUEILLIS A MANOSQUE PENDANT
LA PERIODE DU 17 Août AU 31 Août 1962

	du 17.8 : au 31.8	Période : précédente	A ce jour
Hommes de 18 à 60 ans	1	73	74
Femmes de 18 à 60 ans	/	100	100
Hommes de plus de 60 ans	/	23	23
Femmes de plus de 60 ans	/	25	25
Enfants jusqu'à 14 ans	/	95	95
Enfants de 14 à 18 ans	/	20	20
	1	336	337

Nombre de ménages : 1

A ce jour : 139

MANOSQUE, Le 31 Août 1962

Le MAIRE,

POUR LE MAIRE EMPECHÉ
LE 31 AOUT 1962

DESTINATAIRE : M.le SOUS-PREFET
de FORCALQUIER

STATISTIQUES TRIMESTRIELLES

TABLEAU N° IV

Situation arrêtée le 31 mars 1967

<u>I - Recensement des rapatriés</u>	: Nombre	:: Observations
1°) Nombre total de rapatriés recensés et non le nombre de dossiers dans le dé- partement depuis l'origine.	9.215	
2°) Nombre total de rapatriés venus d'autres départements depuis l'origine.	3.159	
3°) Nombre total de rapatriés ayant quitté le département pour s'établir dans d'autres départements depuis l'origine.	3.887	
4°) Nombre total de rapatriés résidant actuellement dans le département ((1°) + (2°) - (3°)).	8.487	
<u>II - Reclassement des rapatriés salariés</u> <u>F.P.A.</u>		
-Nombre de rapatriés actuellement demandeurs de stage.	32	dont 10 harkis en ins- tance d'affectation
-Nombre de rapatriés actuellement en stage.	-	
<u>III - Aides aux Rapatriés Agés</u> Décret n° 63-729 du 20.7.1963 et cir- culaire n° 63-117 du 24.7.1963.		
1°) Nombre de bénéficiaires de l'article premier:		
-secours trimestriels à 60 F	-	
-secours trimestriels à 120 F	-	
2°) Nombre de bénéficiaires de l'article deux;		
Aide exceptionnelle	24	
-taux célibataire	19	
-taux ménage.	5	
<u>IV- Subventions pour le rachat des cotisations</u> <u>vieillesse (art.40 du Décret n°62-261 du</u> <u>10.3.1962).</u>		
-Nombre total de demandes de subventions	59	
-Nombre total de demandes annulées et rejetées.	24	
-Nombre total de dossiers en instance	3	
-Nombre total de dossiers acceptés.	32	

15 W 67

PREFECTURE DES BASSES ALPES

Service des Rapatriés

ETAT DE RECENSEMENT PAR CATEGORIE PROFESSIONNELLE
DES RAPATRIÉS IMPLANTÉS
dans le département des Basses-Alpes à la date du 30 Juin 1963

Circulaire n° 2429 du 8 Février 1962

CATEGORIES PROFESSIONNELLES	TERRITOIRES D'ORIGINE				TOTAUX	OBSERVATIONS
	Maroc	Tunisie	Algérie	Autres terri- toires		
Industriels			18		18	
Agriculteurs	1		48		49	
Commerçants		1	61		62	
Professions libérales		1	9		10	
Salariés	4	3	303	3	313	
Sans emploi	1	2	45		48	
Totaux	6	7	484	3	500	

Fait à DIGNE, le 3 Juillet 1963

P. LE PREFET,
Le Secrétaire Général,

Hevelan

Arch. dép. AHP, 15 W 66, état de recensement par catégorie professionnelle des rapatriés implantés dans les Basses-Alpes au 30 juin 1963

DÉPARTEMENT DES BASSES-ALPES

SOUS - PRÉFECTURE
DE
BARCELONNETTE

Réf° N° 802



Le SOUS-PRÉFET de BARCELONNETTE

à

Monsieur le PRÉFET des Basses-Alpes

-CABINET-

OBJET -Situation des rapatriés-

REFER - Votre lettre n°6626 /CAB du 24 Novembre 1961-

En réponse à votre lettre citée en référence, j'ai l'honneur de vous faire savoir qu'aucun élément nouveau n'est survenu depuis l'envoi de mon rapport n°771 du 20 Novembre dernier.

Je ne puis que vous confirmer qu'il n'existe aucune difficulté d'ordre psychologique au reclassement des rapatriés, celui-ci n'étant limité que par le nombre infime des emplois disponibles et des logements vacants. Les terres qui pourraient être acquises par des rapatriés agriculteurs sont peu nombreuses également. Le seul débouché qui pourrait présenter de l'intérêt est constitué par l'hôtellerie, les sports d'hiver et dans une certaine mesure le tourisme d'été. Des possibilités importantes d'investissements et d'activité existent et existeront sans doute davantage dans l'avenir.

Par contre, les possibilités d'hébergement provisoire sont assez vastes, particulièrement dans les colonies de vacances.

Le Sous-Préfet,

Soreau

SERVICE DES RAPATRIÉS

===

A la date du 22 Septembre 1085 dossiers de rapatriés avaient été ouverts à la Préfecture de Digne pour l'ensemble du Département, ce qui représente 3.000 à 4.000 personnes environ.

Depuis le 15 Juillet, la progression du nombre de dossiers ouverts chaque quinzaine ne s'est pas démentie, sauf au cours de la semaine passée :

- au 30 Juin	233	dossiers ouverts		
- au 15 Juillet	410	"	soit 223 en plus	
- au 31 Juillet	573	"	- 163	-
- au 15 Août	701	"	- 128	-
- au 31 Août	871	"	- 170	-
- au 15 Septemb.	1045	"	- 174	-
- au 22 Septemb.	1085	"	- 40	-

A ce jour, 132 dossiers, à déduire des chiffres ci-dessus, ont été transmis dans d'autres départements à la suite du changement de résidence des rapatriés.

Compte tenu de la très faible population du département des Basses-Alpes, par ailleurs dépourvu d'agglomérations importantes, ce contingent de rapatriés est relativement important.

Il en résulte des problèmes complexes, notamment :

- sur le plan du reclassement professionnel difficile à réaliser dans un département essentiellement agricole mais formé en majorité de petites exploitations familiales.
- sur le plan du logement, car les quelques agglomérations ont déjà vu leur population s'accroître sensiblement au cours des années passées soit en raison de l'exode naturel des campagnes trop pauvres ou quasi inaccessibles, soit par l'arrivée d'ouvriers occupés sur des chantiers E.D.F. de la région.

Au point de vue reclassement professionnel, 132 rapatriés demandeurs d'emplois ont pu être satisfaits, par contre

III. - PROBLEMES SPECIAUX AUX RAPATRIES DU SECTEUR PRIVE

c) LES SALARIES :

1°) 68 travailleurs salariés ont été recasés jusqu'à maintenant dans le département ;

2°) 2 demandes d'emploi restent encore à l'heure actuelle insatisfaites. Elles concernent :

- 1 chauffeur mécanicien,
- 1 employé de bureau.

3°) Les perspectives du marché du travail sont à l'heure actuelle peu favorables à ces demandes d'emploi et moins encore à celles qui pourraient être présentées par de nouveaux rapatriés.

a) offres d'emploi existantes :

- pour les travailleurs manuels du bâtiment et
- pour des gens de maison.

b) en revanche, une carence complète d'emplois de bureau se révèle à l'heure actuelle assez criante et défavorable pour nos compatriotes rapatriés d'outre-mer.

c) Enfin, peu de possibilités d'avenir sont à prévoir sur les chantiers de travaux publics.

En effet, la chute d'Oraison atteignant à l'heure actuelle son maximum d'effectifs, on ne peut envisager que des débauchages jusqu'à la fin de 1962. D'autre part, la chute de Curbans étant encore au stade des travaux préparatoires n'emploiera son maximum d'effectifs qu'en 1964. Il semble donc y avoir actuellement et dans l'immédiat aucune possibilité de placement à espérer sur ces chantiers.

III.4 PROBLEMES SPECIAUX AUX RAPATRIES DU SECTEUR PRIVE

B) COMMERCANTS ET PROFESSIONS LIBERALES

Les rapatriés de ce secteur, très peu nombreux à l'heure actuelle (14), n'ont posé que peu de problèmes à l'administration et ne semblent avoir eu que peu de difficultés à résoudre pour leur installation. Toutefois, faisant écho aux revendications présentées sur le plan national, les commerçants et les membres des professions libérales protestent contre la régime actuel de prêts dont ils déplorent :

- le faible montant,
- le taux élevé,
- la rapidité de remboursement et la lourdeur des annuités.

CABINET DU PRÉFET

DIGNE, LE

N°

29 Mai 1962

JJ/MC

ARRÊTE N° 62-652

— — —

LE PRÉFET DES BASSES-ALPES,
Chevalier de la Légion d'Honneur,

Vu la loi n° 61.1439 du 26 décembre 1961 relative
à l'accueil et à la réinstallation des français d'outre-mer;

Vu le décret n° 62-261 du 10 mars 1962 pris pour son
application;

Vu la circulaire du secrétaire d'Etat aux rapatriés
en date du 2 avril 1962;

Vu les instructions du secrétaire d'Etat aux
rapatriés en date du 23 mai 1962;

Vu les instructions télégraphiques du Premier ministre
en date du 27 mai 1962;

Vu les instructions télégraphiques du ministre de
l'Intérieur en date du 27 mai 1962;

Sur proposition du secrétaire général,

ARRÊTE :

Article 1er.— Il est créé dans les Basses-Alpes un comité
départemental d'accueil des français rapatriés d'outre-mer.

Article 2.— Sous la présidence du préfet, ce comité comprend :

M. M. DIET Roger, député des Basses-Alpes,
DOMENECH Gabriel, député des Basses-Alpes,
AUBERT Emile, sénateur des Basses-Alpes,
DELORNE Claude, président du conseil général,
le docteur ROMIEU, président de l'amicale des maires bas-
alpins, vice-président du conseil général, maire de
Digne,

cc/...

M.H. NEGRE, chef de district de la protection civile, conseiller général, maire de Barrême,
 Colonel MALARET, commandant la subdivision militaire des Basses-Alpes à Digne,
 Monseigneur Bernardin COLLIN, Evêque de Digne,
 M.le Pasteur GILLIER, à Digne,
 MM. le président de la chambre de commerce et d'industrie à Digne,
 le président de la chambre d'agriculture à Digne,
 le président de la chambre des métiers à Digne,
 le trésorier-payeur général à Digne,
 l'inspecteur d'académie à Digne,
 l'ingénieur en chef des ponts et chaussées à Digne,
 l'ingénieur en chef du génie rural à Digne,
 le directeur des services agricoles à Digne,
 le directeur de la protection civile à Digne,
 le directeur des enquêtes économiques à Digne,
 le directeur départemental des services du ministère de la construction à Digne,
 Mme la directrice départementale de la santé à Digne,
 MM. le directeur départemental de la population et de l'action sociale à Digne,
 le directeur du travail et de la main d'oeuvre à Gap,
 le directeur de la sécurité sociale et des allocations familiales à Digne,
 le chef du service départemental de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre à Digne,
 l'inspecteur chef du service départemental de la jeunesse et des sports à Digne,
 le chef d'escadron, commandant le groupement de gendarmerie des Basses-Alpes à Digne,
 le commissaire chef du service des renseignements généraux à Digne,
 le docteur PIETRI, président honoraire des rapatriés à Digne,
 HAMANN, président de l'association des rapatriés à Digne,
 PHILIP, président du syndicat des hôteliers à Annot,
 le colonel PASCAL, président du conseil départemental de la croix-rouge à Digne,
 Mme BADOUX, présidente de l'entraide à Manosque,
 MM. COMBES, président de l'union départementale des associations familiales à Digne,
 DENUTH, directeur de l'office départemental des H.L.M. à Digne,
 les représentants des syndicats,
 les correspondants de presse.

Article 2. Ce comité est chargé :

1*) de coordonner l'action des comités d'arrondissement et des divers comités locaux ayant pour objet de faciliter l'accueil et l'hébergement des rapatriés,

o/o

2°) de centraliser tous les renseignements susceptibles d'apporter aux français rentrant d'outre-mer, une aide pour leur réinstallation matérielle dans le département et de favoriser leur reclassement économique et social dans les meilleures conditions,

3°) d'accueillir les rapatriés arrivant dans les Basses-Alpes dans le dénuement et de les orienter vers les lieux présentant des possibilités d'hébergement et d'emploi répondant à leurs besoins,

4°) de recenser, dans le cadre des plans établis par le préfet et le délégué régional pour l'accueil des rapatriés, l'état des ressources en logement disponibles, les offres d'emploi et leur localisation, les possibilités d'implantation agricoles et industrielles, et de faire toutes suggestions utiles à l'installation des rapatriés.

Article 4. M. le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Déférant aux instructions du gouvernement,
j'ai constitué dans le **Fait à Digne, le 28 Mai 1962** est
pour les rapatriés d'outre-mer et, en vous adressant copie
de mon arrêté, je vous remercie **LE PREFET**, ayant d'avoir
accepté de participer à l'œuvre de solidarité humaine qui
doit être poursuivie.
Maxime MIGNON.

en date du 14 NOV. 1962

UN APPEL DU PRÉFET DES BASSES-ALPES VOILA L'HIVER... PENSEZ AUX RAPATRIÉS

Au moment où approche l'hiver, le préfet des Basses-Alpes fait une fois encore l'appel le plus pressant à tous ceux qui disposent soit de chambres, soit de logements, même pour une durée limitée à quelques mois, afin qu'ils fassent offre de location en faveur des personnes sans logement ou logées dans des conditions humainement inacceptables.

Plusieurs milliers de rapatriés ont trouvé refuge dans les Basses-Alpes. La plupart de ceux qui sont en âge de travailler cherchent des emplois assurant leur fixation définitive dans notre région.

Mais pour les uns comme pour les autres, l'hiver est là avec ses duretés rendues plus insupportables par les détresses morales et matérielles de nos compatriotes. Il est indispensable d'assurer à tous et singulièrement pendant la mauvaise saison un logement décent.

Un programme exceptionnel de 200 logements a été attribué aux Basses-Alpes : les autorités responsables s'emploient à le mettre en œuvre d'urgence.

Mais en attendant ces réalisations qui, quelle que soit la diligence de tous, ne pourront s'achever vraisemblablement avant la fin du printemps, la réservation prioritaire exceptionnellement permise sur les programmes des H.L.M. engagés et la mise en œuvre de logements d'urgence, risquent fort de ne point être des palliatifs suffisants à la crise constatée.

L'ordonnance numéro 62-1063 du 10 septembre 1962 a ouvert des facilités exceptionnelles aux propriétaires qui acceptent de passer des conventions de location.

M. le ministre des Rapatriés a fait connaître au préfet des Basses-Alpes par télégramme en date du 6 novembre que les modalités d'application de ce texte seront précisées par décret devant pa-

raître incessamment au Journal officiel.

Dans ces conditions, le préfet des Basses-Alpes demande à tous ceux qui en ont la possibilité de faire connaître soit à ses services, soit aux autorités municipales, soit aux associations de rapatriés leurs offres de location, qu'elles soient de droit commun, ou qu'elles soient rattachées au système de convention ainsi institué.

Si les investigations des services compétents laissent apparaître que pour des raisons juridiquement infondées, des logements demeurent vacants, inoccupés ou insuffisamment occupés, l'autorité préfectorale serait dans l'obligation d'user de son pouvoir de réquisition qui est exclusif des avantages prévus pour les formes de location précitées.

Aux rapatriés

Les membres de l'A.N.F.A.N.O. M.A. des Basses-Alpes, désireux d'assister au congrès national des rapatriés qui doit se tenir les 30 novembre, 1er et 2 décembre à Lyon, sont priés de se faire inscrire d'urgence chez M. Hamann, président de la section départementale.

Le Noël des enfants des rapatriés. — La section des Basses-Alpes espère organiser un arbre de Noël, si vous lui en donnez la possibilité.

Dès à présent, elle sollicite votre aide sous toute forme : soit par chèque ou en nature, chez M. Dongradi, villa Ginesta, rue Bonthoux, à Digne (secrétaire adjoint de l'association) ; soit par virement postal au C.C.P. 31.12.54 Marseille (Association nationale des Français A.F.N. et O.M.), en précisant « Noël des enfants des rapatriés ». D'avance, merci !

EXTRAIT DU JOURNAL QUOTIDIEN "LE PROVENÇAL"

en date du

4 DEC. 1962

**A partir
du 1^{er} décembre
ouverture du bureau
des rapatriés
à la caserne Desmichels
à Digne**

Digne. — Le service départemental des rapatriés sera fermé au public les vendredi 7 et samedi 8 décembre.

Il fonctionnera à nouveau à partir du lundi 10 décembre, à sa nouvelle adresse : Caserne Desmichels, à Digne.

A partir de cette dernière date, les bureaux du service des rapatriés seront ouverts chaque jour de 10 h. à midi, de 14 h. à 16 h., sauf le lundi matin.

St Etienne-des-Orgues

Aucune possibilité pour
l'instant

Corbières

Aucune possibilité
le maire doit se renseigner

Volonne

Aucune possibilité pour
l'instant

Lurs -

Il y aurait des possibilités d'accueil,
mais elles ne peuvent être précisées
pour l'instant -

Par délibération du 29 Avril 1982
le Conseil Municipal a décidé la
recise en état de la Boulangerie
en vue d'y installer un ~~rapatrié~~
boulangier rapatrié d'AFN -

Il a sollicité à cet effet une
prise ^{au titre de l'} ~~de~~ l'amélioration de l'habitat
rural -

AVEC CEUX QUI VIENNENT DU " PAYS PERDU "

Comment vivent les Français d'Algérie dans les Basses-Alpes ?

I.- Quels sont leurs problèmes, leurs difficultés et leurs possibilités d'adaptation aux conditions de leurs nouvelles existences ?

TROIS mois après le douloureux exode des Français d'Algérie, comment vivent les quelques milliers d'entre eux, transplantés dans les Basses-Alpes ? Quels sont leurs problèmes, quelles sont leurs préoccupations, leurs difficultés, leurs inquiétudes ?

Comment envisagent-ils l'ave nir ? Quels sont aussi les moyens mis en œuvre, par les Pouvoirs publics et certaines organisations privées, pour faciliter leur adaptation à de nouvelles conditions d'existence, pour assurer dans l'immédiat leur vie familiale quotidienne, leur réemploi, la reconversion de leurs activités professionnelles dans certains cas ?

Autant de questions dont la diversité et la complexité nécessitent, pour y répondre objectivement et sans complexe partisan, un examen réfléchi et de bonne foi. La vérité doit, en effet, s'exprimer sans tard ni réticence quelconque, mais en pleine clarté et avec une absolue sincérité.

Tel est le cadre du tour d'horizon que nous avons fait avec les représentants qualifiés des Pouvoirs publics, des organismes professionnels et avec un certain nombre de Français d'Algérie, accueillis quotidiennement à l'agence d'ignose du « Meridional - La France », auxquels nous avons exposé l'objet et les buts de cette enquête.

Avant de la présenter à nos lecteurs, c'est pour nous un devoir de remercier, ici, tous ceux qui nous ont très obligeamment reçu et apporté leur précieux concours.

Par ailleurs, nous aurons atteint le but que nous nous sommes proposé si cette mise au point, en dépit des lacunes et des omissions inévitables, contribue dans une certaine mesure, à paraître et à compléter les moyens mis en œuvre pour améliorer toujours davantage la situation matérielle et morale des Français d'Algérie vivant aujourd'hui parmi les populations bas-alpines.

DES "DERACINES"

L'on ne saurait, en effet, oublier que nos compatriotes repliés, rapatriés, réfugiés — qu'il importe la terminologie qui les désigne dans le langage courant ou administratif — sont tous des « déracinés », « transplantés » de la terre algérienne sur celle des Basses-Alpes.

« Déracinés »... C'est ainsi que voici plus de trois quarts de siècle Maurice Barrès désignait les Alsaciens - Lorrains qui, eux aussi, après le traité de Francfort en 1871 étaient venus nom-

breux chercher asile sur la terre de France.

Quel que soit le qualificatif ou l'appellation employés, chacun dans leur concision n'est-il pas lourd de désarroi, de misère, de détresse et aussi hélas ! de rancoeurs, de larmes et de sang ?

Il est sans doute, dans le cheminement tourmenté de l'histoire, tant d'exilés, tant de déracinés, tant de « personnes déplacées »,

Un reportage de Marcel ESPAILLAC

suivant une formule spéciale, qui ont été arrachés par les guerres, les révolutions, les bouleversements politiques et sociaux de la terre où ils vivaient depuis des générations successives, des maisons familiales ou s'étaient écoulées leurs existences, de leurs professions et de leurs travaux pacifiques, de leurs affections et de leurs amitiés, que ces vastes migrations humaines s'inscrivent trop souvent hélas ! dans le processus historique contemporain.

LES MEMES PROBLEMES

Sans doute tous les dépaysements, tous les « déplacements » ne sont pas identiques, leur ampleur, leur gravité, leur acuité ne sont pas uniformes. Mais ils posent les mêmes problèmes et il est toujours douloureux de quitter sa maison, parfois ancestrale, et d'abandonner les tombes familiales !

Sans doute l'adversité et le malheur appellent-ils la sympathie et suscitent-ils un mouvement de solidarité et de générosité. Mais Celles-ci s'épuisent trop vite. Le temps qui s'écoule atténue l'indifférence, et aussi hélas ! l'égoïsme, reprennent leurs habitudes...

Sans doute une certaine rancoeur exaspère parfois les déracinés qui, à ne plus être chez eux, ressentent davantage le déshonneur qui les entoure, d'autant plus péniblement lorsqu'il affecte des tempéraments souvent excessifs, façonnés par le climat, les mélanges sanguins, les habitudes de la vie quotidienne.

D'autant plus aussi que les difficultés s'accumulent et accablent ceux qui doivent assurer leurs existences familiales, s'adapter parfois à de nouveaux travaux, à des contacts humains différents,



C'était au cours de l'apéritif mensuel de l'A.N.F.A.O.M.A., à Digne, qui a permis aux réfugiés de renouer des liens d'amitié sur cette terre bas-alpine qui les a accueillis.

Notre cliché ne donne qu'une faible idée du grand nombre de Français d'Algérie présent à ce rendez-vous.

PERSPECTIVES D'AVENIR

Ces déracinés d'Algérie doivent-ils pour autant désespérer de l'avenir ? Le temps aidant peut-être certains d'entre eux retrouveront-ils le « pays perdu » ?

Doivent-ils douter des possibilités qui dans ce département s'offrent à leur labeur, à leur ténacité, à leur esprit d'entreprise, dont ils ont, sur la terre algérienne, donné une large mesure ? Les Basses - Alpes ont une longue tradition d'hospitalité, de loyauté et d'amitié qui, pour n'être pas bruyamment extériorisée, n'en est cependant pas moins compréhensive et sincère.

Comme nous l'exprimait M. le préfet Maxime Mignon que nous remercions bien vivement de la cordialité avec laquelle il nous a accueilli et de la confiance qu'il nous a témoignée lorsque nous lui avons exposé l'objet de cette enquête, « Les Basses - Alpes sont-ils aujourd'hui en expansion certaine et appréciable, en dépit du manque d'hommes qui se fait sentir avec une assez importante intensité, cela malgré une démographie ascendante. Les Français d'Algérie pourraient sans doute combler les vides. Leur intégration doit, dès maintenant, être envisagée ».

L'optimisme de M. le préfet repose sur des certitudes qui sont le fait d'une conviction ardente basée sur la connaissance approfondie, acquise par M. Maxime Mignon, des problèmes bas-alpins auxquels il se consacre avec une ardeur et une activité exemplaires.

C'est pourquoi, après les premiers mois d'adaptation, lorsque les obstacles qui se dressent encore sur la route de l'avenir auront été franchis, il n'est point interdit à ceux de nos compatriotes ayant cherché un havre pacifique sur la terre bas-alpine, de refaire, par leur travail, leurs initiatives hardies et fécondes, leurs existences laborieuses, et de reconstruire leur bonheur défilé, dans la sécurité et l'espoir retrouvés.

(A suivre).

Prochain article :
LE SERVICE
DEPARTEMENTAL
D'ACCUEIL
A LA PREFECTURE



Un groupe de rapatriés dans la salle du Grand Café, lors de la réunion du 7 octobre dernier.

Arch. dép. AHP, 43 W 171, extrait du *Méridional*, 16 octobre 1962

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SURETÉ NATIONALE
DIRECTION DES RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

DIGNE

ORIGINE				EXPÉDITION				RÉFÉRENCE		CLASSEMENT		
DÉPARTEMENT	POSTE	COTE		NATURE	DATE	EXEMPLAIRES		ENREGISTREMENT	ENREGISTREMENT	DATE	CATÉG	DOSSIER
		SOURCE	SERVICE			NOMBRE	N°					
04	1	2	14		30.7.62	6	1	123			GR.2	
PIECES JOINTES				OBJET				DESTINATAIRES				
				A.F.A.N.O.M.A.				MM. LE PRÉFET + LE DIRECTEUR DES R.G. ++ S.R.R.G. MARSEILLE + CHRONO + ARCHIVES +				

TIMBRE A L'ARRIVÉE	RÉSUMÉ
	<p>Au cours de son assemblée générale tenue le 28 juillet 1962 la section de Manosque des Français rapatriés d'Afrique du Nord, d'Outre Mar et de leurs amis, a émis le voeu que les pouvoirs publics prennent conscience du malheur qui accable les rapatriés et que les projets envisagés soient reconsidérés afin qu'ils puissent être traités humainement.</p>
ENREGISTREMENT	
DIFFUSION	<p>La section manosquine de l'A.F.A.N.O.M.A. a tenu son assemblée générale, samedi 28 juillet 1962 à 18h30 dans la salle communale de MANOSQUE.</p> <p>130 personnes (sur les 300 réfugiés que compte la section de MANOSQUE) assistaient à cette réunion. Le Président local Marcel LETELLIER, brossa un tableau de la dramatique situation dans laquelle se trouvent bon nombre de réfugiés d'Algérie et évoqua l'angoissant problème du logement. Il remercia toutes les personnes qui veulent bien leur apporter leur aide et qui se dévouent sans répit à leur cause.</p>
COTE D'EXPLOITATION	
CLASSEMENT	<p>Le bureau actuel donna ensuite sa démission pour se représenter aux suffrages de l'assistance qui le reconduisit.</p> <p style="text-align: center;"><u>Composition du bureau</u></p> <p><u>Président honoraire</u> : M. Paul BROCHERY, géomètre expert à MANOSQUE, <u>Président</u> : M. Marcel LETELLIER, journaliste à MANOSQUE, <u>Vice-Président</u> : Mme JOURDAN, demeurant à MANOSQUE, <u>Trésorier</u> : Mme PERRIN Hermance, demeurant à MANOSQUE, <u>Secrétaire</u> : (non encore désigné)</p>
OBSERVATIONS	

Mod. 3015

43W121

Arch. dép. AHP, 43 W 171, rapport de la Direction des renseignements généraux sur l'Assemblée générale de la section de Manosque des Français rapatriés d'AFN, 30 juillet 1962

M. LETELLIER reprit ensuite la direction de la réunion et fit adopter à l'unanimité la motion dont ci-joint copie :

"Les repliés d'Algérie de la section manosquaine de l'Association nationale des Français d'Afrique du Nord, d'Outre-Mer et de leurs amis pour la défense et le reclassement de ses membres déplacés, sinistrés, rapatriés et repliés, réunis en assemblée générale le 28 avril 1962 à 18h30 à la mairie de MANOSQUE.

"Considérant qu'aujourd'hui la recrudescence de la violence, de l'insécurité, l'aggravation de la situation (notamment la reprise accrue des enlèvements, de la torture, des assassinats, ~~et~~ du pillage et de la destruction des biens, dont sont victimes les Français en Algérie) interdisent de façon définitive à ceux qui en avaient malgré tout conservé l'espoir de retourner en Algérie !

"Considérant que les Français d'Algérie sont, une fois de plus présentés à ceux de la Métropole sous un aspect fallacieux, les montrant comme des vacanciers qui vont reparti pour la rentrée et que ce nouveau mensonge n'a reçu aucun démenti

"Considérant que les Français qu'ils soient d'Algérie ou de Bretagne, de Provence ou des Flandres et autres lieux sont des citoyens libres et égaux en droit; qu'ils ne sont ni un mot ni une chose; que des projets sont envisagés dont la réalisation leur imposerait de vivre dans un lieu qui ne serait pas de leur choix et dans des conditions qui auraient trop de ressemblance avec celles des camps de concentration, et sont incompatibles avec la vie familiale :

"Considérant que le malheur qui les accable, dans une situation qu'ils n'ont pas voulue, était prévu, que leur exode douloureux était annoncé, mais que rien n'a été préparé pour les recevoir, ni matériellement, ni dans les esprits;

"Prétendent pouvoir choisir librement le lieu où ils veulent vivre;

"Réclament des locaux offrant un habitat convenable à des citoyens d'un grand pays dans la deuxième moitié du 20ème siècle, et ce par application des moyens appropriés;

"Font confiance à leur président national à leurs collaborateurs pour continuer à les protéger et à les défendre eux et leurs enfants dans le malheur qui les frappe si cruellement.

"Prient leurs généreux bienfaiteurs d'agérer l'expression de leur gratitude;

"Et, avec ceux d'entre eux qui sont au bord du désespoir, forment unanimement le vœu que la providence

mercredi 13 juin 11^h15.

M^{me} Raillard a téléphoné

conforme arrivée pour samedi 16 juin

voudrait caser 10 petits de 3 à 6 ans qui
viendraient avec le convoi.

M^{me} R. a téléphoné vendredi pour la réponse.

Téléphone à P' Orphelinat St André,

Mansque -

accepte les 10 enfants

Mais désire 1 femme fille pour aides -

On pourrait confier 1 des grands D'illy.

le 14.6.62. Vu la Supérieure de St Martin -

accepte les 4 grands garçons.

cl/AS

3 Octobre 1962

Le Directeur Départemental de la
Population et de l'Action Sociale,

à

Monsieur l'Inspecteur Divisionnaire
Directeur Départemental de la Population
et de l'Action Sociale,

48 Chemin Bobillot

A L G E R

JF/CV

N° 2578

Monsieur l'Inspecteur Divisionnaire et Cher Collègue,

Un certain nombre de vos pupilles dont du fait
des circonstances, devenus les méans et je puis vous
assurer que tous les efforts sont accomplis et continueront
de l'être pour qu'ils s'adaptent le mieux possible à leurs
nouvelles conditions de vie et ne souffrent pas de leur
déracinement. Mais pour permettre à mon Assistante Sociale
de les connaître dans leur passé et leurs antécédents
familiaux, j'aimerais être en possession pour chacun d'entre
eux, des dossiers les concernant.

Aussi ai-je l'honneur, Mon Cher Collègue, de vous
prier de vouloir bien m'adresser ces dossiers avec le
maximum de renseignements.

En vous remerciant, je vous prie de croire, à mes
sentiments cordiaux.

Le Directeur Départemental de la
Population et de l'Action Sociale,

J. FRAÏON

Direction Générale de la Population
et de l'Action Sociale

Paris, le 7 mai 1963.

Sub-Direction de l'Aide Sociale et
de l'Enfance

5^{ème} Bureau Bis.

NOTE CIRCULAIRE à MM. les Directeurs
Départementaux de la Population.

OBJET : Hébergement des Personnes âgées Rapatriées-

Le Problème du placement définitif des personnes âgées rapatriées d'Algérie est devenu angoissant pour un grand nombre d'entre elles qui sont encore actuellement dans les centres d'hébergement provisoires ou qui s'appêtent à quitter le territoire Algérien.

Les places disponibles dans les établissements hospitaliers ou les maisons de retraite publiques ou privées mises jusqu'à présent à la disposition des services qui ont assuré leur rapatriement se révèlent insuffisants. Un nouvel effort doit être effectué rapidement. A cette fin, le Ministère des Rapatriés vient d'obtenir des crédits d'aménagement.

Vous voudrez bien me faire connaître d'urgence sous le présent timbre, les établissements publics ou privés qui pourraient grâce à des aménagements rapidement effectués, héberger un certain nombre d'intéressés.

Une participation financière pourra leur être accordée par le Ministère des Rapatriés proportionnellement au nombre de lits aménagés et affectés aux rapatriés.

Les taux des subvention pourra éventuellement dépasser les taux habituels des subventions de l'Etat en ce domaine.

o.o./o.o.o

Ces propositions me paraissent particulièrement avantageuses, les sommes relativement faibles restant à la charge des établissements pouvant être facilement incorporées dans les prix de journée.

En raison de la nécessité d'apporter de toute urgence une solution à cette question, les impératifs du plan d'équipement du Ministère en matière d'interdiction de commencement de travaux préalablement à la subvention ne s'appliquent pas,

En conséquence les établissements qui n'auraient pu se faire inscrire au Plan pour cette raison peuvent prétendre à cette aide, dans la mesure bien entendu où ils accueilleront les rapatriés. Rien ne s'oppose non plus à ce que des organismes déjà subventionnés par mes services, ou ceux de la C.N.S.S. qui pourraient donner satisfaction quant aux délais d'exécution immédiate et aux possibilités d'hébergement puissent prétendre à cette participation.

Si celle-ci est en principe prévue pour des aménagements je ne me refuserai pas à présenter des opérations concernant des projets de constructions récentes apportant des possibilités complémentaires d'hébergement.

J'attacherais le plus grand prix à ce que vous me fassiez parvenir dans les plus courts délais et au plus tard pour le 20 mai la liste des établissements susceptibles de répondre à ces données, le nombre de places offertes par chacun d'eux, la nature des aménagements prévus et leur coût. Vous pourriez également saisir mes services de toutes autres propositions qui, bien que ne répondant pas aux données ci-dessus exposées, seraient de nature à apporter dans l'immédiat une solution au but poursuivi.

La constitution des dossiers de demande subvention pourra être envisagée aussitôt qu'une acceptation de principe vous sera signifiée.

Pour le Ministre et par délégation
Le Conseiller Référendaire à la Cour
des Coptes
Directeur Général de la Population
et de l'Action Sociale,

Bernard LORY.

Caisse Nationale de Sécurité
Sociale-

III.4. Les harkis, d'autres acteurs de la guerre d'Algérie

Face à la montée en puissance de l'ALN, la question des effectifs devient rapidement centrale pour l'armée française : la supériorité numérique sera capitale pour éviter un « nouveau Dien Bien Phu » après l'humiliation qu'elle a connue en Indochine. De plus, suite à l'expérience de la guérilla en Indochine, les techniques de la « guerre contre-révolutionnaire » sont largement employées durant le conflit en Algérie, avec pour principal enjeu, le contrôle de la population

Ainsi, le nombre de militaires présents sur le sol algérien est doublé de janvier à juillet 1956 pour être porté à 400 000, avec le rappel de plusieurs classes de libérés récents du service militaire, l'envoi du contingent et l'allongement de la durée du service à 28 mois. C'est dans ce contexte que va s'opérer le recours croissant aux soldats et supplétifs « musulmans ». Désignés depuis 1962 sous le terme générique de « harkis », il existe cependant cinq catégories de formations supplétives créées pendant le conflit algérien (voir le lexique), qui sont rattachées à des unités militaires mais avec un statut civil. Les supplétifs ne sont pas une création de la guerre d'Algérie : on retrouve ici une vieille tradition de l'armée coloniale qui profitait de la connaissance qu'avaient du terrain et de l'adversaire les indigènes.

Qui sont ces soldats, désignés comme des collaborateurs par l'Algérie indépendante, ou comme de loyaux combattants qui ont « payé de leur vie leur engagement et leur fidélité à leur pays ¹ » ?

L'ensemble des supplétifs, y compris les militaires de carrière, atteindra le nombre considérable de 200 000 hommes, quatre fois plus que les forces de l'ALN. Les motivations de leur engagement et/ou de leur enrôlement ont été très diverses dans ce contexte de violence des deux acteurs de la guerre (armée française et ALN) et alors que la population se paupérisait massivement : volonté de vengeance face aux violences du FLN, francophilie ou rivalités tribales (voir en annexe le témoignage d'André Séby). Mais il ne faut pas négliger, dans un pays si pauvre, l'attrait de la solde, même peu conséquente, pour ces hommes embauchés avec un contrat civil d'un mois renouvelable. Leur rôle était alors de « quadriller » le terrain afin de protéger les personnes et les biens contre les attentats et les sabotages, tout en contrôlant la population.

En mars 1962, près de 70 000 supplétifs portent encore les armes et c'est par un ordre signé par le général de Gaulle le 3 avril qu'ils sont désarmés. Les conditions de leur démobilisation sont fixées par un décret daté du lendemain de la signature des Accords d'Évian : les supplétifs ont le choix entre s'engager dans l'armée régulière ou revenir à la vie civile. 80 % d'entre eux vont opter pour la deuxième solution. Mais dès le début de l'année et dans la perspective de l'indépendance prochaine, des officiers français s'inquiètent du sort futur des harkis. En effet, l'annonce du cessez-le-feu le 19 mars entraîne des désertions massives. De plus, alors que se multiplient les violences entre l'OAS et le FLN, le désordre est à son maximum en Algérie : des milliers de Français attendent leur rapatriement et il n'est alors plus question pour les harkis qui le souhaiteraient d'envisager un départ vers la métropole, d'autant plus que le gouvernement français interdit aux officiers « toute initiative isolée » dans ce sens, en attendant « le transfert en métropole des Français musulmans effectivement menacés sous la forme d'une opération préparée et planifiée ² ». Les harkis et leur famille courraient donc le risque d'une vengeance visiblement

¹ Discours de Nicolas SARKOZY le 5 décembre 2007, au retour de sa visite officielle en Algérie.

² Note du colonel BUIS, directeur du cabinet militaire, le 12 mai 1962.

inélucltable : les premiers massacres commencent pendant l'été avec une violence inimaginable. Pour les harkis, la guerre n'est pas terminée et l'évaluation du nombre de victimes est difficile, de 10 000 à 150 000 selon les sources, le nombre exact étant très difficile à établir. C'est seulement le 19 septembre qu'une note de Georges Pompidou estime « nécessaire le transfert en France des anciens supplétifs regroupés dans les camps en Algérie », mais c'est bien tard.

Pourtant, malgré les interdictions faites à l'armée de rapatrier les harkis, quelques milliers de Français musulmans (environ 85 000) arrivent en 1962, « transférés » officiellement par l'armée ou par l'intermédiaire de filières clandestines (voir le témoignage en annexe). Le seul recensement officiel date de 1968 et donne un chiffre de 138 724 rapatriés. Des notables, élus, militaires de carrière s'inséreront sans passer par les camps de transit, alors que la majorité des familles d'anciens supplétifs y vivront durant un temps plus ou moins long comme ce fut le cas des 267 anciens harkis de la région de Palestro et de leurs familles : les « harkis d'Ongles ».

III.4-1. Les harkis, de Palestro à Ongles

1955 : création des sections administratives spécialisées (SAS).

1956 :

- 8 février : création officielle des harkas en Algérie ;
- avril : Robert Lacoste, ministre résident en Algérie, définit le rôle des harkas et des Groupes d'autodéfense (GAD).

1960 (décembre) : le total des supplétifs approche environ 160 000 hommes (dont environ 60 000 harkis), total qui restera stable jusqu'en mars 1962 (avec un renouvellement de l'effectif).

1961 : (31 octobre et 7 novembre) : décrets définissant le statut des harkis. L'armée multiplie à leur égard les propos rassurants quant à leur reclassement et à la garantie de leur citoyenneté après la guerre.

1962 :

- mars à mai : certains anciens supplétifs de la région de Palestro demandent leur licenciement ou désertent. Le lieutenant Durand sollicite les autorités françaises pour leur rapatriement ;
- 12 mai : Pierre Messmer, ministre des Armées, interdit toute initiative individuelle pour le rapatriement des harkis ;
- 16 mai : Louis Joxe, ministre d'État chargé des Affaires algériennes, annonce le renvoi en Algérie des « supplétifs débarqués en métropole en dehors du plan général de rapatriement », tout en demandant « d'éviter de donner la moindre publicité à cette mesure » ;
- juin : les familles d'anciens supplétifs de Palestro embarquent à Alger pour la France ;
- été : début des massacres d'anciens harkis en Algérie. Le préfet des Basses-Alpes fait prospecter le département à la recherche de sites d'installation pour les anciens harkis ;
- 8 septembre : arrivée à Ongles de 25 familles, en provenance du camp de transit du Larzac ;
- 18 décembre : création du Comité d'Ongles pour le soutien et la promotion sociale des rapatriés musulmans ;
- 26 décembre : les anciens supplétifs redeviennent Français à la mairie d'Ongles.

1963 : ouverture du chantier de forestage.

1964 (31 décembre) : fermeture du chantier. Les anciens harkis et leurs familles partent s'installer à Cannes. Ouverture du centre éducatif d'Ongles.

1971 : le centre éducatif est transféré dans la Nièvre.

III.4-2. Lexique

Harka : (de l'arabe harakat, mouvement) : troupe mobile rassemblée pour un objectif précis. De 1956 à 1962, c'est une unité supplétive de l'armée française constituée dans le cadre de la lutte contre les maquis de l'Armée de libération nationale (ALN), afin de contrôler la population.

Harki : membre d'une harka. Supplétif rattaché à une unité militaire mais avec un statut civil. Depuis 1962, ce mot tend à englober de manière générique tous ces Français de souche nord-africaine (FSNA), qu'ils soient supplétifs, engagés dans les forces régulières ou appelés, fonctionnaires ou élus politiques.

Supplétif : Algérien ou « musulman » qui renforce l'armée régulière. Cinq catégories de formations supplétives civiles sont créées pendant la guerre d'Algérie :

- les Groupes Mobiles de Police Rurale (janvier 1955)
- les mokhaznis des groupes makhzen, une trentaine de supplétifs gardant les SAS (1955)
- les harkis (avril 1956)
- les Unités territoriales (mai 1956)
- les groupes d'autodéfense (supplétifs d'un village, à proximité d'un poste militaire)

SAS : Sections administratives spécialisées. Antenne locale d'une sous-préfecture chargée d'encadrer et d'assister la population musulmane (écoles, assistance médicale, distribution de vivres...) afin de démontrer « les bienfaits » apportés par la France en contrepartie de la perception des impôts (création en 1955). Les SAS sont un élément essentiel de la politique de l'armée pour reprendre en main les populations tentées par le FLN.

ALN : Armée de Libération nationale.

FLN : Front de Libération nationale.

OAS : Organisation de l'armée secrète. Organisation française clandestine créée en 1961, regroupant les partisans du maintien de l'Algérie française par le biais de la lutte armée et d'attentats contre les populations.

Les camps de harkis

en France

CARTE DES CAMPS DE TRANSIT ET PRINCIPALES CITÉS DE HA



Principales cités de transit,
Sonacotra et SNCF

- ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE : 1 Manosque
- ALPES-MARITIMES : 2 Antibes, 3 Cannes
- ARDECHE : 4 Largentière
- AUDE : 5 Narbonne
- BOUCHES-DU-RHONE : 6 Arles (Mas-Thibert), 7 Jouques, 8 Marseille
- CALVADOS : 9 Caen
- CHER : 10 Bourges
- COTE-D'OR : 11 Gevrey-Chambertin
- EURE-ET-LOIR : 12 Dreux
- HERAULT : 13 Lodève, 14 Montpellier
- LOIRE : 15 Saint-Etienne
- LOIRET : 16 Semoy
- MARNE : 17 Chalons-en-Champagne, 18 Reims
- MORBIHAN : 19 Saint-Avé, 20 Vannes
- NORD : 21 Condé-sur-l'Escaut, 22 Hautmont, 23 Louvroil, 24 Maing
- ORNE : 25 Flers
- HAUT-RHIN : 26 Saint-Louis
- RHONE : 27 Vaux-en-Valin
- SEINE-MARITIME : 28 Grand-Couronne, 29 Saint-Aubin-lès-Elbeuf
- YVELINES : 30 Buchelay
- SOMME : 31 Amiens, 32 Doullens, 33 Poix-de-Picardie
- VAUCLUSE : 34 Avignon
- VIENNE : 35 Châtellerault
- YONNE : 36 Saint-Valérien
- SEINE-SAINT-DENIS : 37 Montfermeil



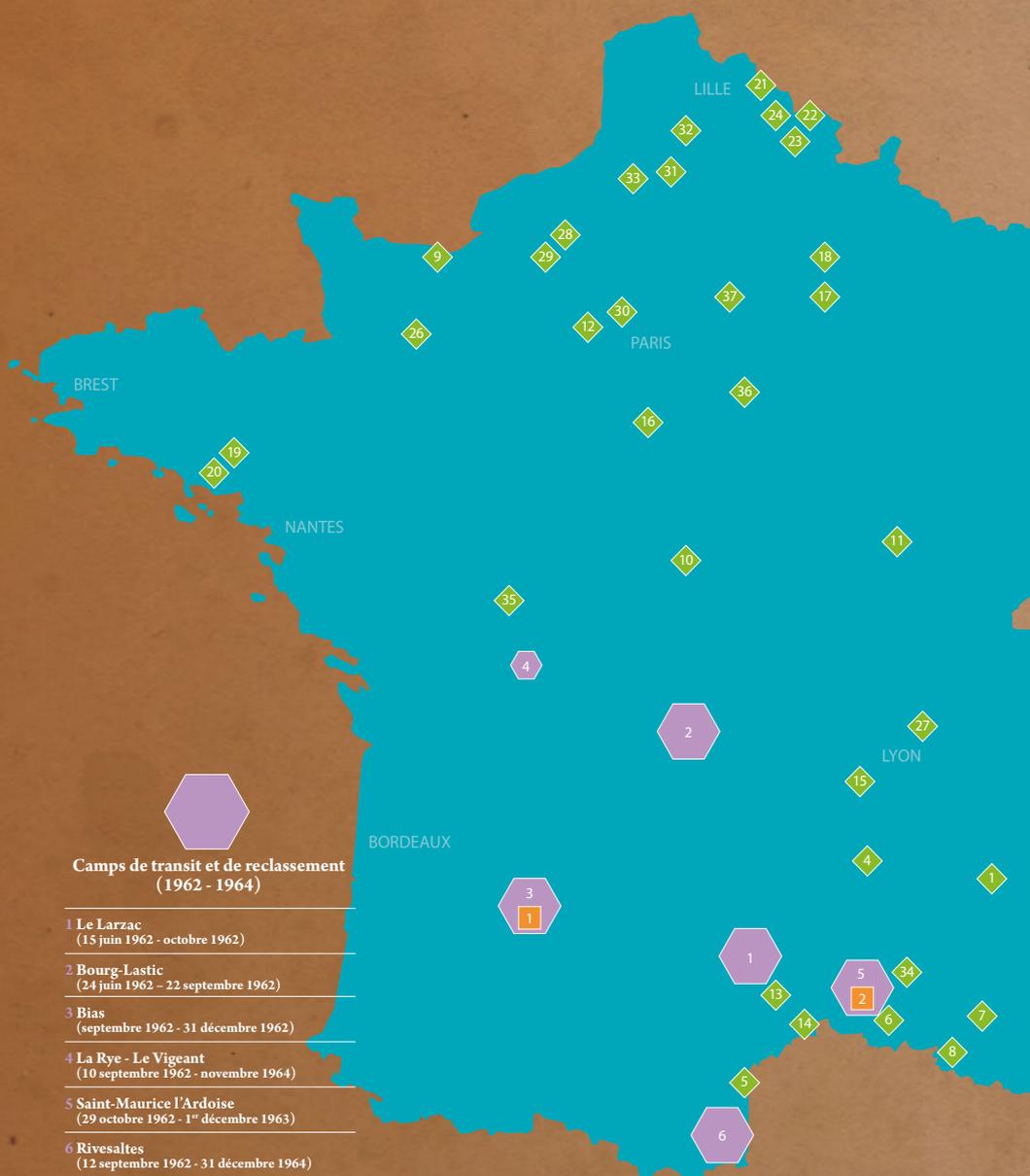
Cités d'accueil des rapatriés
d'Algérie / CARA (1963 - 1976)

- 1 Bias (1^{er} janvier 1963 - 31 décembre 1976)
- 2 Saint-Maurice l'Ardoise (1^{er} décembre 1964 - 31 décembre 1976)



Camps de transit et de reclassement
(1962 - 1964)

- 1 Le Larzac (15 juin 1962 - octobre 1962)
- 2 Bourg-Lastic (24 juin 1962 - 22 septembre 1962)
- 3 Bias (septembre 1962 - 31 décembre 1962)
- 4 La Rye - Le Vigeant (10 septembre 1962 - novembre 1964)
- 5 Saint-Maurice l'Ardoise (29 octobre 1962 - 1^{er} décembre 1963)
- 6 Rivesaltes (12 septembre 1962 - 31 décembre 1964)



Parcours de Harkis et de leurs familles, livret d'exposition, carte ONACVG

CARTE DES PRINCIPAUX HAMEAUX DE FORESTAGE

ALLIER
1 Noyant (Saint-Hilaire)

**ALPES-DE-HAUTE-PRO-
VENCE**
2 Jausiers
3 Ongles
4 St André-les-alpes
5 Sisteron

HAUTE-ALPES
6 Rosans
7 Montmorin

ALPES MARITIMES
8 Breil sur Roya
9 L'Escarène
10 Mouxans-Sartoux
11 Roquestéron
12 Valbonne

ARIÈGE
13 Montouliou

AUDE
14 La Pradelle
15 St Martin des Puits
16 Pujol de Bosc

AVEYRON
17 Brusque
18 St Rome de Cernon

BOUCHES-DU-RHÔNE
19 La Ciotat
20 Fuveau
21 Jouques
22 La Roque D'Anthéron

CANTAL
23 Chalvignac

CHARENTE-MARITIME
24 La Tremblade

CÔTE-D'OR
25 Baigneux les Juifs
26 Vanvey sur Ouche
27 Is-sur-Tille

DORDOGNE
28 Lanmary

DRÔME
29 Beaurières

CORSE-DU-SUD
30 Zonza

HAUTE-CORSE
31 Casamozza

GARD
32 La Grand Combe

33 Villemagne (St Sau-
veurdes Pourcils)

HAUTE GARONNE
34 Juzet d'Izaut

GERS
35 Mirande

HÉRAULT
36 Avène Truscas
37 Lodève
38 St Pons de Thomières

ISÈRE
39 Roybon

LOZÈRE
40 Cassagnas
41 Chadenet - La Loubière
42 Chanac - Cultures
43 Mende
44 Meyrueis
45 St Etienne du Valdonnez
46 Villefort

**PYRÉNÉES-ORIEN-
TALES**
47 Rivesaltes

HAUTE-SAVOIE
48 Magland

SAÔNE ET LOIRE
49 Glennes (Roussillon en
Morvan)

TARN
50 Arfons les Escudiers
51 Puycelci - La Grésigne
52 Anglès
53 Vaour

VAR
54 Bormes
55 Collobrières
56 Gonfaron
57 La Londe
58 Montmeyan
59 Le Muy
60 Néoules
61 Pignans
62 Rians
63 Saint Maximin
64 St Paul en Forêt
65 Aigue-Bonne (St
Raphaël)

VAUCLUSE
66 Apt
67 Cucuron
68 Pertuis
69 Sault



III.4-3. Les « harkis d'Ongles »

L'arrivée des anciens harkis dans les Basses-Alpes

En Grande Kabylie pendant la guerre, sept SAS (sections administratives spécialisées) furent mises en place dans l'arrondissement de Palestro, où officierent de nombreux supplétifs. Dès janvier 1962, des officiers font état de l'inquiétude des harkis quant à leur avenir. Ainsi, le 4 mai, le lieutenant Durand, officier SAS, avertit par courrier le préfet des Basses-Alpes de leur situation. De son côté, le sous-préfet de l'arrondissement de Palestro avertit le préfet de Grande Kabylie que, selon lui, le FLN « ne passera pas l'éponge ». Il est donc du devoir de la France de mettre les familles en sécurité, et de leur permettre « d'adhérer pleinement à un mode de vie occidental ».

Dès lors, on imagine que ces supplétifs rapatriés et leurs familles pourraient venir s'installer dans les départements alors sous-peuplés du sud de la France.

Mais outre l'hébergement, se pose le problème essentiel de celui de l'emploi de ces hommes jeunes, alors que le département des Basses-Alpes est à cette époque plus un territoire d'émigration que d'immigration, que l'agriculture y est pauvre et l'industrie bien peu présente. L'idée d'utiliser des villages abandonnés pour créer des sites d'installation est rapidement enterrée. En revanche, le 2 juillet 1962, le secrétaire d'État aux rapatriés, Robert Boulin, avertit le préfet que le ministère de l'Agriculture veut implanter un chantier de forestage dans les Basses-Alpes, chantier dans lequel les harkis devront être encadrés par un officier de carrière afin de faciliter leur intégration... et d'éviter tout trouble à l'ordre public. En effet, si les supplétifs rapatriés sont regroupés à leur arrivée en France, c'est à la fois pour éviter qu'ils soient sollicités par l'OAS et par crainte des repréailles des représentants du FLN en France : ces rapatriés sont donc à la fois vus comme une population dont il faut se méfier et dont il faut assurer la protection. Les autorités vont donc mettre en place différents centres de regroupement dans la moitié sud du pays : des camps de transit, des cités d'accueil, des cités urbaines (Sisteron et Manosque) et des hameaux de forestage. Dans le cas des « harkis d'Ongles », c'est ce troisième type de dispositif qui est mis en place. Au total, soixante-quinze hameaux seront construits en France, et ainsi permettre le « reclassement » d'environ deux mille supplétifs, soit l'installation de dix mille personnes au total. En effet, il s'agit ainsi d'employer les hommes au reboisement ou l'aménagement d'une forêt domaniale, tout en permettant de ne pas séparer des familles, souvent nombreuses, en les logeant à proximité.

Dans le département, trois sites sont choisis : Jausiers, Saint-André-les-Alpes et Ongles. Ongles est une petite commune agricole de deux cent trente-six habitants qui bénéficie de trois atouts : la proximité d'importantes forêts domaniales, un climat qui conviendrait à des populations originaires d'Afrique du Nord et une école neuve... mais en manque d'élèves. Les conditions semblent donc réunies pour le choix de cette commune... Ceci dit, autant que les questions matérielles, et c'est assez rare pour être souligné, c'est la bonne volonté de la municipalité comme de la population qui permet l'accueil de ces exilés dans de bonnes conditions. Le témoignage de M^{me} Reybaud, épouse du premier adjoint, est significatif des réticences initiales, même si elles seront rapidement balayées :

« Le maire a pris la décision tout seul, et comme mon mari était son adjoint, il arrive un jour en disant, bon ben, alors, les harkis vont venir, tout ça, ils arrivent mercredi [...]. Il y aurait eu une réunion du conseil municipal avant, les harkis venaient pas à Ongles.

Mais comme il a pris cette décision tout seul, et ben mon mari a dit, ma foi, si c'est comme ça, c'est décidé qu'il n'y a plus moyen de faire marche arrière comme ont fait les villages environnants, ben maintenant, il faut essayer que ça se passe le mieux possible. Voilà, et à partir de ce moment là, il a relevé les manches, ils ont participé à 100 % à leur venue, à leur installation tout ça. »



C'est ainsi que le 8 septembre 1962, cent trente-trois personnes, formant vingt-cinq familles (trente-trois hommes, quarante femmes, puisque des chefs de famille ont été rapatriés avec leur mère ou belle-mère, et soixante enfants), arrivent à Ongles, en provenance du camp de transit du Larzac dans l'Aveyron, un des six camps militaires installés dans l'urgence dans le Sud-Ouest de la France à partir de l'été 1962. Celui du Larzac avait déjà servi à l'assignation à résidence surveillée de militants du FLN et MNA pendant le conflit, puis de l'OAS à la fin de celui-ci. À Ongles, les familles passent les premières semaines sous des tentes livrées par l'armée, installées sur un terrain réquisitionné par le préfet.



Tente du campement harki avant la construction des baraquements

DÉPARTEMENT
DE LA GRANDE KABYLIE

Palestro, le 8 Mai 1962

Sous-Préfecture
de
PALESTRO

Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Palestro

N°

à M. le Préfet de la Grande Kabylie
2^e Division

OBJET : **Départ en Métropole de familles Musulmanes**

RÉFÉRENCE
~~XXXXXX~~ P.J: Etat des personnes demandant leur départ en
Métropole

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que 71 Chefs de famille ou célibataires représentant, au total, 267 personnes ont exprimé la volonté ferme d'être rapatriés en Métropole. D'une enquête effectuée à ce propos il ressort que chacune des familles intéressées a effectivement participé d'une manière active à la lutte contre la rébellion au cours des dernières années et se trouve, de ce fait très compromise actuellement. En tout état de cause la conviction profonde de ces familles est que le F.L.N. ne "passera pas l'éponge" en ce qui concerne. Aucun argument ne saurait les dissuader de cela qui trouve, sans doute, ses racines dans des raisons très sérieuses, dussent-elles ne pas apparaître clairement à nos esprits rationalistes. Enfin la même enquête fait ressortir le désir fondamental de ces gens de s'installer en Métropole non seulement pour motif de sécurité mais également, et cela est très net, pour avoir la possibilité d'adhérer pleinement à un mode de vie occidental. Or tous les intéressés considèrent que c'est là désormais une possibilité irréalisable en Algérie, du moins pendant un assez long temps.

Toutes ces raisons qui ont fait l'objet, je le précise encore, d'une minutieuse enquête, rendent à mon sens, irréversible le mouvement d'émigration vers la Métropole de ces gens. Eux-mêmes voient en cette émigration leur seule chance d'avenir aussi bien humain qu'économique et social. Par ailleurs, de l'avis unanime de mes subordonnés qui ont eu l'occasion d'œuvrer en communauté avec ses familles, il semble qu'elles présentent toutes garanties, et psychologiques et morales, quant à une rapide adaptation à la vie Métropolitaine.

Les caractéristiques statistiques sommaires de ce groupe de rapatriables sont les suivantes :

Filles de 0 à 5 ans :	23	garçons de 0 à 5 ans :	28
Filles de 5 à 15 ans :	31	garçons de 5 à 15 ans :	32
Femmes de 15 à 50 ans :	62	hommes de 15 à 50 ans :	70
Femmes de plus de 50 ans :	14	Hommes de plus de 50 ans :	14

Une brève considération de ces chiffres montre que "l'élément actif" est dominant dans ce groupe. D'autre part il n'est pas inutile de préciser que beaucoup d'entre les hommes ont soit une spécialité professionnelle soit une habitude du travail sur les chantiers, cela essentiellement dans les activités de travaux publics et du bâtiment.

Ces familles rassemblées près de PALESTRO dans des conditions quelques peu précaires voient leurs ressources diminuées. Il y

.../....

aurait donc urgence à régler leur situation et ce d'autant plus qu'elles sont l'objet de pressions voire même de menaces.

Des contacts officieux qui ont été pris avec M. le Préfet des Basses Alpes, il ressort que toutes dispositions ont été prises pour les accueillir dans un village abandonné de ce département, qui a d'ores et déjà peut être consacré à leur installation.

Mais toutefois d'après de très récentes instructions, les opérations de ce genre doivent être soumises à Monsieur le Secrétaire d'Etat aux rapatriés.

Je vous serais donc obligé de bien vouloir le saisir de mes propositions en lui précisant que Monsieur le Préfet des Basses Alpes a pris toutes mesures pour recevoir ces familles au village des Ybourgs, Commune de Linans, près de Forcalquier.

Ce village paraît parfaitement convenir à l'installation de ces rapatriés dont le départ me paraît s'imposer de façon urgente.

Le Sous - Préfet,



19 Mai 1962.

MF/RC 8666 /CARL

LE PREFET DES BASSES-ALPES

Honorable Monsieur le MINISTRE DE L'INTERIEUR
Cabinet
P A R I S

O b j e t : Rapatriement en métropole des harkis.

Référence : Votre circulaire télégraphique n° 273/S du 6 mai 1962.

Par transmission citée en référence, vous avez bien voulu me demander de vous signaler personnellement et d'ex saisir simultanément le ministre d'Etat chargé des affaires algériennes, de toute initiative tendant à autransfert et à l'installation en métropole de harkis émanant soit de personnalités civiles ou militaires d'Algérie, soit d'oeuvres privées.

J'ai l'honneur de vous rendre compte que lors d'une réunion tenue à Marseille, le 29 mars 1962, M. le secrétaire d'Etat aux rapatriés qui présidait personnellement cette conférence, m'avait prié de rechercher les possibilités d'accueil et d'implantation dans le département des Basses-Alpes d'un groupe de français de souche musulmane.

Par rapport en date du 13 avril 1962, j'ai fait connaître à M. le ministre Robert BOULIN que presque tous les villages abandonnés des Basses-Alpes avaient fait l'objet de rachat et d'aménagement, et qu'il ne resterait que des ruines informes appelant une reconstruction complète.

.../...

Méanmoins, j'ai prescrit à l'ingénieur en chef du génie rural et au directeur départemental de la construction de poursuivre leur enquête et de m'en faire tenir les enseignements.

De la confrontation des avis qui m'ont été fournis, et de l'expérience tirée d'essais d'implantation de familles de Kabyles ou de familles d'agriculteurs algériens, ressortent les conclusions principales suivantes :

1°) si des groupes, de 100 à 120 personnes, de français de souche musulmane, ayant servi dans des unités supplétives, viennent s'installer dans les conditions envisagées il est éminemment souhaitable qu'ils soient, sinon encadrés, du moins soumis à l'autorité morale d'une personne qui a leur entière confiance et les connaisse bien, de façon à faciliter leur adaptation, leurs démarches administratives et leur contact avec les différents services publics et les habitants de la région;

2°) cette suggestion revêt un intérêt singulier à la lumière de faits que j'ai eu l'honneur de vous relater par mes rapports en date des 28 avril et 3 mai, et qui témoignent d'une activité scoute et tenace des éléments F.L.N. à prendre en main tout nord-africain, même de simple passage, dans le département : un souci élémentaire d'ordre public et la nécessité d'éviter toute pression morale ou de représailles imposent donc des précautions que seul un encadrement tel que défini ci-dessus paraît de nature à réaliser dans des conditions satisfaisantes.

3°) en l'absence manifeste d'habitations à vendre, l'acquisition, tant d'immeubles bâtis - fussent-ils en ruines -, que de terres labourables ou de parcours à moutons ne serait, dans la majorité des cas, possible que par voie forcée, pour des raisons économiques ou psychologiques.

Encore une telle procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique devrait-elle reposer sur une définition légale précise et être maniée avec un grand discernement pour éviter des ruptures de l'équilibre, déjà fort précaire, des entreprises agricoles existantes.

4°) le plus souvent, les immeubles bâtis exigeront des travaux importants de réfection et d'aménagement,

ainsi que d'assainissement, d'alimentation en eau potable et d'électrification. Le coût de ces acquisitions, comme de ces travaux, dépassant largement les moyens financiers dont peuvent disposer les intéressés, ne pourrait qu'être pris en charge par une personne morale de droit privé ou une collectivité publique. Il est fort peu vraisemblable que le département ou les communes acceptent, en l'état de ressources très modestes, de prendre de tels engagements financiers, même si on laisse entrevoir la possibilité d'une revente desdits immeubles au cas où leurs occupants viendraient soit à s'installer définitivement dans notre région, soit à retourner dans leur pays d'origine.

5°) Si, pendant la première année, les allocations que les personnes rapatriées seraient susceptibles de percevoir, suffisaient à leur entretien, il serait nécessaire de prévoir des prêts ou des subventions pour leur permettre d'acquiescer les cheptels vifs ou morts nécessaires aux exploitations agricoles, à l'acquisition de fonds de commerce ou à la création d'ateliers artisanaux. Aussi bien, serait-il essentiel que les intéressés soient suivis de très près de façon à bien prendre conscience du caractère provisoire des aides accordées et de la nécessité de s'intégrer à la vie locale par la recherche d'un travail assez rémunérateur, à l'exclusion de tout gain aléatoire.

6°) En toute hypothèse, le département des Basses Alpes n'offre que très peu d'emplois tant dans l'agriculture que dans le secteur secondaire et tertiaire. L'exode de la population qu'on y constate l'atteste amplement. Toute politique tendant à en faire une terre d'accueil de rapatriés, qu'ils soient de souche européenne ou musulmane, impose, au delà du problème de l'hébergement qui, dans certains cas, pourrait d'ailleurs être résolu par la construction à neuf de village-type, un effort de création d'emplois.

Si les mesures exposées ci-dessus et qui seraient envisagées par M. le ministre de l'agriculture sont de nature à pallier dans l'immédiat les difficultés aussi évidentes, il n'en reste pas moins vrai qu'à long terme, ou pour un nombre assez important de rapatriés, il serait indispensable que soit recherchée une industrialisation accélérée de la vallée de Durance, de Manosque à Sisteron, et de la vallée de la Bléone jusqu'à Digne, qui pourrait d'ailleurs s'appuyer sur les complexes chimiques déjà existants de Saint-Auban et de Sisteron. Ces mesures permettraient une intégration durable des français de souche musulmane qui désireraient demeurer dans notre pays en raison même de la stabilité des emplois ainsi proposés et elles faciliteraient l'accueil non moins nécessaire de cadres européens rapatriés dont le nombre peut être appelé à brève échéance à s'accroître. En effet, en outre des emplois direc-

..//...

tement créés, serait donné un renouveau d'activité économique dans le département dont les moyens sont extrêmement limités et cette réanimation ne manquerait pas, en dehors même des zones intéressées, de le susciter.

Je me permets de vous faire tenir, sous ce pli, copie du rapport qui m'a été adressé par M. l'ingénieur en chef du génie rural, en collaboration avec M. le directeur départemental de la construction, et qui, au delà du cas d'espèce signalé, rend compte objectivement des problèmes posés et des solutions possibles qui rejoignent d'ailleurs les pétitions de principe général développées ci-dessus.

o
o o

Par ailleurs, je vous signale que sur présentation des autorités civiles de Palestro, j'ai reçu M. DURAND, professeur d'ethnologie, officier S.A.S. démobilisé, qui fait actuellement des démarches en vue du rapatriement en métropole d'un groupe d'environ 200 personnes, composées de harkis ayant combattu sous ses ordres, et de leur famille.

Aucune décision n'a pu être prise en l'absence, à l'époque, d'instructions précises et de renseignements sur le montant de l'aide qui pourrait être consentie par les pouvoirs publics, à la réalisation de cette opération.

Enfin, je crois devoir appeler votre attention sur le fait que le ministère de l'agriculture semble être actuellement saisi d'une étude tendant à déterminer les possibilités et les modalités d'emploi de harkis ramenés d'Algérie.

En effet, par lettre en date du 14 avril 1962, M. l'ingénieur général des eaux et forêts JOLAIN a informé M. le conservateur à Digne qu'une étude était en cours pour l'utilisation d'un certain nombre de harkis à des travaux agricoles et forestiers, parmi lesquels des travaux de reboisement, de construction de routes et de restauration de terrains en montagne.

.../...

MISSION DE LIAISON DU
SECRETARIAT D'ETAT AUX RAPATRIES
DU LARZAC - LA CAVALERIE (Aveyron)

LA CAVALERIE LE 5 SEPTEMBRE 1962
ONGLES (Basses-Alpes)

N° 1724/ML/LZ

FICHE COLLECTIVE DE DEPART n° 256

Détachement:

N°	M	COMPOSITION DE LA FAM.	n°	n°	date			ENFANTS		Date	
SEC	ou		matr.	carte	d'ar	Camp	Dét		Tot	de	
SOC	C	Nom, prénoms date de nais	id.	rivée				+8	-8	N	Dép.
		enf.									
K	M	BOUDOUKHA Med. Ouamar ép.	2757	KV			3	6		I	3
		: BELHOCINE Djouda Farida		20506							
		: 1961									
K	M	MENOUAR Salah ép. OGAB	5127	AS							
		: Khoukha		7450			5	13	1	1	4
		: Ali 1951									
		: Ourida 1955									
		: pers. à charge									
		: père: MENOUAR Cherifi									
		: mère: MENOUAR Fatima									
		: b/soeur: BOUGABA Fatma									
		: nièce: MENOUAR Fatma 7ans									
		: Zohra 5 ans									
		: Brahim 4 ans									
	C	BOUTELDJA Mohamed		DG							
				05648							
	M	BOUTELLDJA Abdelkader	4877	AV							
		: ép. GUENDOUL Fatma		9621			5	13	2	1	5
		: Hamama 1946									
		: Ladja 1952									
		: Fatima 1955									
	M	SEBIH Mohamed	2767	DG							
		: ép. BACHA Fatma		05628			3	6			5
		: pers. à charge									
		: mère: SEBIH Hasni									
		: soeur: Yamina 10 ans									
		: frère: Ali 6 ans									
	M	SERRAF Rabah	2733	DG							
		: ép. TEFFAHI Fatima		05627			5	12		1	5
		: Mohamed 2 ans									
		: pers. à charge									
		: frère: Hamid 11 ans									
		: soeur: Khoukha 9 ans									
	M	HACID Hamoud	5137	AY							
		: ép. HADRI Fatma		96085			5	13			5
		: Nourredine 1957									
		: Farida 1960									
		: Med. 1961									
		: BOUTELDJA Said	2760	DG							
		: ép. NAMOUSSI Fatma		05578			2	14	1	3	7
		: Rebiha 1953									
		: Fatma 1955									
		: Mohamed 1956									
		: Belkacem 1960									
		: pers. à charge									
		: B/soeur: NAMOUSSI Fatma									

./.

:	:BELHOCINE Ali	: 4903:	DG	:	:	:	:	:	:	:
:	:ép. BAHRI Zehia	:	:05886:	:	5	:	13	:	:	7
:	:pers. à charge	:	:	:	:	:	:	:	:	:
:	:fille:BELHOCINE Ealdja	:	:	:	:	:	13	:	:	:
:	:P/fils:CHAOUICHE Med 12	:	:	:	:	:	:	:	:	:
:	: Zohra 13:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
:	: Omar 9	:	:	:	:	:	:	:	:	:
:	: Saad 6	:	:	:	:	:	:	:	:	:
:	:SOUCI Mohamed b. Lakhdar	:	: HV	:	:	:	:	:	:	:
:	:ép. KHELIL Hamana	: 5897:	:90011:	:	:	:	:	:	:	3
:	: Mouloud 6 ans	:	:	:	:	:	:	:	:	:
:	:BOUTELDJA Moussa	: 5114:	: AS	:	:	:	:	:	:	:
:	:ép. NAMOUS Houitma	: :45831:	:	:	:	:	:	2	:	1 7
:	: Mohamed 1958	:	:	:	:	:	:	:	:	:
:	: Slimane 1959	:	:	:	:	:	:	:	:	:
:	: Said 1962	:	:	:	:	:	:	:	:	:
:	:pers. à charge	:	:	:	:	:	:	:	:	:
:	:mère: MOUSSAOUI Fatma	:	:	:	:	:	:	:	:	:
:	:soeur: BOUTELDJA Fatima	:	:	:	:	:	:	:	:	:
:	:BELHOCINE Salah b Ali	:	: HL	:	:	:	:	:	:	:
:	:	:	:76575:	:	:	:	:	:	:	1
:	:HABFCHI Abdelhamid	: 4786:	: 115	:	:	:	:	:	:	:
:	:ép. ALED Fatma	:	: 141:	:	3	:	:	:	:	5
:	: Aïcha 1955	:	:	:	:	:	:	:	:	:
:	: Fatima 1960	:	:	:	:	:	:	:	:	:
:	:pers. à charge	:	:	:	:	:	:	:	:	:
:	:neveu HABECHI Abdenour	:	:	:	:	:	:	:	:	:
:	:DJELLAL Ali b Med	: 6240	: AL	:	:	:	:	:	:	:
:	:	:	:74949:	:	2	:	0	:	:	1
M	:REFFAHI Aïi	: 5121	: BX	:	:	:	:	:	:	:
:	:ép. NABI Yamina	: :1847	:	:	5	:	13	:	1	3
:	: Messaoud 1959	:	:	:	:	:	:	:	:	:
M	:BOUGAMOUN Ahmed	: 5142:	: BX	:	5	:	13	:	:	3
:	:ép. GUERMAT Fatima	: :20148:	:	:	:	:	:	:	1	:
:	: Rabiha 1961	:	:	:	:	:	:	:	:	:
C	:BEKOUR Mostefa	: 4863:	: DG	:	:	:	:	:	:	:
:	:pers. à charge	:	:05681:	:	5	:	12	:	:	3
:	:mère: BAKOUR Yamina	:	:	:	:	:	:	:	:	:
:	:père: BAKOUR Zohra	:	:	:	:	:	:	:	:	7
:	:MENOVAR Mohamed	: 5124:	: HL	:	:	:	:	:	:	:
:	:ép. MEDDAHI Saadia	: :76903	:	:	5	:	13	:	1	3
:	: Said 1962	:	:	:	:	:	:	:	:	:
M	:SOBAIHI Hamoud	: 2862:	: DG	:	:	:	:	:	:	:
:	:ép. GOURAS Aïcha	: :05617:	:	:	3	:	6	:	:	5
:	: Fatiha 1955	:	:	:	:	:	:	2	:	1
:	: Fatima 1957	:	:	:	:	:	:	:	:	:
:	: Said 1962	:	:	:	:	:	:	:	:	:
:	:SOUCI Amar	:4876	: UH	:	:	:	:	:	:	:
M	:épse KHEMISSI Baya	: :86129:	:	:	5	:	13	:	:	3
:	: Mohamed 1959	:	:	:	:	:	:	1	:	:
:	:MENOVER Aïi b Chérif	: 6976	: BX	:	5	:	13	:	1	1 4
M	:ép. TLEMCANI Yamina	: :11078	:	:	:	:	:	:	:	:
:	: Ahmed 1955	:	:	:	:	:	:	:	:	:
:	: Rabah 1960	:	:	:	:	:	:	:	:	:
:	:SOUCI Mohamed b Loune	:	:	:	:	:	:	:	:	:
M	:ép. MECHAI Hadjila	: 4897:	: BX	:	:	:	:	:	:	:
:	: Ahmed 1960	: :20343:	:	:	5	:	13	:	1	5
:	:pers. à charge	:	:	:	:	:	:	:	:	:
:	:mère: SOUCI Aïcha	:	:	:	:	:	:	:	:	:
:	:soeur: Souci Yamina	:	:	:	:	:	:	:	:	:

:	:FERHAT Rabah	:	4895	:	AS	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
:	G :enf. Ali 1961	:	:	:	57438	:	5	:	13	:	:	:	:	1	:	3	:	:	:
:	:pers. à charge	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
:	:mère: MESSAOUDI Zohra	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:

97

FICHE COLLECTIVE DE DEPART N° 6

:	C :GUETTICHE Mohamed	:	4890	:	DG05673	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	1
:	M :BOURKAB Seghir	:	2678	:	AY96109	:	3	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	4
:	:ép. ZOUAOUI Chemana	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
:	:enf. Fatima 1954	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
:	: Fatma 1958	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
:	M :SEBIH Djelloul	:	2706	:	DG05628	:	3	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	3
:	:ép. MEDJEHAIRI Hadda	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
:	:pers. à charge	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
:	:mère: SEBIH Fatma 70 ans	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
:	M :DAHMANI Rabah	:	4796	:	HL90438	:	3	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	3
:	:ép. BENAMAH Zelina	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
:	:enf. Fatiha 1962	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
:	C :GUETTECHE Rabah	:	4890	:	HL90565	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	3
:	:pers. à charge	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
:	:mère:GUETTECHE Hadda	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
:	:frère " Ali 8 ans	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
:	M :SEBIH Salah	:	4867	:	BX 19233	:	5	:	13	:	:	:	:	:	:	:	:	:	5
:	:ép. ALIOUANE Fatma	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
:	:enf. MOKHTAR 1948	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
:	: Yamina 1958	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
:	: Abdelkader 1959	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
:	M :SOUCI Lakhdar	:	4897	:	BX 11863	:	5	:	13	:	:	:	:	:	:	:	:	:	3
:	:ép. SOUCI Fatma	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
:	:enf. Fatma 1944	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
:	M :DAHMANI Amar	:	4796	:	371 136	:	3	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	5
:	:ép. DAHMANE Fatma	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
:	:enf. Said 1947	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
:	: Laldja 1958	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
:	: Mohamed 1941	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	27
:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:

Renouveau économique à Ongles

— II⁽¹⁾ —

Le lieutenant Durand nous aide à mieux connaître les harkis

Le lieutenant Durand qui a vécu plus de dix années parmi les Harkis était tout désigné pour en parler. C'est la raison pour laquelle nous sommes allés lui poser un certain nombre de questions auxquelles il a répondu avec amabilité.

M. Durand, pouvez-vous définir très exactement ce qu'est un harki ?

R. — Un harki est un militaire engagé à titre supplétif, mais servant régulièrement dans l'armée. C'est un militaire que l'on peut comparer au pionnier, c'est-à-dire que son travail est non seulement de porter un fusil, mais encore de participer à des travaux d'intérêt général.

Un harki n'est pas un mercenaire, comme pourraient le supposer certaines gens mal informées.

Q. — Quelle est à votre avis, l'opinion que les harkis se font de nous ?

R. — Ils sont un peu craintifs, ils savent que les Européens sont méfiants à leur égard. Ils sont conscients de toutes les appréhensions que peuvent nourrir les gens. Cependant ils dominent le problème en sachant en plaisanter entre eux.

Leur désir : ne pas commettre d'erreurs qui rendraient plus difficile leur inclusion dans le milieu français. Souvent, ils se posent la question « Que faut-il faire pour plaire à l'Européen ? »

Q. — Parlez-nous un peu de leurs qualités naturelles.

R. — Le harki est assez subtil, il est intelligent, fin sous son aspect sévère, il possède un sens assez poussé de la plaisanterie et adore faire des farces. Son tempérament est très méditerranéen.

Il est très fier et n'aime pas être humilié. Malgré sa subtilité il n'est pas rencunier. Très ambitieux et très sensible, le harki fonde beaucoup d'espoir chez l'enfant. Aussi fait-il pour lui de très grands sacrifices.

Q. — Quels sont les plus chers désirs des harkis ?

R. — Le harki éprouve le besoin de s'améliorer sur le plan social et ne veut pas être traité en sous-développé.

Ne parle-t-il pas comme nous la langue française ? N'adopte-t-il pas les mœurs européennes ?

Le harki souhaite que dans ce premier temps d'installation en France il soit guidé, conseillé par de bonnes volontés, car il a à charge bien souvent une importante famille.

Q. — La question du logement a-t-elle été résolue pour les harkis qui sont à Ongles ?

R. — Théoriquement oui. Actuellement, des tentes abritent les fa-

milles qui, depuis quelques jours, sont arrivées à Ongles.

Un terrain vient d'être retenu à la périphérie du village, non loin du bâtiment scolaire.

25 à 26 logements préfabriqués doivent être implantés sous peu. Les plans ont été conçus par M. Constant, ingénieur du Génie Rural. Ces logements posséderont W.C. avec fosse, eau, électricité. Donc les questions d'hygiène ne se poseront pas.

L'ensemble des maisons préfabriquées formera un petit hameau qui vu son emplacement, simplifiera les problèmes techniques d'adduction d'eau et d'électricité et, étant donné la position ne nuira pas à l'harmonie du village.

Q. — Sur le plan scolaire, n'avez-vous pas eu de difficultés ?

R. — Tout est allé pour le mieux de ce côté-là, nous aurons 27 élèves : 13 filles de 6 à 12 ans et 12 garçons de 6 à 12 ans qui ont déjà été scolaires en Algérie. Un instituteur vient d'être nommé ces jours-ci. Les élèves du village ne seront pas gênés, car ils posséderont une classe exclusivement à eux. La venue des écoliers harkis permettra d'utiliser à plein le magnifique bâtiment scolaire.

Q. — Les harkis trouveront-ils de l'emploi ?

R. — Les Eaux et Forêts ont pris en charge tous les hommes, qu'ils occuperont à des travaux de reboisement, réfection des chemins, lutte contre l'incendie.

Parmi ces harkis il en est qui ont des dispositions particulières aussi dans un avenir proche, ils pourront être employés, dans leurs professions par des particuliers.

— En conclusion à quoi aspire le harki ?

R. — Après les événements douloureux de ces dernières années, le harki a un immense désir de paix.

Ce à quoi il aspire : C'est d'être en communion complète avec ce que peut représenter le mot Français.

Nous laissons sur ces bonnes paroles le lieutenant Durand que nous remercions pour son amabilité et espérons que les habitants d'Ongles vivent en parfaite harmonie avec leurs nouveaux voisins.

Interview réalisé par :
P. MAGDELEINE.

(1) Voir « Le Provençal » du 16 septembre 62.

*Le Provençal
du 17/9/1962.*



Comme les petits écoliers d'Ongles, ces enfants de harkis prendront bientôt le chemin de l'école. (Photos P. M., Forcalquier.)

Service des Rapatriés

4° 62-25

LE PREFET DU DEPARTEMENT DES BASSES-ALPES
Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu l'Ordonnance n° 62-996 du 18 Août 1962 relative à la prise de possession des immeubles nécessaires à la réalisation des programmes d'habitations destinées au logement des Français-rapatriés,

Considérant qu'il y a urgence à assurer le logement des Harkis rapatriés, installés dans la commune d'Ongles,

Sur la proposition de M. le Sous-Préfet de Forcalquier, et de M. le Secrétaire Général de la Préfecture,

ARRETE :

Article 1er. - Est prononcée la réquisition d'usage à compter de ce jour, du terrain ci-après désigné :

- une partie de la parcelle n° 468 B sise à Ongles de 4600 M2 environ, appartenant à Messieurs DELAYE Abel - DELAYE Pierre demeurant à Ongles loué à Monsieur LAUGIER Joseph demeurant à Ongles.

Article 2 . - La prise de possession de ce terrain aura lieu immédiatement.

Article 3 . - Cette réquisition d'usage pourra être transformée en une réquisition de propriété par application des articles 2, 3, 4, 5 et 6 de l'Ordonnance n° 62-996 du 18 Août 1962 sus-visée.

Article 4 . - Les indemnités d'occupation de ce terrain seront supportées par le Ministère des Rapatriés.

Article 5 . - M. le Secrétaire Général de la Préfecture, M. le Sous-Préfet de Forcalquier, M. le Chef d'Escadron, commandant le Groupement de Gendarmerie, M. le Maire de la Commune d'Ongles sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont ampliations seront adressées à M. le Ministre des Rapatriés et à M. le Directeur de l'Enregistrement des Domaines et du Timbre.

Fait à DIGNE, le 18 OCTOBRE 1962

Le PREFET,



MATERIEL MILITAIRE PRETE POUR L'INSTALLATION
DES HARKAS d'ONGLES, de JAUSIERS, de ST ANDRE

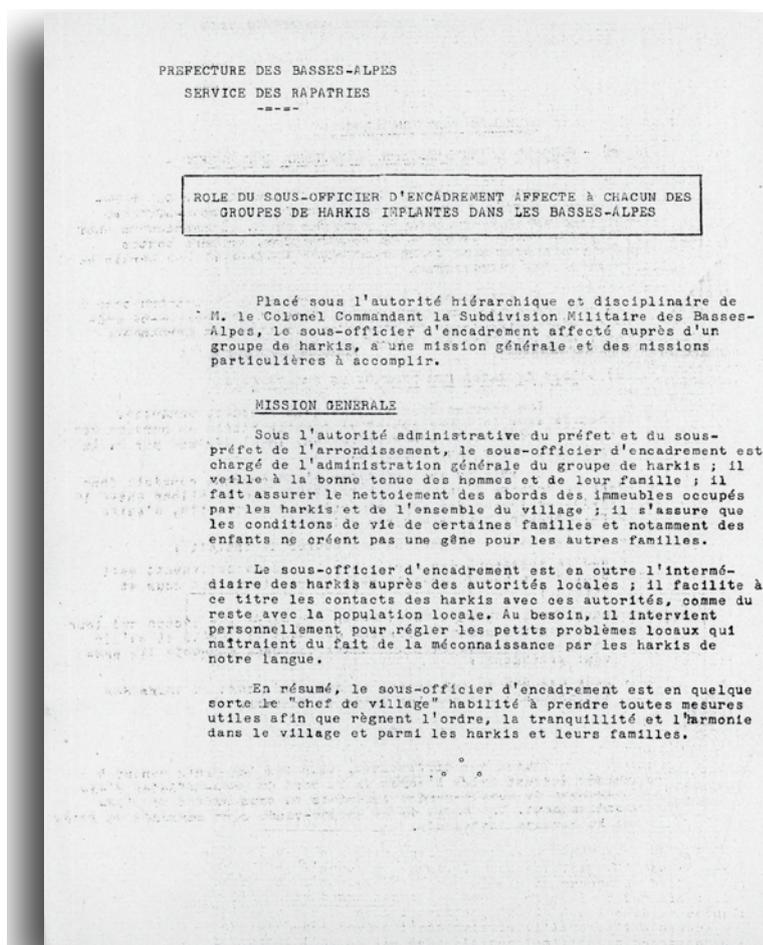
MATERIEL	ONGLES		JAUSIERS		SAINT-ANDRE		Matériel nécessaire pour SISTERON
	Matériel livré	Matériel disponible	Matériel livré	Matériel disponible	Matériel livré	Matériel disponible	
Tentes	17 X	16	16	16	20	28 dont 8 ve nant d'Ongles	10 tentes pyra midales 3 tentes mod. 1956
Lits de camp	133	131	138	125	134	134	Néant
Couvertures	260		270		270		Néant

x le nombre de tentes livrées serait au total de 24 et non de 17.

La vie quotidienne à Ongles

Une organisation réglementée

Une fois arrivés en France, les harkis d'Ongles ont donc été regroupés comme les autres ex-supplétifs rapatriés. On l'a vu, cette logique de regroupement apparaît comme la solution pour permettre à la fois le contrôle et la protection de ces populations. Et à ce regroupement va s'ajouter le « choix » (en est-ce un ? tant il est vrai que l'accueil et l'installation des harkis se sont faits dans l'urgence) d'un encadrement et d'une organisation militaires. En effet, si le regroupement est géré par le ministère des Rapatriés, c'est cependant le ministère des Armées qui fournit les sous-officiers d'encadrement pour les hameaux de forestage. Le lieutenant Durand est ainsi nommé inspecteur des hameaux de forestage pour le département. La définition du rôle de chef de hameau par la préfecture du département montre bien ses missions de surveillance de l'hygiène des lieux et de la « bonne tenue » des familles : ainsi, le 4 janvier 1963, onze personnes avec leurs familles sont renvoyées du fait de leur indiscipline. De plus, et toujours à cause des répercussions que la fin du conflit pourraient avoir en France, il est précisé que le sous-officier doit « veiller à ce qu'aucun travailleur ne puisse être inquiété pour son action antérieure sous les drapeaux ». En tant qu'ancien militaire en poste en Algérie, le sous-officier d'encadrement apparaît également comme l'intermédiaire obligé des anciens harkis auprès des autorités et de la population locales, notamment en raison des problèmes de langue. Finalement, les autorités en charge du reclassement et de l'intégration des ex-supplétifs auront toujours à l'esprit que le personnel des lieux d'accueil et d'hébergement doit connaître la « mentalité », les manières de faire et de vivre des ex-harkis... À cet égard, l'expression de « chef de village » utilisée par la préfecture pour qualifier la mission du lieutenant Durand est significative.



Dans le même ordre d'idées, on peut constater que sur les trois membres du personnel des Eaux et Forêts qui seront chargés d'encadrer les harkis sur leur lieu de travail, on précise que, pour deux d'entre eux, ils viennent du Maghreb.

Arch. dép. AHP, 15 W 71

L'installation du hameau

En 1962, l'hiver est précoce à Ongles : une terrible tempête de neige sévit en novembre, obligeant à trouver d'urgence une solution d'hébergement durable pour les ex-supplétifs et leurs familles, encore logés sous des tentes. Ils sont d'abord abrités chez des habitants de la commune :

« Cette année, ça a neigé au mois de novembre. Je revois un temps à ne pas mettre un chien dehors, tellement qu'à 10 heures, on a vu arriver monsieur Bidet, il était



Livraison des poêles

rouge comme la nappe là, de froid, monsieur Reybaud, venez vite avec le fourgon vite, vite, il faut enlever ces personnes, les tentes s'envolent et tout, et tout, il y avait une femme qu'il fallait porter à la maternité oh là là, le désastre, cette nuit-là... » (témoignage de M^{me} Reybaud, épouse du premier adjoint au maire d'Ongles en 1962). Fin novembre, lorsque le sous-préfet de Forcalquier visite le site, quatre baraques sont presque achevées et trois autres sont en cours de construction sur le total des treize baraquements prévus pour cent trente-trois personnes (qui ne seront plus que cent vingt-deux après les expulsions de janvier 1963).

Le « village des harkis » est implanté sur un terrain réquisitionné à environ 400 mètres de l'agglomération d'Ongles sur un « coteau ensoleillé ». Chaque baraquement est construit en préfabriqué et est composé de deux logements, chacun disposant de deux pièces (de « jour » et de « nuit », de 4 m² chacune), à la pièce de jour étant accolé un espace de rangement accompagné des toilettes de 2 m². Dans le compte-rendu effectué par le service du génie rural début 1963, montre que le provisoire a quelque peu duré, puisque de nombreuses finitions ne sont pas alors effectuées et que l'installation sanitaire est loin d'être terminée.



Construction des baraquements



Baraquement terminé



Distribution de vêtements lors de l'installation des anciens harkis

PC/CT.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

**SERVICE
DU GÉNIE RURAL**

DÉPARTEMENT DES BASSES-ALPES

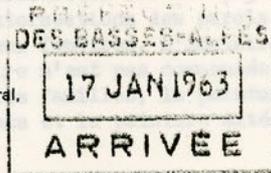
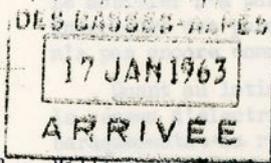
P. CONSTANT
INGÉNIEUR EN CHEF

DIGNE, le 16 JANVIER 1963
MAISON DE L'AGRICULTURE - TÉL. 636

L'Ingénieur en Chef du Génie Rural,

à Monsieur le PREFET
(Service des Rapatriés)

N°



OBJET - Village des Harkis

REF - Vos lettres des 17 - 28 Décembre 1962 et 8 Janvier 1963

IMPLANTATION DES VILLAGES

ONGLES - Terrain réquisitionné à 400 m. environ de l'agglomération sur un coteau ensoleillé.

St-ANDRE - Terrain loué à E D F à 400 m. du village en bordure de la Route de Méouilles.

JAUSIERS - Terrain domanial contigu au village en bordure de la route des Sanières.

LOGEMENTS

ONGLES - 13 baraquements terminés. Chacun d'eux a une longueur de 18 m. sur une largeur de 4 m. et une hauteur sous plafond de 2m.50. Sa superficie de 72 mq. sert de logement à 2 familles. Chacune d'elle dispose d'une pièce de jour de 4 X 4 - d'une pièce de nuit de 4 X 4 et d'une pièce de toilette et rangement de 2 X 2. Celle-ci est équipée avec un W C. chimique dont le trop plein liquide est évacué par un tuyau à l'extérieur.

Dans certains baraquements, on jumelle une grosse famille de 8 à 9 Membres, avec une petite famille de 2 à 3 Membres. La grande famille dispose alors d'une pièce supplémentaire de 2 X 4 ou même de 4 X 4, au détriment de la petite famille. Chaque logement doit avoir une installation intérieure d'électricité avec une lampe par pièce et une prise de courant distribuant un KW. L'eau potable doit être amenée sur l'évier. L'eau usée du W C. chimique doit être évacuée dans un réseau d'égout.

Nous cherchons une formule de revêtement du plancher au moyen d'un linoléum dans la pièce de jour et un enduit vitrifiant dans la pièce de nuit. J'ai constaté en effet que le lavage à grande eau du plancher dans le séjour pour évacuer la boue que l'on rentre avec les chaussures provoque une usure rapide du plancher.

SAINT-ANDRE - d°

JAUSIERS - d°

..//..

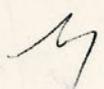
A l'heure actuelle, des finitions restent à faire par l'Entreprise GUNZ, notamment dans les joints de planchers, la fermeture de certaines portes et fenêtres, le remplacement de quelques planches boursoufflées sur les pignons extérieurs, la pose des joints quart de rond aux intersections des parois et planchers. Les volets ne sont pas encore posés aux fenêtres. L'installation intérieure de l'eau, de l'électricité et du sanitaire n'est pas commencée. Le mobilier n'a pas été entièrement réparti entre les familles, la peinture intérieure des parois et cloisons en est à ses débuts et la peinture extérieure n'a pas encore commencé.

Quant au lotissement de chaque village, il ne comporte actuellement que le réseau d'électricité, dont on n'a pas encore terminé les branchements aux baraquements. Le réseau d'eau potable et le réseau d'évacuation ont été retardés par le froid et le mauvais temps pendant 3 semaines en fin d'année. On est en train de creuser les tranchées à ONGLES et SAINT- ANDRE, mais dans le sol gelé de JAUSIERS, la chose est impossible et il faudra attendre le printemps.

Nous donnerons les prix de revient de ces travaux lorsqu'ils seront entièrement terminés .

L'INGENIEUR EN CHEF :




Nota Je souhaiterais souhaiter de visiter une visite officielle
à fin Février - 

Departement des BASSES-ALPES
— Service du GENIE RURAL —

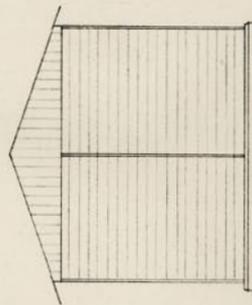
LOGEMENT HARKIS

BARAQUEMENT PREFABRIQUE
pour 2 Familles

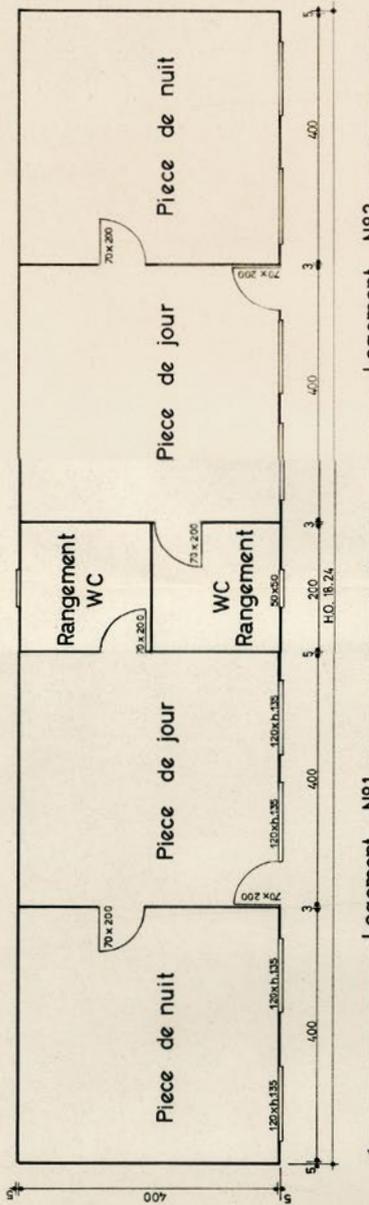
TYPE DIGNE

Echelle 0.02 p.m.

BUREAU D'ETUDES - GENIE RURAL - Sept. 1962



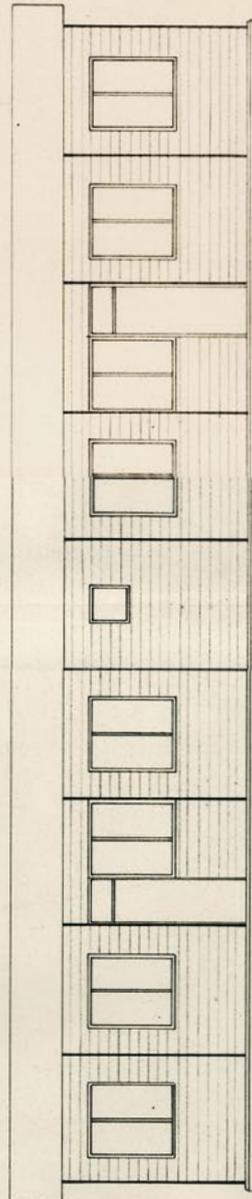
PLAN



Logement N°2

Logement N°1

FACADE AVANT



Arch. dép. AHP, 15 W 70

Les hommes au travail

Les chefs de familles installés à Ongles à la fin de l'année 1962 sont, en moyenne, jeunes : la majorité a moins de trente ans. Il s'agit donc de permettre à ces hommes d'assurer la subsistance de leur famille en les plaçant durablement sur le marché du travail. Dans un courrier de février 1963, le sous-préfet s'enquiert de ce problème auprès du service des Eaux et Forêts : le reboisement et les travaux de voirie lui semblent être des secteurs à privilégier.

Si le chantier de forestage débute en janvier 1963, les harkis sont d'abord employés à la construction et aux finitions de l'installation des logements. Les travaux forestiers se déroulent ensuite sous la direction du service des Eaux et Forêts, tandis que le lieutenant Durand joue le rôle de contremaître, étant responsable du transport (par camion) des ouvriers sur le chantier, ainsi que du respect par ceux-ci du règlement intérieur. Les ouvriers forestiers procèdent à des travaux d'entretien (reboisement, introduction de nouvelles espèces) ou d'équipement, par la remise en état du réseau des sentiers ou la défense contre les incendies... Travaux classiques de forestage en somme, comme en témoigne André Séby, ancien harki :



Reboisement, anciens harkis sur un chantier de forestage

« On travaillait dans l'Office national des Forêts. J'étais, enfin à l'époque, chef de chantier, on débroussaillait les forêts et on replantait. Quand on est arrivé l'hiver, on a commencé à débroussailler et replanter derrière, avec l'Office national des forêts des Alpes-de-Haute-Provence. Ce n'était pas dur, c'était correct, on avait un peu l'habitude quand même, [les harkis] c'était des paysans qui avaient l'habitude de travailler la terre, de débroussailler, de couper la forêt, de couper le bois... »

En semaine, il y a un camion de l'Office national qui vient nous chercher, parce qu'ils [les camions] étaient garés je crois à 4-5 km d'Ongles, à Saint-Étienne-les-Orgues, c'était là qu'il y avait l'Office national des forêts. Ils viennent nous chercher le matin vers 7 h 30, on travaille, enfin toute la matinée on travaille sur le chantier et on mange sur le chantier. Donc, on mange de midi à une heure et demi, on s'arrête. On recommence à une heure et demi jusqu'à cinq heures. À cinq heures, on rentre. On retourne avec le camion, il nous ramène de nouveau au village d'Ongles ».

(André Séby, 22 avril 2008)

Les anciens harkis, qui débutent leur activité professionnelle, sont classés dans la catégorie des ouvriers agricoles et perçoivent une rémunération nette de 16 francs par jour, 22 francs en comptant les charges sociales et les allocations familiales. Salaire qui, selon un rapport du conservateur des Eaux et forêts daté du 16 janvier 1963, « correspond à celui des ouvriers agricoles indigènes ». En 1964, un kilo de farine coûte 1,10 franc, un café 2,35 francs.

DIRECTION GENERALE
DES EAUX ET FORÊTS

Réf. N° 167.63 VG/NI

CONSERVATEUR

BASSES-ALPES

Ref. à rappeler :
N° 107/63 VG/NI

DIGNE le Digne, le 21 Mars 1963

Téléphone 263

Le Conservateur des Eaux et Forêts à DIGNE

à Monsieur le PREFET des Basses-Alpes
D I G N E

Objet: Emploi permanent d'un certain nombre de harkis.

Référ: Votre lettre du 28 Février 1963 N° 1123/CAB.

J'ai l'honneur de vous donner ci-dessous les renseignements demandés. Objet: Emploi permanent d'un certain nombre de harkis

Tout d'abord, précisons pour un langage commun qu'il ne peut s'agir que de l'utilisation des harkis dans les forêts domaniales.

Sur le 1° point, la réponse est affirmative. Nous pouvons utiliser 100 harkis pendant 6 mois chaque année à des chantiers de reboisement pendant 5 ans. Cela pourrait représenter 1.000 ha par an en moyenne.

Les agents forestiers nécessaires à l'encadrement seraient de quatre (un agent par 25 hommes). Crédits nécessaires pour la main d'oeuvre seulement: 400.000 frs.

Sur le 2° point, réponse affirmative. Nous pouvons utiliser pour des opérations diverses, 100 harkis pendant 6 mois chaque année, pendant 5 ans. Les agents forestiers nécessaires seraient au nombre de 4 (un agent par 25 hommes), les mêmes que ceux dont on a parlé au 1° point. Crédit nécessaire pour la main d'oeuvre seulement: 400.000 frs.

Les agents forestiers nécessaires à l'encadrement seraient de quatre (un agent par 25 hommes). Crédits nécessaires pour la main d'oeuvre seulement: 400.000 frs.

signé: ILLISIBLE.

PREFECTURE DES BASSES-ALPES réponse affirmative. Nous pouvons utiliser

CABINET DU PREFET opérations diverses, 100 harkis pendant 6 mois pendant 5 ans. Les agents forestiers nécessaires seraient au nombre de 4 (un agent par 25 hommes), les

17/14

pour le Copie conforme transmise pour information et suite à donner à:

- Monsieur le SECRETAIRE GENERAL (Service des Rapatriés

DIGNE, le 29 Mars 1963
LE PREFET,

Par délégation du Préfet,
Le Chef de Cabinet,

Signé : Roger DURAND

MISSIONS PARTICULIERES

a) - PENDANT L'INSTALLATION MATERIELLE DES HARKIS -

Pendant toute la durée de l'installation des baraquements destinés au logement des harkis, le sous-officier d'encadrement devra sous le contrôle de M. l'ingénieur en chef du génie rural chargé de la construction, prendre toutes mesures utiles pour faire participer activement les harkis au montage des baraquements.

Il est rappelé à ce sujet que seul le constructeur a la responsabilité de ces constructions et que celles-ci doivent s'effectuer sous la direction effective et permanente d'un chef de chantier désigné par lui.

b) - DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE FORESTAGE -

Les travaux de forestage sont décidés, conduits, exécutés sous la direction et la responsabilité du service des eaux et forêts et de son représentant local désigné par M. le Conservateur des Eaux & Forêts.

Le rôle du sous-officier d'encadrement consiste donc dans ce domaine d'une part, à faciliter les relations entre le service employeur des eaux et forêts et les harkis, d'autre part, à prendre toutes mesures utiles ;

- que les harkis respectent les heures de travail ;
- que le transport des harkis sur les lieux de travail soit réalisé en accord avec le responsable local des eaux et forêts ;
- pour que les harkis exécutent normalement les tâches qui leur sont demandées par le service des eaux et forêts et qu'ils jouissent par ailleurs des temps de repos auxquels ils peuvent prétendre ;
- pour assurer le bon ordre, la sécurité, tant au cours des déplacements que sur les lieux de travail.

Toutes les difficultés, tous les incidents venant à surgir devront faire l'objet de la part du sous-officier d'encadrement de compte-rendus immédiats au sous-préfet de l'arrondissement. Une copie de ce compte-rendu sera adressée au maire de la commune intéressée.

DIGNE, le 9 mars 1963

NOTE de RENSEIGNEMENTS

OBJET : Personnel des Eaux et Forêts chargé de la direction technique des harkas.

Le personnel des Eaux et Forêts qui encadre les harkas comprend :

1°) - Pour la harka d'ONGLES :

- M.CABON François, né le 18 février 1915 à LAMBEZELLEC (Finistère), marié, quatre enfants, chef de district des Eaux et Forêts à St-ETIENNE-LES-ORGUES, depuis 1956 venant de LE KEF (Tunisie),
- M.GARGAN Michel, né le 30 octobre 1927 à QUIMEREN (Finistère), marié, deux enfants, chef de district des Eaux et Forêts à St-ETIENNE-LES-ORGUES depuis le 5 novembre 1962, venant de BOUGIE (Algérie),
- M.CHAMBAREL Gabriel, né le 1er mai 1913 à St-ETIENNE-LES-ORGUES, Ingénieur des Travaux des Eaux et Forêts à MANOSQUE, quartier de la Résidence.

2°) - Pour la harka de SAINT-ANDRE-LES-ALPES :

- M.DUCHATEL Paul, né le 13 janvier 1925 à NICE - Marié, trois enfants, chef de district des Eaux et Forêts à SAINT-ANDRE-LES-ALPES, depuis octobre 1962 venant de DJIDJELLI (Algérie),
- M. NOYANT Raymond, né le 25 janvier 1927 à CASABLANCA (Maroc), marié, deux enfants, Ingénieur des travaux des Eaux et Forêts de SAINT-ANDRE-LES-ALPES depuis mars 1962.

3°) - Pour la harka de JAUSIERS :

- M.SICAIRE Rolland, né le 19 février 1925 à MONTMOREAU (Charente), marié, deux enfants, Agent technique des Eaux et Forêts à JAUSIERS depuis septembre 1962 venant de TLEMEN (Algérie),

.../....

O N G L E S.

Nombre de travailleurs rémunérés au titre du chantier

adultes : 35.
mineurs : "

Salaire attribué aux anciens harkis

salaire de base - salaire net : base 16 - net 15, 32
nombre d'heures de travail par semaine : 48.

problème du salaire pendant les périodes d'intempéries : les salaires
devront être assurés par le Service des rapatriés de la Préfecture.

horaire de travail : 7 - 11 ; 13 - 17.

Chantier de forestage

nature du chantier : Série de St. Etienne-les-Orgues
Ouverture de ligne dans le taillis -pour enrési-
nement.

distance entre le village harkis et le chantier : 12 Kms.

durée probable du chantier : 3 mois.

d'autres chantiers sont-ils envisagés dans la région; à quelle distan-
ce et pour quelle durée : 15 à 20 Kms. - 1 an.

Moyens de locomotion

véhicule employé : Camion 12 c.v. Renault "Galion".

chauffeur : Harki.

rémunération du chauffeur, si ce n'est pas un harki : "

Personnel de direction et d'encadrement du chantier :

Ingénieur des travaux des Eaux et Forêts CHAMBAREL à MANOSQUE Régisseur
Comptable.

Chef de district GARGAM à ST^e ETIENNE-les-ORGUES Direction Technique
des Travaux.

Frais généraux (imputation à partir du 1er Janvier 1963) :

En principe -Eaux et Forêts- Crédits demandés.

Difficultés particulières :

Pour le présent aucune difficulté particulière. Il est à prévoir que
le véhicule sera insuffisant pour assurer le transport normal des tra-
vailleurs. Il faudrait 2 camions avec 2 ponts.

Situation au 15 Janvier 1963.

Les familles : quelle intégration ?

En octobre 1964, vingt-quatre familles sont installées au hameau d'Ongles dans les baraquements prévus à cet effet. Le mobilier et l'équipement nécessaires avaient été acquis directement par le lieutenant Durand, grâce à un crédit de 2 000 francs attribué à chaque famille. À la lecture de la liste du matériel livré aux trois hameaux de forestage du département par une société de la banlieue parisienne en janvier 1963, on mesure l'état de dénuement dans lequel sont arrivées ces familles : il a ainsi fallu reconstituer tout le trousseau de vêtements des enfants.

L'hébergement des familles de harkis dans le hameau est lié à l'emploi occupé par le chef de famille au chantier de l'ONF : pour paiement de l'occupation du local, on acquitte une « redevance » et non un loyer.



Ce qui implique qu'une famille ne peut s'y maintenir si le père ne travaille plus sur le chantier, pas plus qu'un enfant devenu adulte.

Selon un rapport du lieutenant Durand, daté du 16 janvier 1963, l'intégration des rapatriés en France est « en bonne voie », malgré les difficultés liées à l'installation encore provisoire, dans l'attente des logements préfabriqués. Cependant, dès le 26 décembre 1962, les anciens harkis ont fait acte de reconnaissance de la nationalité française à la mairie d'Ongles, en présence d'un juge du tribunal d'instance de Forcalquier. Voilà donc les harkis redevenus Français, mais quelles relations entretiennent-ils

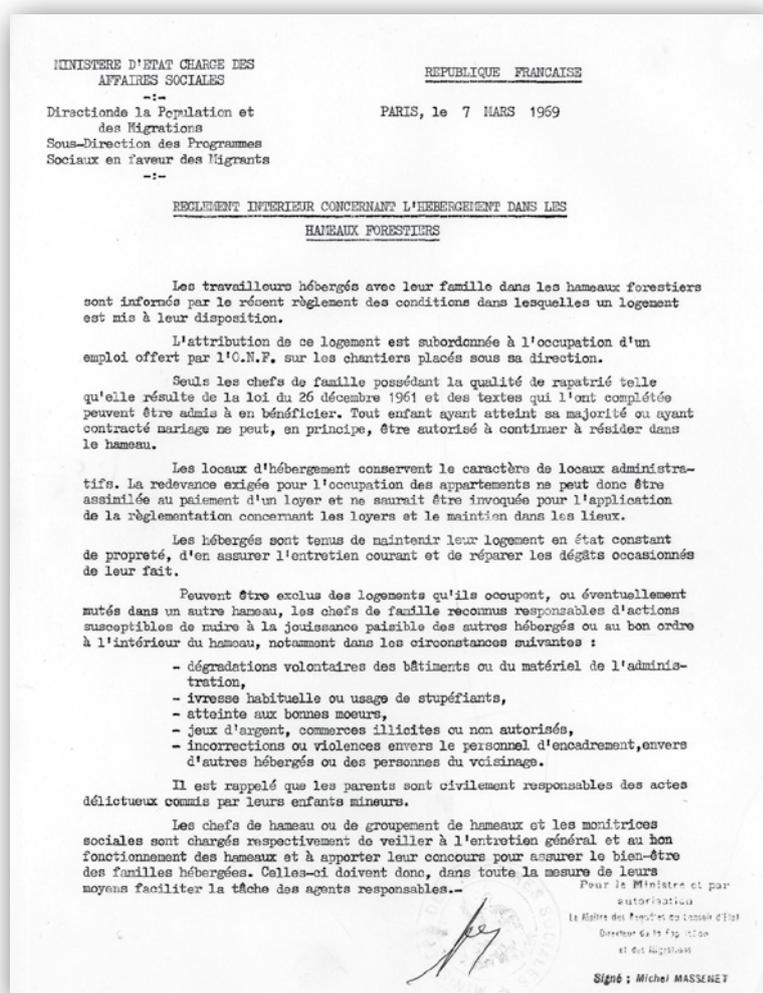
avec les Bas-Alpins ? Toujours dans le même rapport de janvier 1963, le lieutenant Durand observe que si elles sont bonnes avec les autorités, la population locale est « assez hermétique ». « Au départ, c'était très froid » (André Séby), « Tout le monde se posait énormément de questions, qu'est ce que ça allait être, qu'est ce que ça représentait » (M^{me} Reybaud). Mais finalement, la volonté d'accueil de la municipalité, remarquable rappelons-le, a sans doute permis une intégration plus rapide qu'ailleurs : la création dès décembre 1962 d'une association, le CORMA (Comité d'Ongles pour le soutien et la promotion sociale des rapatriés musulmans), présidée par le maire d'Ongles, en est la preuve... comme, sans doute, cette photographie publiée en septembre 1962 dans *Le Provençal* et montrant de jeunes harkis comme de « nouveaux Ongléens [...] en vrais gars du pays ».

Au sous-officier d'encadrement du hameau forestier va être adjointe une « monitrice de promotion sociale » dont le rôle est défini par les services du ministère des Rapatriés.



Femmes et enfants d'anciens harkis dans les baraquements

Celle-ci est en effet chargée d'assurer le suivi social et sanitaire des familles et, à la lecture de la liste de ses attributions, on perçoit bien que, même s'il est rappelé qu'il est essentiel qu'elle « gagne la confiance des familles et avant tout du père », c'est auprès des femmes que son rôle est le plus important. La monitrice aide donc aux démarches administratives, suscite l'organisation d'activités pour les jeunes, fournit une aide sanitaire et de prévention. Pourtant, son rôle va bien au-delà et on ne sera pas étonné d'apprendre qu'il faut qu'elle agisse « comme si chacun des foyers du village était le sien propre ». Madame Compas, la monitrice affectée à Ongles, est ainsi, elle aussi, rapatriée d'Algérie. En effet, le réseau des quatre-vingt-dix monitrices sociales affectées dans les différents centres de regroupements devait, selon un rapport du gouvernement de 1965, constituer la « clé de voûte » de tout le dispositif de tutelle sociale mis en place autour des ex-supplétifs et de leurs familles. La monitrice doit connaître la langue et les traditions religieuses des anciens harkis mais, pour autant, ne jamais parler arabe avec eux. Si elle doit oeuvrer avec discrétion, elle doit vérifier la tenue de la maison et veiller à ce que les femmes se débrouillent seules dans la gestion de leurs achats. Mais, en définitive, on s'aperçoit que ceux qui étaient en charge de la définition des fonctions de la monitrice oscillaient sans cesse entre la volonté de rendre autonomes au plus vite ces populations nouvellement installées (« lutter contre la mentalité d'assisté ») et la tentation de ne pas les traiter en adultes (voir le passage concernant le jardinage, AD AHP, 15 W 71, p. 43).



Avant l'arrivée des ex-supplétifs, le village d'Ongles était en voie de dépeuplement, notamment en ce qui concernait la population scolaire. On ne comptait effectivement plus que six élèves à la rentrée 1961, alors que la commune possédait des bâtiments scolaires vastes et plutôt récents, héritage d'une construction nécessitée par l'arrivée de nombreux réfugiés pendant la période de l'Occupation. On peut imaginer l'intérêt qu'offrait l'arrivée soudaine d'une soixantaine d'enfants d'âge scolaire. Il a donc fallu ouvrir dans l'urgence une nouvelle classe pour les enfants ne s'exprimant pas ou peu en français, et trouver un enseignant parlant l'arabe* : ce sera Monsieur Ripert, un instituteur bas-alpin ayant enseigné une dizaine d'années en Algérie. L'intégration se fera donc pour eux à l'école, et par la langue qu'ils vont y apprendre.

Arch. dép. AHP, 5 W 69



TIPI

SOCIÉTÉ DE MANUTENTION DE SAINT-DENIS
Société à Responsabilité Limitée au Capital de 10.000 F. F.
R. C. Seine 294-325 B - C. C. P. Paris 4700-93

70-72, Rue de la Haie Coq, AUBERVILLIERS (Seine).

Téléphone : FLAndre 06.65

MATÉRIEL ET FOURNITURES
POUR L'ÉQUIPEMENT DES COLLECTIVITÉS

01496

Le 7 Janvier 1963

Doit M

Centres de ONGLES JAUSIERE & SAINT-ANDRE
(Basses-Alpes)

3620

Jusqu' à 2 ans :			
54	Paires de chaussures	6,--	351,--
54	Ensembles comprenant 1 veste + 1 pantalon	29,50	1.593,--
54	Full-over	9,50	513,--
54	Brassières	5,--	270,--
54	Culottes " Absorba "	6,80	367,20
54	Pyjamas	9,95	537,30
108	Couches-culottes plastique	1,50	162,--
TOTAL			3793,90
Enfants de 2 à 3 ans :			
20	Paires de chaussures 2 et 3 ans	14,50	290,--
20	Paires de chaussures 3 et 4 ans	23,50	470,--
40	Ensembles veste et pantalon	49,50	1.980,--
40	Full-over	15,--	600,--
40	Elouses	6,55	262,--
20	Paires de socquettes	3,50	140,--
20	Culottes 2 ans	7,40	148,--
20	Culottes 3 et 4 ans	8,--	160,--
TOTAL			4.352,--
Enfants de 4 à 6 ans :			
11	Brodequins 4 ans	15,--	165,--
11	Duffel-coat	20,--	220,--
11	Pantalons	18,--	198,--
11	Full-over	19,50	214,50
22	Paires de chaussettes	2,50	63,00
11	Chemises	6,50	71,50
22	Slips	1,50	33,--
22	Maillots	1,95	42,90
TOTAL			1.008,70

Les marchandises expédient aux risques et périls du destinataire. L'ensemble, le port et l'emballage sont toujours à leur charge. Tous les paiements sont effectués en espèces au moment de la livraison. Les marchandises sont garanties 1 an sans appel en garantie et de plus en plus.

Colonies de vacances - Tentes - Terrains de jeux et sport
Centres aérés - Cantines Scolaires et d'Entrepre...

Arch. dép. AHP, 15 W 70

EXTRAIT DU JOURNAL QUOTIDIEN "LE PROVENÇAL"

en date du 6 SEPT 1962

Depuis ce matin, ONGLES compte 133 habitants de plus

Les 25 familles venues d'Algérie y seront logées définitivement dans des bâtiments neufs et des maisons restaurées



Au restaurant Bardouin, les nouveaux Onglois ont eu vite fait de trouver là une agréable détente, en vrais gars du pays. (Photo B.R., Manosque).

Tandis que l'échelon précurseur des 25 familles algériennes terminait la préparation du cantonnement provisoire sous la « Chénérise » du « Bon Accueil » (« Le Provençal » du 5-9), le gros des 133 nouveaux hôtes du coquet village d'Ongles mettent ce matin le

pied sur le quai de la Gare de La Brillane, venant via Millau et Béziers du camp aveyronnais du Larzac. Plusieurs cars ont amené ensuite à Ongles ces hommes, femmes et enfants, impatients de connaître la quiétude et heureux du

nouveau départ dans la vie qui leur est ainsi offert sous le beau ciel de Provence.

LE FRUIT IMPREVU D'UNE ENQUETE ADMINISTRATIVE

Toutes dispositions pratiques ont été prises pour écouter au maximum le séjour sous la tente de

Arch. dép. AHP, 15 W 72

Service d'Accueil et de Reclassement
des Français-d'Indochine et
des Français-musulmans

--:--

ROLE ET ATTRIBUTIONS DE LA MONITRICE
DE FORMATION SOCIALE AFFECTÉE SUR
LES MAÎSEAUX FORESTIERS

--:--

- Connaître les grands principes de l'Islam, respecter les croyances religieuses et leurs pratiques. Ne faire aucun prosélytisme religieux ou politique.

- Gagner la confiance des familles et avant tout du père, en connaissant parfaitement leur situation familiale, leurs liens de parenté, les enfants.

- Prendre contact avec toutes les personnes qui s'occupent déjà de ces familles pour coordonner les efforts et favoriser le plus possible les contacts avec l'extérieur. L'intégration des familles dans la région dépendra en grande partie de la manière dont la monitrice sera acceptée par les habitants de la région.

Le travail est un travail socio-éducatif.

La monitrice est avant tout une éducatrice qui n'est pas là pour faire le travail, mais pour faire faire celui-ci aussi parfaitement que possible.

Elle n'accomplit pas les tâches ménagères ou autres à la place des femmes mais avec elles.

Elle est à tous moments disponible.

Il serait souhaitable qu'elle se fasse aider par une ou deux adolescentes qui lui faciliteraient l'entrée dans les familles, " garderaient les enfants pendant les cours collectifs etc...

I/ - FORMATION FAMILIALE ET MENAGERE -

Tenue de la maison et organisation du travail
Soin des enfants (propreté - vêtements non déchirés etc....)
Cuisine (alimentation équilibrée - consommation de fruits)
Equilibre du budget - Prix de revient
Apprendre à acheter : aller avec elles au marché, à l'épicerie....
rechercher la qualité, se méfier de la publicité

Entretien des vêtements :

Raccommodage : ne pas jeter quand on peut réparer
Couture : faire du neuf avec du vieux.
Détachage - Repassage.
Tricot : objets utiles.

.../...

La formation doit être entreprise :

- a) avec un minimum de moyens
- b) très progressivement : n'apprendre qu'une chose à la fois mais l'apprendre à fond.
- c) en tenant compte des possibilités d'achat
- d) en ne s'adressant qu'à un petit groupe (5 ou 6 femmes à la fois)
- e) en vérifiant toujours que ce qui est enseigné est compris et appliqué
- f) en faisant autant que possible participer si peu que ce soit aux dépenses : lutter contre la mentalité d'assisté.

JARDINAGE -

Arriver petit à petit :

- à faire mettre des fleurs devant la maison
- à faire cultiver un petit jardin avec quelques légumes

Stimuler l'intérêt en organisant des concours de maisons fleuries par exemple.

AVICULTURE - CLAPIER si possible -

Leur en faire petit à petit découvrir l'intérêt.

* faire construire un petit poulailler par les grands garçons (ce qui peut être aussi l'objet d'un concours)

- récompenser telle ou telle réussite par le don d'une poule puis essayer d'en faire acheter une ou deux.

EXEMPLE DE METHODE A EMPLOYER -

- Se rendre compte, lors des visites aux familles, des déficiences principales dans la vie quotidienne.

- Organiser un cours collectif pour 5 ou 6 femmes, soit dans un local commun, soit chez l'une d'entre elles.

- Vérifier par une visite dans chacune des familles que les conseils donnés sont compris et appliqués, au besoin démontrer à nouveau et faire refaire.

II/ - PUERICULTURE -

SOINS AUX NOUVEAUX-NES -

Biberons - bains - habillement
Hygiène du sommeil etc...

.../...

Autant que possible :
Pesée hebdomadaire (courbe de poids)

SOINS AUX ENFANTS PLUS GRANDS - (voir manuel de Puériculture)

III/ - LANGAGE -

Pour cette partie du travail, s'attacher surtout aux adolescentes, qui ne vont pas à l'école.

Ne jamais parler arabe.

Obliger les femmes à l'effort d'employer les mots qu'elles connaissent.

Leçons de langage suivant méthode enseignée lors du stage.

Suivre rigoureusement conseils donnés, ordre des leçons etc...

Sauf en ce qui concerne les adolescentes, ne pas se lancer dans l'étude de la lecture et de l'écriture avant plusieurs mois. Cependant apprendre à signer (graphisme).

Le calcul élémentaire doit être appris à l'occasion des achats, du budget etc....

Il faudra avant tout apprendre à reconnaître la monnaie.

IV/ TRAVAIL D'INFIRMIERE -

Savoir donner les premiers soins

Faire pansements

Faire piqûres...

Organisation d'un petit dispensaire ouvert à jours et heures fixes.

Ne pas tolérer - sauf urgence - que chacun y vienne à tout propos et hors de propos.

Lutter contre l'abus immodéré des médicaments et des piqûres.

Surveiller la manière dont les médicaments sont employés.

Etre extrêmement prudente dans cette partie du travail : la monitrice n'est pas une infirmière : elle engagerait gravement sa responsabilité en cas d'accident. Cependant, elle doit porter secours en cas de besoin, faire les pansements, les piqûres présentant un caractère d'urgence.

Diriger sur l'infirmière et le médecin toutes les fois que cela est possible et nécessaire. Avertir ce dernier toutes les fois qu'une piqûre ou des soins urgents ont dû être donnés.

Avertir à temps la sage-femme pour les accouchements et, en cas d'imprévu, s'assurer la collaboration d'une "matrone".

.../...

V/ - ACTIVITE SOCIALE -

- Aider à établir les papiers
- Veiller à les faire faire à temps (déclaration de grossesse...)
- Accompagner pour des démarches (sécurité sociale - Allocations familiales).

Les femmes doivent autant que possible percevoir elles-mêmes les allocations familiales. Là aussi être très prudente.

La monitrice ne doit pas se croire assistante sociale. Ce n'est pas à elle de résoudre les cas sociaux ; elle peut seulement réunir les éléments essentiels de l'enquête et avertir l'assistante sociale, seule habilitée pour donner le conseil qui s'impose.

- Avoir des contacts fréquents et amicaux mais éviter les trop longues parlottes, la curiosité déplacée ;

- Ne pas favoriser une famille plus qu'une autre, serait-ce par des visites plus fréquentes etc....

- Agir avec énormément de discrétion, de tact, de délicatesse.

- Eviter le tutoiement. Parler exactement comme le font les métropolitains.

VI/ - ACTION AUPRES DES JEUNES -

Veiller à ce qu'ils fréquentent régulièrement l'école, au besoin les aider un peu le soir s'ils ont du mal à suivre en classe (suggérer à l'Instituteur si cela est nécessaire de les garder un peu après l'école).

- En accord avec l'instituteur et si possible avec sa collaboration :

- Organiser les loisirs

- Essayer d'intégrer les jeunes dans les groupes sportifs ou les mouvements de jeunesse du village voisin

- Essayer de développer le goût du bricolage. Lutter contre l'inaction, les longues flâneries.

- Si l'intégration dans un groupe existant est impossible, essayer de fonder :

- un groupe sportif

- un club de jeunes

.../...

en essayant de découvrir un animateur, une animatrice dans les environs.

- préparer des veillées
des fêtes (NOEL - fête du village etc...)

En conclusion, agir avec bon sens et dévouement comme si chacun des foyers du village était le sien propre.

Etre à tous moments disponible mais ne pas se laisser dépasser et savoir se réserver les heures de repos, de formation personnelle, et de préparation de travail indispensables.

Ne pas oublier que la tenue et une intégrité morale absolue sont à la base d'une action valable.

Il faut multiplier les efforts et favoriser le plus possible les contacts avec l'extérieur. L'intégration des familles dans la région dépendra en grande partie de la manière dont la collectivité sera acceptée par les habitants de la région.

Le travail est un devoir.

La collectivité est avant tout un service qui s'est fait pour faire le travail, mais pour faire cela celui-ci doit être fait de manière satisfaisante.

Elle s'occupe des tâches ménagères ou autres à la place des personnes qui ne peuvent pas le faire.

Elle est à tous moments disponible.

Il serait souhaitable qu'elle se fasse aider par une ou deux autres personnes qui lui faciliteraient l'entrée dans les familles, garderaient les enfants pendant les cours collectifs etc...

II - ORGANISATION FA MILIALE ET ENSEMBLE

Tenue de la maison et organisation du travail

Soins des enfants (propreté - vêtements non déchirés etc...)

Cuisine (alimentation saine - consommation de fruits)

Equilibre du budget - Prix de revient

Apprendre à acheter : aller avec filles au marché, à l'épicerie... rechercher la qualité, se méfier de la publicité

Entretien des vêtements :

nettoyage / ne pas jeter quand on peut réparer

Consignes : faire du sang avec du vin, du lait, du sucre.

Nettoyage - Blanchage.

Repassage - Repassage.

Repassage - Repassage.

A ONGLES : 31 petits Français musulmans ont pris le chemin de l'école qui risquait d'être fermée faute d'élèves

Cela pourrait presque commencer comme une histoire pour enfants si, hélas, le côté pittoresque de l'histoire ne caçait pas l'immense détresse de tous ceux qui viennent de vivre le cauchemar algérien.

Il était une fois un petit village bas-alpin comptant moins de 300 habitants.

Ce village possédait une magnifique école, toute neuve, toute pimpante, tranchant sur les vieilles fermes alentour.

Seulement voilà, ce beau bâtiment aux lignes élégantes, aux grandes classes aérées s'ouvrant par de larges baies vitrées sur toute la montagne de Lure et sur le ciel de Haute-Provence était vide d'élèves.

Oh ! pas complètement. Mais à chaque rentrée scolaire on enregistrait un peu moins d'enfants.

Il y a huit ans, Mme Imbert, l'institutrice en comptait une vingtaine.

L'an dernier, ils étaient six et le dynamique maire de la commune, M. Laugier se posait la question : « Comment donc utiliser des locaux aussi vastes et aussi désespérément déserts ». Jusqu'au mois dernier, M. Laugier n'avait pas trouvé de réponse.

Ce problème de l'école d'Ongles que M. Gabriel Domech s'était également efforcé de résoudre existe en fait depuis la construction du bâtiment. Et ceci est une autre histoire digne des meilleures pièces de Courteline.

Le petit village avait connu au moment de la dernière guerre une arrivée massive de réfugiés. Bien vite l'école existante s'avérait trop petite et le maire de l'époque qui n'était autre que le père de M. Laugier, demandait alors avec insistance la construction de locaux scolaires plus vastes.

Le temps malheureusement

que sa demande soit prise en considération, le temps que les crédits soient débloqués, le temps aussi que l'école se construise et le dernier réfugié avait quitté le village.

Il existait bien encore deux familles de nationalité italienne, dotées d'une progéniture importante et qui à elles seules faisaient illusion quelques années.

Hélas, eux aussi pour des raisons professionnelles abandonnaient les Basses-Alpes et l'institutrice se retrouvait avec ses six élèves.

Une rentrée

pas comme les autres

A quelque chose malheur est bon. L'arrivée le mois dernier à Ongles de 25 familles de Français musulmans rapatriés d'Algérie allait redonner vie à la belle école. Car dans ces familles d'anciens harkis, les enfants d'âge scolaire étaient nombreux, plus de trente au total.

Cette rentrée, quelque peu différente des autres posait plusieurs problèmes. Il faut dire à l'honneur de l'inspection d'académie et de la Municipalité d'Ongles qu'ils furent vite réglés.

La difficulté était de trouver un instituteur parlant le kabyle, une bonne partie des enfants ne parlant pas le français.

M. Ripert, Bas-Alpin d'origine mais ayant enseigné 11 ans en Algérie acceptait ce poste un peu particulier.

« Je n'ai guère de mérite, nous a-t-il dit. Là-bas j'avais des classes de 48 à 50 élèves,

et selon les postes, il n'y avait uniquement que des musulmans. »

Avec une semaine de retard sur les autres écoles, la classe des petits harkis s'est donc ouverte lundi matin.

Ils apprennent vite

Comme pressés de connaître l'école, ils étaient là bien avant l'heure de la rentrée. Certains stationnaient devant l'école depuis 7 h. 30. Et pourtant, ils avaient parcouru plus de trois kilomètres pour venir. Le camp où sont installés leur famille étant assez éloigné du village. Lorsque les barraquements seront montés leur trajet sera beaucoup plus court.

Aussitôt, M. Ripert s'est mis au travail. Les plus grands, ceux qui sont déjà allés en classe en Algérie et qui paraissent ne pas être du tout en retard pour leur âge se sont vu donner leur premier devoir.

Pour les plus petits qui ne comprennent pas ou presque pas le français, ce sera plus long, car les méthodes spéciales ne sont pas encore arrivées.

« Mais cela ira vite, nous précisait encore l'instituteur. Ils apprennent très vite ».

Dans la classe à côté, l'institutrice, Mme Imbert a retrouvé ses élèves de l'année dernière.

Si tout se passe bien, l'année prochaine peut-être les enfants pourront être groupés, puis divisés en deux classes selon leur âge.

La première étape de l'intégration dans la communauté nationale de ces musulmans d'Algérie fidèles à la France aura été gagnée.

Fernand BAUSSAN.



Arch. dép. AHP, 1020 W 57

Cet article du *Méridional* du 4 octobre 1962 (1020 W 57) contient sans doute une erreur : si les familles sont bien originaires de Kabylie, elles viennent néanmoins du sud, à la limite de la région de Sétif, arabophone. Les anciens supplétifs et leurs familles installés à Ongles parlent donc majoritairement l'arabe, hormis quelques familles effectivement berbérophones.

Du hameau des harkis au centre de préformation

Le 1^{er} janvier 1965 à Ongles, c'est la fin d'une histoire, et une autre qui commence. Les anciens supplétifs et leurs familles quittent alors la commune pour aller s'installer à Cannes où ils sont reclassés. Après délibération du conseil municipal du 21 juillet 1964, le hameau est remplacé par un centre de préformation pour les jeunes issus des familles d'anciens harkis. Il ouvre officiellement le 1^{er} mars 1965 et est géré par l'ADOSOM (association pour le développement des oeuvres sociales d'Outre-Mer), sous le contrôle du ministère de l'Intérieur, service de l'accueil et du reclassement des Français d'Indochine et des Français musulmans.

Ce centre accueille de jeunes garçons ayant dépassé la limite de l'âge scolaire (14 ans) et ne pouvant ni poursuivre leur scolarité, ni être admis dans un centre de formation professionnelle pour adultes soit parce qu'ils sont trop jeunes (moins de 17 ans), soit parce que leur niveau de connaissances ou « d'évolution » ne leur permet pas d'affronter les examens et tests d'entrée dans ces établissements. Les élèves proviennent essentiellement des départements où sont installés les cités d'accueil et les hameaux de forestage (Var, Bouches-du-Rhône, Gard...).



Vue du centre éducatif



Carte postale du centre éducatif

Outre l'aspect de la formation, le centre renferme, comme pour les hameaux de forestage et les cités d'accueil, cet aspect d'assistanat et de contrôle d'une jeunesse à « remettre sur le droit chemin », et en particulier en ce qui concerne les « fortes têtes ». Ainsi, l'objectif est d'encadrer et éduquer cette jeunesse comme le souligne le directeur du centre dans un de ses rapports : « Le niveau d'éducation générale a été élevé de façon très importante par les activités éducatives. Le langage grossier et la tendance marquée à la violence, dont sont le plus souvent affectés les stagiaires à leur arrivée, disparaissent dans des délais très brefs. Le comportement des stagiaires dans la vie courante ne donne lieu qu'à des félicitations de la part des gens qu'ils sont

amenés à fréquenter à l'extérieur du centre. Ce dernier ne rencontre d'ailleurs plus d'hostilité sur le plan local, les élèves ayant désormais administré la preuve de leur très bonne tenue. De nombreux témoignages en provenance des inspecteurs du service ou des monitrices sociales m'assurent de leur satisfaction de pouvoir constater, lors des vacances des élèves, ou à l'issue des stages, des progrès importants dans l'évolution des jeunes confiés au centre »¹.

¹ AD AHP, 20 W 67, vue du centre éducatif d'Ongles, création et fonctionnement (1966-1974).

Les élèves sont en effet instruits pour le rattrapage scolaire par deux instituteurs détachés de l'Éducation nationale et encadrés par quatre « moniteurs de jeunesse », le moniteur-chef étant chargé de répartir les élèves en « brigades »... Si certains stagiaires ont ressenti leur passage au Centre comme une étape bénéfique pour leur réussite professionnelle, d'autres ont eu le sentiment d'y avoir perdu une année de leur vie, ayant très mal vécu cette structure où régnait une discipline militaire.

En effet, le lever de drapeau, les marches militaires y étaient de rigueur, tandis que la discipline imposée aux stagiaires était sévère : déplacements à l'extérieur et même à l'intérieur du Centre strictement encadrés par les moniteurs, obligation de correspondre régulièrement avec les familles, obligation de parler le français. Pour autant, le Centre a remporté un succès important puisque les demandes d'inscription ont, dès 1965, été supérieures aux places disponibles. Ainsi, avec l'ouverture en 1966 d'une annexe à Salerans (Hautes-Alpes), les effectifs ont été croissants, pour, malgré une baisse à partir de 1969, atteindre le chiffre de cent dix-huit stagiaires en 1970.



Diplôme sportif décerné aux jeunes du centre éducatif



Un jeune sportif du centre éducatif

Enfin, dans ce Centre où l'activité physique et sportive était intense, les élèves remportent de nombreux succès sportifs, en football ou athlétisme, et, en 1966, le Centre est sacré champion départemental des établissements d'enseignement.

De 1965 à sa fermeture en 1971, c'est ainsi près d'un millier d'enfants d'anciens supplétifs qui effectuent une partie de leur scolarité dans le centre.

sports alpes

Des jeunes dont on parlera...



Voici la très sympathique formation de l'Association Sportive du Centre éducatif d'Ongles qui a laissé une très bonne impression à Digne où elle rencontrait dimanche les jeunes joueurs du C.A. Dignois. (Photo J.T., Digne.)

DIGNE. — Depuis le début de la saison on entend parler dans le championnat UFOLIF et plus particulièrement dans le championnat des jeunes de l'équipe d'Ongles que nous avons eu l'occasion de voir évoluer ce dernier dimanche à Digne contre les jeunes du C.A. Dignois.

Ce match se disputait en lever de rideau de la rencontre de Promotion d'honneur B entre Digne et Salon et bénéficia donc de la présence d'une bonne part de spectateurs venus voir la grande rencontre.

Nous avons suivi entièrement cette rencontre qui nous recon-

cilia entièrement avec le football bien médiocre que nous avons vu le matin lors de la rencontre Manosque-Digne en juniors.

L'équipe d'Ongles est entièrement composée de jeunes musulmans français qui se sont intégrés à la population de ce village et ils ont formé cette équipe de

football qui à ce dimanche n'avait pas encore perdu un match. Lorsque les Dignois et leurs dirigeants étaient allés à Ongles, tous avaient été unanimes à souligner l'accueil extrêmement cordial qu'ils avaient reçu là-bas en nous soulignant la valeur de cette formation.

Cette valeur nous avons pu l'apprécier, malgré la défaite qu'ils subirent. Celle-ci pourtant s'explique, par le fait que ses jeunes joueurs étaient quelque contractés par le fait de jouer devant un public relativement nombreux et qui les impressionna.

Quoi qu'il en soit, et malgré ce, nous conserverons le souvenir d'une formation très correcte qui pratique un excellent football et qui possède quelques éléments qui doivent devenir lorsqu'ils auront acquis une certaine maturité, de très bons footballeurs.

J. T.

Le 30 mai 1970, le conseil municipal d'Ongles se réunit et le compte-rendu qui s'ensuit se termine par la menace de démission de l'ensemble des conseillers. En effet, les locaux du Centre éducatif devant être reconstruits de manière urgente, il est envisagé le déplacement de la structure. Pour le conseil municipal, cette annonce préfigurerait la « mort du village », puisque le Centre est pourvoyeur d'emplois pour une dizaine de personnes de la commune, qu'il est client de l'épicier et du boulanger, qu'il fournit diverses recettes à la municipalité... tandis que les stagiaires constituent la grande majorité de la population scolaire d'Ongles.

Mais ces arguments seront vains puisque le centre de préformation professionnelle d'Ongles est transféré en 1971 à Chantenay-Saint-Imbert dans la Nièvre. En février 1972, le maire d'Ongles, dans un courrier adressé au préfet, fait le bilan du préjudice qu'a constitué pour la commune le départ du centre : les deux commerces ont été fermés, l'école est menacée, des personnes employées par le centre doivent maintenant percevoir une aide publique... En rappelant lors du conseil municipal de mai 1970 que « de gré ou de force, les habitants ont accepté la venue du premier hameau d'ex-harkis en France et l'établissement du centre, puis les ont adoptés et intégrés », la municipalité montre à quel point l'arrivée des anciens supplétifs a eu un impact considérable sur le devenir du village, et que l'installation de ces familles, repoussée dans d'autres communes, a été une chance pour Ongles.

20 DEC 1964

EXTRAIT DU JOURNAL " NICE-MATIN " du

ONGLES
LE DEPART
DE NOS HARKIS

Après deux ans d'une étroite collaboration, les harkis nous quittent parce qu'il n'y a plus de quoi les occuper dans la forêt. Leur séjour ici s'est effectué dans d'excellentes conditions. Nous avons partagé leurs joies et leurs peines quotidiennement. Leurs enfants étaient polis et charmants, leur petite main toujours tendue pour souhaiter la bienvenue. Comment ne pas regretter des gestes aussi gracieux... Nous leur souhaitons un heureux séjour à Cannes où ils vont s'installer et un amical au revoir pour Ongles.

Arch. dép. AHP, 1020 W 457

Arch. dép. AHP, 15 W 72

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 Loi du 5 Avril 1884 — (Article 56)

EXTRAIT
 DU
Registre des Délibérations du Conseil Municipal

DE LA COMMUNE D' ONGLES

SÉANCE du 21 JUILLET 19 64

L'an mil neuf cent Soixante quatre
 et le Vingt et un du mois de Juillet
 à 21 heures -- du --, le Conseil Municipal de
 cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
 par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session
 ordinaire du mois de -- sous la présidence
 de Monsieur André LAUGIER, MAIRE

Présents : Messieurs : AUDIBERT, RAYBAUD, PLANTIN,
MONIER, EUCHER, HENRY, CONIL, DOMINIQUE, Madame MIOLAN.
 Etait absent : Monsieur DELAYE.
 Secrétaire de séance : Madame MIOLAN.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal,
 d'un projet de création, à Ongles, d'un centre pour
 enfance en danger moral.

Les caractéristiques de ce centre sont les
 suivantes :

- 1°- Garçons de 10 à 16 ans (Cas sociaux à l'exclusion de tout cas de délinquant ou de débile).
- 2°- Effectif prévu : 80 enfants et encadrement correspondant, soit environ une vingtaine d'employés.
- 3°- Installation matérielle : Le centre serait installé dans les bâtiments constituant actuellement le village Harki. Des constructions nouvelles, en particulier salles de classes seront éventuellement édifiées pour compléter les aménagements initiaux.
- 4°- Fonctionnement : Il s'agit d'un centre permanent, géré par une association spécialisée (Jeunesse Culture et Technique, 79 rue de l'Eglise, PARIS XV), agréée par le Ministère de la Santé et de la Population.
- 5°- Financement de l'Opération: Les financements d'investissement ne feraient, en aucun cas, et sous aucun prétexte, appel à la participation communale? Le financement de fonctionnement sera assuré selon les dispositions en vigueur, par le Ministère de la Santé et de la Population, sur la base d'un prix de journée fixé par enfant.

Le Conseil délibère et accepte à la majorité des membres présents.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.



SEDI-UZÉS (Gard)
 Mairies 5 cm 3

b) Personnel détaché (pris en charge par l'Education Nationale)
- 2 Instituteurs.

Il convient de souligner que ce personnel devra être spécialement choisi, surtout en ce qui concerne les cadres (Directeur, Econome-Intendant, Moniteurs). Les deux instituteurs détachés par l'Education Nationale devront avoir la pratique du rattrapage scolaire. En ce qui concerne le cuisinier son choix devra également faire l'objet d'une attention spéciale, tant il est vrai qu'un bon et intelligent cuisinier représente, à lui seul, une importante économie sur le plan des dépenses alimentaires. Enfin le personnel de service (aide-cuisinier, lingères, femmes de service) pourront être recrutés sur place.

On verra, en annexe, le rôle de chacun des membres du personnel.

On verra, dans l'étude budgétaire, les traitements et charges concernant ce personnel. A ce propos je signale que j'ai fixé les traitements d'après les barèmes habituellement et officiellement admis, en me tenant au niveau des indices moyens.

L'économe-intendant et les moniteurs résideront obligatoirement et à titre gratuit à l'intérieur du Centre. Les autres membres du personnel organique pourront résider et à titre gratuit également, dans le Centre s'ils le désirent. (Voir plus loin: conditions d'habitat). Les deux instituteurs bénéficieront de logements de fonction dépendant des locaux scolaires de la Commune. (Voir plus loin: conditions d'habitat).

V) CONDITIONS D'ADMISSION:

Les candidats seront proposés par les Inspecteurs Départementaux du S.F.I.M. Les enfants devront être âgés de 14 ans au moins et de 16 ans au plus.

Ils devront avoir satisfait à une visite médicale (processus analogue à celui employé par les Services du Ministère du Travail avant l'entrée en Formation Professionnelle).

Le dossier devra comprendre une fiche de renseignements, et une autorisation des parents selon modèles ci-annexés.

Les parents s'engageront (modèle ci-joint) à verser une somme de 60,00 francs par mois;

Le Directeur du Centre devra pouvoir, pour toutes démarches éventuelles s'adresser à l'Inspecteur S.F.I.M. du Département où est installée la famille de l'enfant. Cet Inspecteur, en tant que responsable de la Tutelle Sociale des Rapatriés Français-Musulmans sera tenu de fournir, après contact nécessaire avec la famille de l'enfant, les éléments de réponse demandés.

L'admission est valable pour une période de 11 mois s'étendant de la date officielle de rentrée scolaire à une date précédant de 1 mois la rentrée suivante.

.../..

VI) DEBOUCHES:

A la fin de l'année scolaire, soit environ 1 mois avant que les enfants ne quittent le Centre, le Directeur étudiera en liaison avec les Instituteurs et les Moniteurs le cas de chaque enfant. Trois cas principaux pourront se présenter:

a) Enfant encore trop jeune pour pouvoir être admis dans un Centre de Formation Professionnelle. Dans ce cas le maintien de l'enfant pour une année supplémentaire au centre sera prononcée.

b) Enfant remplissant les conditions d'âges exigées pour l'entrée en Centre de Formation Professionnelle mais présentant encore de grandes lacunes sur le plan de l'instruction de base et de la formation générale. Dans ce cas le maintien de l'enfant pour une année supplémentaire au Centre sera prononcée.

c) Enfant remplissant les conditions d'âges exigées pour l'entrée en Centre de Formation professionnelle, et ayant atteint un niveau suffisant d'instruction de base et de formation générale. Dans ce cas le Directeur du Centre décidera l'entrée de l'enfant dans un Centre de Formation Professionnelle. Il définira, en étroite liaison avec les Autorités de Centres de Formation Professionnelle contactés ainsi qu'avec les Services du Travail et de la Main-d'Oeuvre, la spécialisation professionnelle la mieux adaptée à chaque enfant. Notification sera faite alors, d'une part aux parents de l'enfant d'autre part à l'Inspecteur S.F.I.M. dont ils dépendent, du Centre Professionnel auquel l'enfant est affecté et de la date d'entrée dans ce Centre.

Hors les trois cas ci-dessus mentionnés, il peut certes se présenter des cas particuliers, de débilité par exemple, qu'il appartiendra au Directeur d'examiner selon les caractères spécifiques qu'ils présentent et les mesures exceptionnelles qu'ils exigent, demande d'admission, par exemple, dans un établissement spécialisé.

En règle général, l'essentiel est d'assurer la continuité de la formation de l'enfant à partir du moment où il entre au Centre. Rien n'est plus vain, et même néfaste, qu'une action éducative et pédagogique trop brève, discontinue, et dépourvue de finalité.

Un cycle de 2 années (soit un an de rattrapage scolaire et de formation générale auquel s'ajoute 1 An de Formation Professionnelle) est, à notre sens, le minimum indispensable à un travail sérieux sur les adolescents Français-Musulmans auxquels nous nous intéressons présentement.

PROGRAMME PEDAGOGIQUE

HISTOIRE

COURS ELEMENTAIRE

MOIS DE MARS 1965

CALCUL

Révision

- le mètre - le centimètre - le décimètre
- le litre - le décilitre - le décalitre
- addition (total inférieur à 100)
- soustraction (reste inférieur à 100)
- problèmes à une opération
- les nombres de 100 à 1000
- unités, dizaines, centaines
- l'hectomètre, le kilomètre
- l'hectogramme, le kilogramme

FRANCAIS

- le nom - noms de personnes, d'animaux, de choses
- nom propre et nom commun - la majuscule
- le verbe et son sujet - le nom sujet du verbe
- conjugaison du verbe être et du verbe avoir à l'imparfait
- idée de la phrase
- le verbe - ce que font les animaux, les personnes, les choses
- les articles - le masculin, le féminin des noms
- les adjectifs

ECRITURE

- les majuscules - 2 - 3 - 4
- copies de phrases simples

GEOGRAPHIE

Révision des termes géographiques

- les saisons, les types de temps
- les paysages végétaux
- les eaux, la mer
- les hommes, les races

..//..

HISTOIRE

- Vercingétorix défend la Gaule
- la Gaule romaine
- Clovis, roi des Francs
- Charlemagne, Empereur d'Occident
- les Normands pillent la France
- la vie au château féodal

RECITATION

- La marmite qui bout
- Au bord de la mer
- Dors mon petit

LEÇONS de CHOSES

- l'air
- l'eau et la glace
- l'eau et la vapeur d'eau
- le sel
- la bougie
- le charbon de bois

DESSIN

- outils : équerre - rabot - scie - hache - marteau
- voilier :
- le mouton

VOCABULAIRE et LANGAGE

- termes relatifs
la route, la rue - le cinéma - l'imprimerie, les livres,
les journaux - l'hiver - les âges de la vie - les vêtements -
les aliments.
- synonymes et contraires
familles de mots : douleur - route

INSTRUCTION CIVIQUE

- la Commune - l'Administration de la Commune - le Conseil
municipal - le Maire - l'état communal - notion de budget -
Budget communal.

Un mois avant la fin du stage, le cas de chaque enfant sera examiné par une Commission réunie par le Directeur. Si l'enfant est encore trop jeune, ou s'il présente encore trop de lacunes sur le plan de l'instruction de base et de la formation générale pour entrer dans un Centre de Formation Professionnelle, son maintien pour une année au Centre pourra être accordé.

Si l'enfant remplit les conditions d'âge et de connaissances exigées pour l'entrée dans un Centre de pré-Formation ou de Formation Professionnelle adulte, sa candidature sera adressée au Conseil d'Administration de l'A.D.O.S.O.M. et au Service Central du S.F.I.M. qui définiront avec les Services du Ministère du Travail et de la Main-d'Oeuvre la spécialisation la mieux adaptée à l'enfant. Ces Services notifieront aux parents, ainsi qu'à l'Inspecteur du S.F.I.M. compétent, le Centre désigné pour l'enfant ainsi que la date d'ouverture du stage.

Toute l'insistance nécessaire sera déployée pour assurer la continuité de la formation de l'enfant à partir du moment où il entrera au Centre d'ONGLES. En effet, rien n'est plus vain et même néfaste qu'une action éducative trop brève, discontinuée ou dépourvue de finalité.

Un cycle de deux années (un an au Centre d'ONGLES et un an de formation professionnelle) constitue le minimum indispensable à un travail sérieux au profit de ces adolescents musulmans auxquels nous nous intéressons particulièrement, d'abord parce qu'ils sont relativement nombreux, mais aussi parce qu'ils font partie de l'élément le plus vivant et le plus valable de cette population de rapatriés musulmans, et que leur intégration dans la vie métropolitaine, si elle est bien préparée, peut constituer un apport appréciable pour les différents secteurs économiques où ils seront appelés à s'employer.

L'importance du rôle de "premier échelon" que doit jouer le Centre Educatif d'ONGLES est par conséquent primordial.

-oOo-

II.- FONCTIONNEMENT DU CENTRE

CONDITIONS et DUREE des STAGES :

Le Centre fonctionne en internat et l'admission est valable pour une période de onze mois s'étendant de la date officielle de rentrée scolaire à une date précédant de un mois la rentrée suivante.

La période comprise entre la fin de l'année scolaire et la fin du stage sera plus particulièrement consacrée à l'initiation gestuelle aux métiers manuels, dispensée par les moniteurs, et dont le programme sera mis au point par le Directeur.

..//..

Il a directement sous ses ordres le personnel du service général qui se définit ainsi :

- Cuisinier - Aide-cuisinier - Aide-soignante -
- Lingère - Femmes de service - Ouvrier d'entretien -

Il emploie au mieux ce personnel, dans les limites de l'emploi du temps fixé par la Direction, qu'il a la faculté de modifier en raison de circonstances imprévisibles provoquées par les nécessités du service.

Il assiste le Directeur dans l'exercice de ses fonctions administratives et prend en l'absence de ce dernier toutes décisions urgentes dans ce domaine, dont il rend ultérieurement compte.

Il reçoit directement du Directeur, par notes de service, toutes directives particulières qui peuvent se révéler nécessaires dans la gestion de l'établissement.

Le Moniteur-Chef : A la responsabilité de l'emploi du personnel "Moniteurs". Il emploie au mieux ce personnel dans les limites de l'emploi du temps fixé par la Direction, qu'il a la faculté de modifier en raison de circonstances imprévisibles provoquées par les nécessités du service.

Il répartit les élèves en brigades équilibrées et homogènes en tenant compte notamment des niveaux scolaires et désigne les moniteurs responsables de chacune de ces brigades.

Il établit et soumet chaque semaine au Directeur le programme des activités prévues pour les stagiaires durant les périodes où ils sont sous la responsabilité des Moniteurs (loisirs dirigés quotidiens, séances de jeux et de sport des jeudis et dimanches). Il doit harmoniser le programme de "Loisirs dirigés" avec le programme scolaire établi par les instituteurs, qui lui est transmis par le Directeur avec d'éventuels commentaires ou directives.

Il fait appliquer en fin de stage le programme d'initiation gestuelle établi par le Directeur.

Il veille au respect de l'emploi du temps des élèves, ainsi qu'à leur tenue et à l'application des règles de discipline. Il donne à ce sujet toutes directives souhaitables aux moniteurs placés sous ses ordres et s'assure que les règlements sont bien portés à la connaissance des élèves, notamment par l'affichage d'un extrait dans chaque chambre.

Il met au point, veille à l'application et rend compte au Directeur :

- des consignes de service de nuit.
- des consignes de sécurité incendie.
- des modalités de participation aux menues corvées (balayage des chambres, perception de fuel, etc..)

Il adresse à l'Econome-Intendant ses demandes de moyens et de matériels et règle en accord avec lui les problèmes de ramassage et de restitution de linge ainsi que les distributions diverses.

../..

Il s'assure de la parfaite coordination des méthodes et de l'étroite liaison qui doit exister entre les instituteurs et les moniteurs, notamment en ce qui concerne les punitions qui pourraient être infligées aux élèves par les uns ou par les autres.

Il reçoit directement du Directeur, par notes de service toutes directives particulières nécessaires.

Les Moniteurs : Ils reçoivent directement les instructions du Moniteur-Chef.

Ils assurent leur service dans la tenue prescrite par le Directeur.

Ils représentent la cheville ouvrière de l'action éducative bienfaisante que le Centre peut exercer sur les jeunes pour lesquels ils doivent être un perpétuel exemple en même temps qu'un amical éducateur.

Ce sont eux qui, en dehors des heures de classe, doivent aider et guider les élèves.

Tout particulièrement, ils doivent susciter et animer les activités dirigées à caractère culturel, éducatif et sportif.

Ils font respecter les règles de discipline intérieure du Centre et appliquer toutes instructions particulières.

Ils tiennent pour chaque élève un carnet de notes et observations.

En fin de stage, ils sont chargés, sous l'autorité du Moniteur-Chef, d'appliquer le programme d'initiation gestuelle et de documentation professionnelle.

Ils doivent travailler en étroite liaison avec les instituteurs.

L'Instructeur : Membre du personnel organique du Centre, il est placé directement sous les ordres du Directeur.

Il est chargé de la scolarisation des élèves du plus bas niveau et s'emploie durant le stage à les élever du niveau préparatoire au niveau élémentaire afin de les faire admettre l'année suivante dans la classe correspondante.

Il fait sa classe dans des locaux aménagés par le Centre et respecte l'emploi du temps appliqué par les Services de l'Éducation Nationale.

Il élabore son programme et le soumet au Directeur du Centre, lequel vise également les cahiers de classe et d'appel, ainsi que les certificats de scolarité. Il adresse ses demandes de moyens à l'Économe-Intendant.

Il ne fait pas partie de l'équipe des moniteurs et n'est pas, en conséquence, astreint à loger au Centre.

../..

Le Personnel du Service Général : Est placé sous les ordres directs de l'Econome-Intendant.

Il doit assurer la préparation et le service des repas, l'entretien des parties communes du Centre, le blanchissage et l'entretien de la lingerie, ainsi que toutes les autres tâches du Service Général qui lui sont fixées.

L'Aide-soignante est plus particulièrement chargée de la surveillance médicale des élèves (hygiène, pesées et mensurations, etc...). Elle prend toutes mesures utiles en cas de maladies ou blessures pour assurer les premiers soins et organiser l'évacuation éventuellement nécessaire. Elle demeure, hors ce travail, à la disposition de l'Econome-Intendant.

PERSONNEL DETACHE :

Les Instituteurs : Appartenant à l'Education Nationale ce personnel est spécialement chargé des cours de rattrapage scolaire en les assortissant de notions d'instruction générale complémentaire, spécifiques à la préparation des stages de formation professionnelle.

Ils appliquent le programme prévu par l'Education Nationale et en adressent un exemplaire pour information au Directeur du Centre.

Ils exercent dans les locaux de l'école communale d'ONGLES et règlent avec le Maire de la Commune toutes les questions ayant un rapport avec cette situation.

Ils adressent leurs demandes de moyens et de matériels scolaires à l'Econome-Intendant.

Ils peuvent demander à prendre leurs repas au Centre dans les conditions fixées par le règlement.

CONSIGNES PARTICULIERES :

- En cas de disparition d'un élève, alerter d'urgence et dans l'ordre :

* Chef de Brigade de Gendarmerie de St-ETIENNE-les-ORGUES - Tél. 9

* Chef de Gare de LA BRILLANNE-ORAISON - Tél. 3

* Le Directeur du Centre - Tél. 814 à MANOSQUE

* M. le Maire d'ONGLES - Tél. 5

en donnant le signalement de l'élève et en indiquant les circonstances de sa disparition.

- En cas d'incendie nécessitant une intervention extérieure :

* Pompiers de St-ETIENNE-les-ORGUES - Tél. 19

* M. le Maire d'ONGLES - Tél. 5

.../..

7

- En cas de maladie ou blessure grave :

* Docteur POURAULT à FORCALQUIER - Tél. 066

* Ambulance Hôpital Hospice de FORCALQUIER - Tél.297

REGLES de DISCIPLINE des STAGIAIRES :

- Les stagiaires doivent, à leur arrivée, détenir un trousseau marqué à leur nom et conforme à celui prévu par les règles d'admission.

- La tenue normale de travail, dont le port est obligatoire, se compose de :

Slip - Maillot de corps - Chemise - Pull-over -
Combinaison de travail - Brodequins -

Les trois derniers articles sont confiés à l'élève et demeurent la propriété du Centre.

- La tenue de sport, confiée à l'élève, est revêtue sur ordre et suivant les indications des moniteurs.

- La détention d'argent ou d'objets précieux (bijoux, etc...) est interdite pendant le stage. A son arrivée, l'élève doit en effectuer le dépôt contre reçu auprès de l'Econome-Intendant.

- Aucun mandat ne doit être adressé aux élèves. Ils seront éventuellement retournés à l'expéditeur.

- La détention de couteaux dépassant ^{de taille} d'un canif usuel (appréciation laissée à l'initiative du moniteur) est également prohibée. Ces objets doivent être confisqués et sont détenus par le moniteur.

- L'hygiène corporelle et le soin dans la tenue, indiqués par le Moniteur, doivent être scrupuleusement observés, notamment en ce qui concerne la coupe de cheveux.

- Il est formellement interdit de fumer dans les salles de séjour et dortoirs, au réfectoire, ainsi qu'à l'école, dans la cour de récréation de l'école et lors des déplacements en rangs et, d'une façon générale, durant toutes les périodes de travail. La seule possibilité de fumer est donc durant les périodes de relaxe et dans les allées du Centre. Toute infraction à ce règlement provoquera la confiscation immédiate de toutes les cigarettes détenues, pouvant s'assortir d'une interdiction de fumer durant une période déterminée. A ce sujet, l'élève devra également obéir aux instructions du Moniteur qui trouverait qu'il fume de façon excessive.

- Les déplacements s'effectuent en rangs et en silence, aux ordres des moniteurs.

- Il est interdit de quitter le Centre pour quelque raison que ce soit. Les éventuels déplacements vers le village s'effectuent sous la responsabilité du moniteur qui peut, s'il l'estime possible, délivrer à l'élève, à titre exceptionnel, un billet de sortie pour une raison bien précise. La durée de validité de ce billet ne pourra jamais excéder une heure.

../..

EMPLOI DU TEMPS DES STAGIAIRES

LUNDI - MARDI - MERCREDI - VENDREDI SAMEDI	JEUDI - DIMANCHE
- 07 h.30 : Lever	- 07 h.30 : Lever
- 07 h.30 - 08 h.00 : Toilette Habillage	- 07 h.30 - 08 h.00 : Toilette Habillage
- 08 h.00 - 08 h.15 : Petit déjeuner	- 08 h.00 - 08 h.15 : Petit déjeuner
- 08 h.15 - 08 h.30 : Trajet vers école	- 08 h.15 - 11 h.45 : Etude dirigée dans pièces de séjour (devoirs et leçons)
- 08 h.30 - 11 h.30 : Classes	
- 11 h.30 - 11 h.45 : Trajet vers Centre	
- 11 h.45 - 12 h.00 : Toilette	- 11 h.45 - 12 h.00 : Toilette
- 12 h.00 - 12 h.30 : Repas	- 12 h.00 - 12 h.30 : Repas
- 12 h.30 - 13 h.15 : Récréation - relaxe	- 12 h.30 - 14 h.00 : Relaxe
- 13 h.15 - 13 h.30 : Trajet vers école	- 14 h.00 - 18 h.00 : Sports et jeux
- 13 h.30 - 16 h.30 : Classes	
- 16 h.30 - 17 h.30 : Récréation et étude	
- 17 h.30 - 17 h.45 : Trajet vers Centre	
- 17 h.45 - 18 h.15 : Relaxe	- 18 h.00 - 18 h.30 : Toilette et mise en tenue pour repas.
- 18 h.15 - 18 h.30 : Toilette	- 18 h.30 - 19 h.00 : Repas
- 18 h.30 - 19 h.00 : Repas	- 19 h.00 - 19 h.30 : Relaxe
- 19 h.00 - 19 h.30 : Relaxe	- 19 h.30 - 20 h.30 : Loisirs dirigés
- 19 h.30 - 20 h.30 : Loisirs dirigés	- 20 h.30 - 20 h.45 : Toilette
- 20 h.30 - 20 h.45 : Toilette	- 20 h.45 : Coucher
- 20 h.45 : Coucher	- 21 h.00 : Extinction des feux
- 21 h.00 : Extinction des feux	

DEPARTEMENT
**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Alpes de Hautes-Provence
DE LA COMMUNE D' ORGUELES
Séance du 30 Juin 1970
ARRIVÉE

L'an mil neuf cent soixante dix
et le troisième jour du mois de Juin, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de Juin
sous la présidence de Monsieur JURÉ TRUGIER
Présents : Messieurs ANTEROTTE, BARDOUIN, BLANC, RAYBAUD, RIPPERT
VIAL-ORDY.

Secrétaire: Madame ORDY Lucienne

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal de l'entrevue qu'il a eue avec Monsieur le Directeur du centre.

Il expose les raisons qui peuvent faire envisager un départ du centre à l'occasion de la reconstruction urgente et indispensable des bâtiments d'ordoirs.

Les membres présents sont vivement émus.
Après discussion il ressort qu'effectivement les moyens de la commune sont très limités pour agir sur les divers cas usés.

Néanmoins après délibération, il est convenu à l'unanimité que la Municipalité mettra en oeuvre le maximum de ses possibilités pour tâcher de maintenir le centre à Orgues.

Considérant que celui-ci, désormais fait partie intégrante de la vie même d'Orgues.
Elle assure de son appui moral total la direction et entreprendra, le cas échéant, toutes les démarches auprès des autorités de tutelles qui seraient nécessaires.

Poursuit son effort pour l'adduction supplémentaire d'eau, dont les travaux doivent débiter incessamment.
Mise à disposition du terrain communal.
Éventuellement, projet de construction sur ce terrain de logements de personnel.

Intervention auprès des P.F.T. pour une ligne supplémentaire.
Le départ du centre entraînerait celui de plusieurs familles.
Une partie du personnel, en particulier féminin, perdrait son emploi, ne pouvant suivre.
De plus cela pourrait amener la fermeture du bureau de poste et à brève échéance celui de l'école publique.

rtinement aussi la fermeture de la boulangerie qui dessert aussi la commune de Limans.

En fait la mort du village d'ARTIX
Pourtant de gré ou de force les habitants ont accepté la venue du premier hameau d'ex harkis en France et l'établissement du centre, puis les ont adoptés et intrigués.

Le Conseil met les autorités compétentes en face de leurs responsabilités D'elles dépend la vie active dans une commune des Alpes de Haute Provence.

Lesquelles, étant difficiles à administrer, ne peuvent se passer de la collaboration et de l'appui de l'Etat.

Sans cette aide logique et indispensable, les membres du Conseil Municipal présents à cette séance n'auraient d'autre alternative que de présenter leur démission à Mr Le Préfet

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Maire
Transmis à: Mr Le Préfet
Mr Le Sous-Préfet
Mr CABANNE Conseiller Général
Mr DEMORRE député président du Conseil Général
Mr Le Président de l'A.D.O.S.O.M
Mr Le Directeur du Centre d'ORGUES



Conclusion

De la révolte à une progressive reconnaissance

Les familles d'anciens supplétifs d'Ongles reclassées ensuite à Cannes et dans sa région ont relativement bien réussi tant socialement que professionnellement. La politique d'emploi de la municipalité de Cannes et la rapide dispersion hors des structures spécifiques ont été des facteurs déterminants pour cette intégration réussie. Néanmoins, la relégation dans des espaces marginalisés (cités d'accueil pour les familles considérées comme « irrécupérables » : veuves, handicapés physiques ou mentaux, familles nombreuses... ; hameaux de forestage ; cités urbaines) pour de nombreuses autres familles (jusqu'aux années 1990 pour certaines), les difficultés liées à l'emploi ou au logement, l'interdiction officielle de pouvoir se rendre en Algérie visiter leurs proches, la non-indemnisation pour les terres et les biens perdus en 1962, aboutissent à des révoltes, dont les plus importantes sont celles de 1975 et 1991. Celles-ci agitent l'ensemble des concentrations de familles d'anciens supplétifs, essentiellement dans le sud de la France.

Ces révoltes sont le fait non seulement d'anciens supplétifs qui se sont regroupés dans des associations de défense, mais aussi, et de plus en plus, de leurs enfants, dont en premier lieu, ceux qui ont vécu la guerre d'Algérie, le déracinement de 1962 et la vie dans les camps, mais aussi ceux, qui, nés en France, n'ont rien connu de ces événements mais ont supporté le poids de cette histoire.

Les années 1990 et 2000 constituent un tournant vers une meilleure compréhension de l'histoire des anciens supplétifs et une progressive reconnaissance des drames subis par ces derniers et leurs familles. Anciens supplétifs et leurs épouses, mais aussi pieds-noirs, militaires et appelés durant la guerre d'Algérie et immigrés algériens relatent tous une histoire qu'ils avaient tue pendant longtemps. Un basculement symbolique contribue à ces retours de mémoires : la reconnaissance officielle du terme de « guerre d'Algérie » pour remplacer l'expression officielle « opérations de maintien de l'ordre », le 10 juin 1999. Les recherches universitaires sur la guerre d'Algérie et ses conséquences, dont celles qui concernent les anciens supplétifs et leurs familles, participent à une meilleure connaissance de l'histoire de cette guerre.

Les pouvoirs publics s'orientent aussi progressivement vers une lente reconnaissance des drames vécus par les anciens supplétifs, leurs épouses et leurs enfants. Des mesures d'indemnisation sont votées pour réparer les préjudices subis. Un premier hommage national aux harkis est fixé au 25 septembre 2001, à Paris aux Invalides et dans toute la France. *« Aux combattants, à ces hommes, à ces femmes, j'exprime la reconnaissance de la Nation. C'est pour la France une question de dignité et de fidélité. La République ne laissera pas l'injure raviver les douleurs du passé. Elle ne laissera pas l'abandon s'ajouter au sacrifice. Elle ne laissera pas l'oubli recouvrir la mort et la souffrance. Puisse ce 25 septembre témoigner de la gratitude indéfectible de la France envers ses enfants meurtris par l'histoire ! En même temps qu'un hommage, cette journée est l'occasion d'exprimer le devoir moral que notre pays conserve à l'égard de ceux qui l'ont servi »*. Le président de la République, Jacques Chirac, reconnaît ainsi « la dette d'honneur à l'égard des harkis » et esquisse un premier aveu de responsabilités des gouvernants de l'époque par ces mots : « La France n'a pas su sauver ses enfants ».

À partir de 2003, l'hommage national est désormais célébré tous les 25 septembre dans tous les lieux symboliques de l'histoire des familles d'anciens supplétifs en France.

ANNEXES

Témoignages oraux

1. Jacques Pradel, Français d'Algérie

Mon grand-père est devenu un gros propriétaire terrien, un « gros colon » qui avait plusieurs milliers d'hectares dans la région de Tiaret, dans le centre ouest de l'Algérie, au-dessous du Chélif et donc ce n'est pas une ville des bords de la côte où était concentrée la plupart des Européens d'Algérie comme on disait, ceux qui allaient devenir ensuite les « pieds noirs » après l'indépendance et après l'exil en France. J'ai grandi dans cette ville, dans un contexte où j'étais à la fois privilégié mais vivant dans une petite ville où les communautés étaient très mélangées à l'inverse des grandes villes de la côte [...]. Dans ma bande d'enfant, il y avait des enfants de la part colonisée de la population algérienne, il y avait [...] un Algérien, [...] un Juif [...] un Espagnol [...] un Français dont le père était ouvrier [...]. Donc j'ai grandi dans ce milieu là et puis la guerre d'Algérie est arrivée quand j'avais 10 ans. À Tiaret, les combats n'ont pas été d'une grande violence, car la zone de Tiaret était considérée comme une zone de repos, de repli pour les combattants nationalistes algériens (le FLN). Si bien que la guerre n'a pas été, au début au moins, très violente [...]. Et puis au moment du lycée, c'était la fin de la guerre d'Algérie, j'étais interne au lycée d'Oran. Oran c'est une grande ville du bord de la côte [...]. Et puis Oran c'est la ville où s'est déchainée l'organisation de l'armée secrète [...] qui ont mis la ville d'Oran à feu et à sang, là j'ai vu des horreurs, j'ai vu dans la rue des cadavres qu'il fallait éviter, des flaques de sang dans lesquelles il ne fallait pas marcher, j'ai vu des lynchages de rue et donc là pour le coup la guerre d'Algérie m'a sauté à la face dans toute son horreur et donc là j'ai compris combien c'était dramatique, et pourtant moi de manière très confuse je gardais dans ma tête que l'Algérie était française, c'était la norme, c'était le discours qui était tenu de manière très officielle autant en France qu'en Algérie et dans le milieu des Européens d'Algérie c'était quelque chose qui était « rabâchée ». En quelque sorte, ni en France ni en Algérie, on n'a été capable à cette période de comprendre la justesse de la lutte des Algériens pour l'indépendance. Le colonialisme est une horreur, le colonialisme c'est l'abnégation de l'histoire d'un peuple, c'est l'abnégation de son identité, c'est la mise en quasi servage de la population [...].

2. Alain Laurent, appelé pendant la guerre

Je suis né en 1935. En 1959, je suis parti là bas comme appelé [...], j'ai fait 24 et quelques mois là-bas. J'étais du côté d'Oran, c'était assez calme [...]. Nous avons combattu souvent le soir parce que il y avait des horaires où passait le FLN et on n'avait pas le droit de tirer parce que sinon on se faisait massacrer parce que eux ils étaient 300 et nous on était 10 [...]. Ensuite, je suis parti [...] et là nous gardions 16 cents fellaghas [...]. On faisait le docteur, parce que les femmes elles ne voulaient pas voir de docteurs, elles ne voulaient pas voir d'hommes et nous elles nous connaissaient bien, alors on faisait le docteur, on faisait un peu tout. Nous étions bien, nous mangions bien [...] mais tous les soirs il y avait malheureusement des patrouilles et j'ai un copain un jour on a fait une patrouille, qui est mort juste à côté de moi, d'une balle, cela aurait pu être moi [...]. Nous étions quand même assez nombreux et nous avons eu quand même beaucoup de morts surtout dans le côté kabyle [...]. Nous pensions que cette guerre ne durerait pas longtemps, parce que d'abord la guerre ne s'appelait pas la guerre, elle s'appelait « maintien de l'ordre ». Au départ c'était le maintien de l'ordre et le maintien de l'ordre est passé à « l'état de guerre » [...]. Mais, j'ai beaucoup de copains qui y sont restés là-bas. Il y a eu quand même 30 000 morts, et 30 000 morts pour rien parce qu'on aurait pu faire autre chose que de combattre et nous avons des harkis avec nous qui étaient extraordinaires. Et malheureusement à la fin de la guerre, ils se sont fait massacrer à Oran dans les ports, et il y en a beaucoup qui sont rentrés et qu'on a mal traités en France [...].

3. Ameziane Amenna, indépendantiste algérien

Je suis d'une famille originaire de Kabylie, au centre de l'Algérie. Ma famille a une histoire et un parcours qui est très marqué par l'histoire de la France. De 1830 à 1871, elle a participé à tous les événements, à toutes les guerres aussi bien d'agression contre l'Algérie que de révoltes et de résistance. Mon grand-père a été déporté à la frontière tunisienne en 1871, d'autres ont été déportés en Nouvelle-Calédonie, c'était les résistants algériens qui étaient déportés. Et, en même temps, il y avait un cousin à mon père qui était militaire français et qui a été fait prisonnier à Sedan avec Napoléon III... En 1914, mon père et un de ses cousins ont participé à la guerre 14-18 comme volontaires pour la France. En 1939-45, j'ai perdu mon frère aîné en Alsace, à Colmars, et pendant la guerre d'Indochine, j'ai eu un cousin qui est mort. Et pendant la guerre de Libération, j'ai eu un frère qui est mort les armes à la main en tant que maquisard contre le colonialisme. En 1941, mon père qui était directeur d'école a été révoqué par le gouvernement de Vichy [...] donc il a été victime aussi de la répression qui a été faite contre les juifs et les gens de gauche en France. [...] La guerre n'est pas une horreur comme ça en l'air, elle a des causes [...] S'il n'y avait pas eu le colonialisme, il n'y aurait pas eu de guerre. La guerre a été la dernière forme de résistance des Algériens contre l'occupation [...] Il n'y a pas de guerre propre, il n'y a pas de guerre sale. La guerre en elle-même est un état de sauvagerie. C'est un état où l'homme, l'humain est mis dans une condition telle qu'il devient un monstre.

[...]

Il y a eu plusieurs moments qui m'ont marqué et traumatisé. Le premier c'est que de 1954 à 1955 pendant presque un an, mon père était presque en danger [...]. Parce qu'il était considéré comme un francophile, comme quelqu'un qui était pro-français. Il avait la Légion d'honneur, la Croix de guerre... Et coup de théâtre la première réunion du FLN, elle s'est passée dans notre maison [...]. Donc c'était un étonnement, et aussi un soupir parce qu'on savait que, au moins de ce côté-là, le danger était passé. Le deuxième moment, un mois ou deux mois après, des militaires sont venus, ils traînaient quelqu'un qui avait été torturé, complètement ensanglanté, démembré etc. Ils l'ont traîné dans tout le village, la corde au cou, les bras ballants parce qu'il ne luttait pas, pour faire peur à la population, pour donner un exemple, etc. Et le soir même, on a entendu une rafale de mitraillette et les militaires sont venus voir des gens là-bas au village pour leur dire : « Voilà la personne a tenté de s'enfuir, allez y le récupérer » [...]. Moi j'ai été à l'enterrement et le bonhomme il était allongé sur un brancard et on a vu que toutes les balles étaient sur la poitrine donc tout le monde a compris qu'il n'avait pas fui à moins qu'il ait fui en marche arrière. On l'avait abattu et ce que plus tard on allait appeler dans le jargon militaire « les corvées de bois ». C'est-à-dire que chaque fois que l'on avait envie de se débarrasser de quelqu'un, on disait qu'il avait tenté de s'enfuir et on l'abattait. Quelques années après, j'ai eu mes frères, mes beaux-frères, des gens de la famille, beaucoup au moins presque une dizaine qui ont été torturés par les parachutistes à Alger, la fameuse bataille d'Alger. Ils étaient impliqués dans le réseau de ravitaillement ou de médicaments ou d'armes ou je ne sais pas trop quoi [...]. Il y avait mes deux frères et mes deux beaux-frères. Et à ce moment là, j'ai été frappé jusqu'à maintenant par le fait que ma mère ne voulait absolument pas dormir dans le lit mais se coucher par terre sur le ciment parce que ses enfants étaient là dedans, donc ça c'était dur ... Par la suite moi-même j'ai été arrêté. J'avais 18 ans, j'ai été arrêté et j'ai été frappé [...] et j'ai été mis en résidence surveillée dans le lycée puis comme le directeur ne voulait pas me garder, parce que c'était un lycée où il y avait beaucoup d'Européens et beaucoup d'indigènes et c'était dans les années 60-61 [...] c'était l'époque où l'OAS commençait à faire des actions, et des choses assez terribles. Donc il y avait des élèves aussi pieds noirs qui étaient soupçonnés d'être un peu sympathisants de l'OAS comme nous on était sympathisants du FLN. Le directeur par souci a demandé à ce qu'on me change de lycée et donc ils ont transformé la résidence surveillée en interdiction de séjour. J'ai quitté ce truc là, j'ai voulu aller au maquis mais pour des raisons de circonstances à l'époque [...] j'ai été simplement un élément qui a fait de la liaison avec le maquis et qui était entièrement engagé avec toute la famille pour la libération du pays.

4. Saïd Merabti, descendant d'un ancien harki

Je suis né en 1955, au tout début de la guerre d'Algérie. [...] Mon village a une particularité, c'est qu'il avait une école coranique, on appelle ça une zaouïa et donc les familles géraient ces lieux. Et il y avait un ancêtre, on va dire « vénéré ». Il y avait des pèlerinages qui se faisaient dans ce village où vous pouvez y avoir dix-vingt mille personnes et ce village avait un rayonnement sur 15/20 kilomètres autour [...]. Et de ce fait le FLN qui, d'après ce qu'on m'a raconté, n'aimait pas ces familles qui géraient les lieux de cultes notamment ce qu'on appelle les « marabouts » donc ils ont fait pression sur eux pour qu'ils participent à la guerre et qu'ils envoient un membre de la famille dans le maquis et ils ont refusé de répondre à cette demande du FLN mais en refusant quelque chose au FLN à l'époque on était condamné, il y avait des répressions qui allaient jusqu'à la mort... Sinon l'armée française également a fait pression sur le village. Ma mère m'a raconté que tous les jours il y avait des militaires français, ceux qui semble être des Marocains qui venaient, qui s'installaient aux abords du village [...] et qui regardaient les allées et venues des villageois. C'est une manière également de mettre la pression. Puis, finalement, cette famille qui gérait le lieu de culte [...] a décidé de rejoindre le parti de la France en quelque sorte mais en faisant cela c'est tout le village et des villages alentours qui ont également décidé de rejoindre l'armée française. Mon père est devenu harki en 1956. Et donc apparemment, il ne participait pas vraiment à des opérations de combat mais il faisait peut-être des fouilles dans les villages. [...]

J'ai peu de souvenirs d'enfance, si ce n'est que je voyais de la hauteur de mon village, on a une forêt [...] et on voyait des avions qui bombardaient cette forêt, qui bombardaient au Napalm. Je me souviens également, donc j'avais 7 ans en mars 1962, je me souviens avoir couru avec d'autres enfants pour fêter la fin de la guerre en quelque sorte et je me souviens d'avoir quelques éléments de l'hymne algérien qu'on a chanté quand on était enfant. Puis après, il y avait la crainte, le FLN qui prenait le pouvoir, les familles qui avaient la peur [...]. Les familles qui ont voulu ont été rapatriées en France. Sur un parcours de plusieurs jours, les camions sont venus, nous ont amenés à Tigzirt [puis] à Tizi [et] ils nous ont ramenés à Alger et [...] finalement on a pris un bateau qui était plutôt un bateau cargo. On a voyagé en fond de cale, on a débarqué à Marseille. À Marseille, on a débarqué non pas au port de passagers qui s'appelle La Joliette, mais on a débarqué dans une partie de ce port qui était contrôlé par les militaires. De là, on nous a emmenés en camion à la gare Saint-Charles et on est parti en train jusqu'à Clermont-Ferrand [puis] on a également voyagé en camion et on s'est retrouvés dans un camp qui s'appelle Bourg-Lastic, c'était un grand camp militaire qui se situait vraiment dans le Massif Central, donc qui est très froid et très rude et les militaires ont décidé de ne pas nous laisser là. Une partie des familles [...] a été emmenée dans le sud de la France et nous on n'est pas restés dans ce camp, on a rejoint des familles qui avaient été orientées dans le nord. Un cousin sénateur avait acheté un domaine dans lequel il y avait un petit château où il avait logé toute sa famille [...] Des fois ils étaient deux-trois familles dans chaque chambre. Et nous donc on occupait [...] une pièce de moins de 10 m². On a vécu trois ans dans cet espace. Et d'autres familles également autour de nous au même titre que nous. On était deux enfants avec les parents. L'hiver a été très rude entre 1962 et 1963. Il n'y avait qu'un seul robinet qui était à l'extérieur ; tous les matins, il fallait le chauffer pour avoir de l'eau et nos familles ont attendu qu'ils construisent des HLM et ça a trainé. Du coup, une petite délégation de trois personnes est descendue à Marseille et a cherché comment on pouvait avoir des appartements à Marseille. Du coup, ils ont trouvé et on est à peu près 12 ou 13 familles à être redescendues à Marseille. [...] On a atterri dans une cité, c'est ce qu'on a appelé les cités d'urgence. On a habité dans un appartement qui devait faire une trentaine de mètres carrés et c'était déjà beaucoup mieux que là où on était [...]. Il y avait beaucoup d'immigrés algériens, des gitans et quand je sortais ma mère me disait « Ne dis jamais que l'on est des harkis »; elle avait toujours cette crainte que l'on pouvait subir des violences. On ne s'est pas satisfait de ce logement, mes parents ont entamé des démarches et on a été relogés dans une cité. Un appartement, un T4 d'à peu près 75 m². On était dans une cité où la plupart, c'étaient des Européens. [...] C'était très mélangé et j'ai grandi pendant plusieurs années dans ce milieu là. Puis est arrivé un moment où j'ai quitté le quartier et j'ai fréquenté le centre-ville de Marseille et là j'ai renoué un peu avec mes racines puisque j'ai rencontré des gars qui étaient émigrés [...].

Monsieur **SEBY Hamoud**, s'engage à l'âge de seize ans dans le commando du 6^e RIMA (régiment d'infanterie de marine) :

« Moi, je me suis engagé parce qu'on avait déjà quand même un peu des problèmes, de familles, enfin certains qui emmerdaient des familles, tout ça... Et, ils ont égorgé déjà mon cousin, mes oncles, enfin une femme qui a été étranglée et trois cousins... Et c'est pour ça qu'on était tous dans l'armée, voilà, il y avait André le premier, mon frère, mon grand frère, mes cousins et tout, et moi j'étais le dernier . (...) »

Monsieur **SEBY Mohamed** s'engage dans un commando de chasse de la harka de Guerrouma :
« Il faut choisir un côté ou l'autre. On était entre la planche et le marteau, le clou au milieu »

Monsieur **SEBY Mohamed** :

« J'ai amené tous les harkis, enfin dans une salle, il [le lieutenant Durand] nous a dit ce qu'il s'est passé, il y a ça, y a ça, y a ça. Aujourd'hui, c'est votre vie qui est entre vos mains. Si vous voulez rester avec le FLN, c'est fini l'armée, à partir de demain, vous pouvez laisser vos armes et vous partez, si vous voulez rester avec nous, moi je m'occuperai de vous jusqu'en vous ramenant en France. Alors moi, j'ai expliqué à tout le monde, tout le monde, sur le coup, ils m'ont dit oui, oui, oui, pas de problème. Mais après y en a qui ont commencé à se retirer doucement, doucement. Malheureusement, même dans cette SAS, on était 35, enfin, la moitié n'ont pas voulu venir, mais, malheureusement, à la fin, ils ont tous été massacrés. Presque personne, tous ceux que je connaissais, ils ont tous été massacrés ».

Madame **BARO**, épouse de supplétif :

[À propos des monitrices de promotion sociale] *« Elles nous faisaient apprendre le français, pour aller faire les courses, on parlait pas le français quand on est arrivé, on savait pas qu'est-ce qu'on dit, pour aller acheter le pain ou quoi. C'était elle... Elle gérait un peu notre vie pour qu'on comprend, on arrive à s'en sortir. Elle a fait beaucoup de choses, Madame Compas, pour les femmes et tout... ».*

Madame **SEBY**, épouse de supplétif :

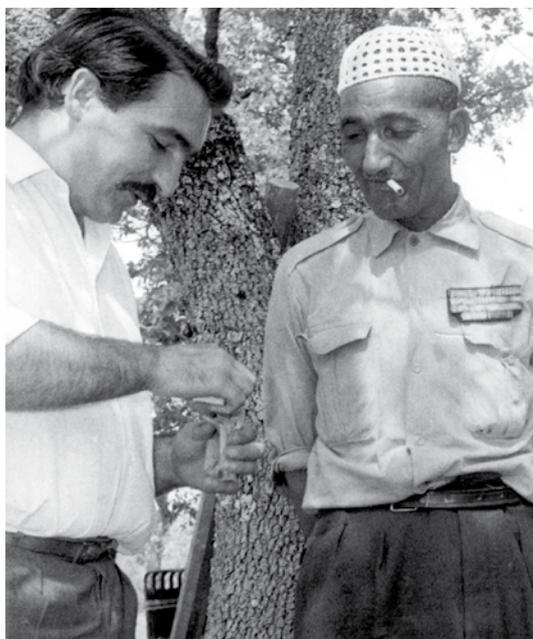
« Six heures et demi, il faut que je me lève, il faut que je prépare le petit-déjeuner pour mon mari. Mon mari, il part, il y a mes deux beaux-frères, ma belle-mère et ma belle sœur et moi-même, on va déjeuner à notre tour. Mes deux beaux-frères et ma belle-soeur vont à l'école, moi et ma belle-mère, on reste à la maison, je fais arranger les lits, je fais mon ménage et finalement je fais encore à manger. À la sortie de l'école, les enfants viennent, on mange, et on retourne à l'école. Je fais ma petite vaisselle et on fait la petite réunion entre femmes parce qu'on comprenait pas le français, on risque pas d'aller balader, on restait comme ça, on se regroupait. Si il y avait des trucs à faire, chacune les faisait chez elle. Et la plupart, on avait aussi des nourrissons, on s'occupe de nos bébés. Et jusqu'au soir, quand nos maris rentrent, on fait à manger. Et c'est ça les journées des femmes ! ».

Biographie du lieutenant Durand

Un homme, un parcours : le lieutenant Yvan Durand (1931-1986)

Né le 2 octobre 1931 à Sainte-Foy-lès-Lyon, il obtient un diplôme supérieur de lettres et s'intéresse ensuite à l'ethnographie. Il effectue son service militaire de novembre 1954 jusqu'en juin 1957. En mars 1959, il décide de reprendre du service dans les Affaires algériennes, il est alors affecté comme chef de la SAS de Thiers dans l'arrondissement de Palestro. Il crée ensuite deux autres SAS, celle de Maala El Isseri et celle d'Ouled Gassem. À la fin du conflit, il démissionne de l'armée pour pouvoir rapatrier le maximum d'anciens supplétifs et leurs familles, et quitte l'Algérie le 30 juin 1962. De 1962 à 1968, il participe à l'action des ministères des Rapatriés, de l'Intérieur puis des Affaires sociales, comme inspecteur du Service pour l'accueil et le reclassement des Français musulmans.

S'il intervient dans la conception, la réalisation et le fonctionnement des hameaux forestiers pour les familles d'anciens supplétifs, il œuvre aussi à la mise en place des centres de préformation d'Ongles et de Salérans. Il quitte la région pour le Sud-Ouest en 1968 où il devient animateur culturel et d'éducation populaire. Le 6 juillet 1986, il décède des suites d'un accident de la circulation, alors qu'il pouvait aider un descendant de supplétif en difficulté.



Repères chronologiques

Conquête et colonisation de l'Algérie (1830-1954)

- 1830 : Début de la conquête de l'Algérie. Reddition d'Alger le 5 juillet
- 1847 : Reddition de l'Émir Abd-el-Kader
- 1848 : Départementalisation de l'Algérie. L'Algérie devient une terre française
- 1857 : Conquête de la Kabylie
- 1860 : Discours de Napoléon III où il évoque la colonie d'Afrique comme un « royaume arabe »
- 1865 : Senatus-Consulte de Napoléon III posant le cadre de l'assimilation
- 1870 : Décret Crémieux prescrivant la naturalisation collective des Juifs indigènes
- 1871 : Alors que la France vient de perdre la guerre contre la Prusse, la privant de l'Alsace et de la Moselle, soulèvements dans toute l'Algérie
- 1881 : Loi autorisant l'exercice par les administrateurs des communes mixtes de pouvoirs disciplinaires à l'encontre des « indigènes », dite « Code de l'indigénat »
- 1912 : Loi sur le service militaire obligatoire pour les « indigènes »
- 1914-1918 : Près de 300 000 Français d'Algérie et Algériens participent à la Première Guerre mondiale
- 1919 : Loi Jonnart réformant le statut des Algériens : premières avancées politiques
- 1926 : Fondation à Paris de l'Étoile nord-africaine (ENA). Messali Hadj en est le secrétaire général
- 1927 : Fondation à Alger de la Fédération des Élus musulmans algériens
- 1930 : Commémoration du centenaire de l'Algérie française
- 1931 : Fondation de l'Association des Oulémas réformistes d'Algérie
- 1936 : Fondation du Congrès musulman algérien (Fédération des Élus, Oulémas, Parti communiste algérien). Projet de loi du ministre Maurice Viollette d'accorder la pleine citoyenneté française à 21 000 Algériens appelés « Français musulmans », sans qu'ils renoncent à leur statut
- 1937 : le Parti du peuple algérien (PPA) succède à l'ENA
- 1939-1945 : Participation des Français d'Algérie et Algériens à la Seconde Guerre mondiale
- 1943 : Le Manifeste du peuple algérien réclame la reconnaissance de la nation algérienne et la création d'un État algérien lié à la France
- 1945 : À la suite des manifestations nationalistes, vaste répression dans les régions de Sétif et Guelma en mai et juin
- 1946 : Fondation de l'Union démocratique du Manifeste algérien (UDMA) et du Mouvement pour le triomphe de libertés démocratiques (MTLD)
- 1947 : Statut de l'Algérie avec la création d'une assemblée algérienne
- 1948 : Trucage des élections à l'Assemblée algérienne

La guerre d'Algérie (1954-1962)

- 1954 : Début de la guerre d'Algérie (1^{er} novembre). Le Front de libération national (FLN) appelle à la lutte armée pour l'indépendance
- 1955 : Promulgation de la loi sur l'état d'urgence en Algérie (3 avril). Premiers rappels de réservistes ayant terminé leur service militaire. Soulèvements dans le Nord-Constantinois (20 août) suivi de massacres de civils algériens

1956 : Loi sur les pouvoirs spéciaux (12 mars). Rappel massif des soldats français. Recours croissant aux soldats et supplétifs algériens dans l'armée française. Congrès de la Soummam du FLN. Détournement sur Alger de l'avion des principaux chefs du FLN

1957 : « Bataille d'Alger ». Débats sur la question algérienne à l'ONU

1958 : « Bataille des frontières » à la frontière tunisienne. L'aviation française bombarde le village tunisien de Sakhiet (8 février). Prise du gouvernement général par la foule d'Alger et formation d'un « Comité de salut public » (13 mai). Appel au général de Gaulle. Référendum sur le changement de République (28 septembre). Proclamation du Gouvernement provisoire de la République algérienne (GPRA) au Caire (19 septembre). Plan de Constantine (3 octobre)

1959 : Lancement des grandes opérations militaires du plan Challe. Discours du président de la République, Charles de Gaulle, sur le droit à l'autodétermination des Algériens (16 septembre)

1960 : « Semaine des barricades » à Alger, organisée par les partisans de l'Algérie française (24 janvier-1^{er} février). Premières négociations entre le gouvernement français et le GPRA

1961 : Création de l'Organisation armée secrète (OAS) et échec du putsch des généraux. Couvre-feu pour les Algériens à Paris : son boycott à l'appel du FLN aboutit à la mort de plusieurs dizaines d'Algériens par la police française (17 octobre)

1962 : Signature des Accords d'Évian (18 mars). Proclamation du cessez-le-feu (19 mars). Déchaînement des violences de l'OAS et représailles du FLN. Ratification des accords d'Évian en métropole (8 avril). Référendum d'autodétermination en Algérie (1^{er} juillet). Reconnaissance de l'indépendance par la France (3 juillet) et proclamation de l'indépendance par l'Algérie (5 juillet). La fusillade de la rue d'Isly à Alger et les massacres d'Oran accélèrent l'exode des pieds-noirs. Fuite d'anciens harkis et leurs familles, suite aux violences et massacres qui les visent

Les mémoires de la guerre d'Algérie (1962-2020)

1962 : Loi d'amnistie concernant les actes commis en Algérie, suivie d'autres lois en 1964, 1966, 1968 et 1982

1966 : Création du Centre des archives d'outre-mer à Aix-en-Provence (CAOM)

1970 : Première loi d'indemnisation des rapatriés. D'autres suivront pour les rapatriés et pour les harkis

1974 : Création de la carte de combattant « pour les opérations de maintien de l'ordre » en Afrique du Nord

1975 : Révolte dans certains camps, où sont regroupées des familles d'anciens harkis, qui sera suivie par d'autres révoltes et manifestations.

1977 : Translation des cendres d'un soldat inconnu de la guerre d'Algérie à la Nécropole nationale de Notre-Dame-de-Lorette (Pas-de-Calais)

1983 : La guerre d'Algérie fait son apparition dans les programmes scolaires de terminale

1987 : Rassemblement des rapatriés à Nice pour les 25 ans du départ d'Algérie (27 juin). Fondation du Front uni des anciens combattants (FNACA, ARAC, FNCPG-CATM, UF-UNC-AFN) : adoption d'une plate-forme revendicative commune et manifestation nationale le 3 octobre

1989 : Création d'un Mémorial national d'Afrique du Nord à Montredon-Labessonnié (Tarn)

1990 : Création de l'association *Au nom de la mémoire*, œuvrant notamment sur la mémoire du 17 octobre 1961

1992 : Ouverture des archives publiques de la guerre d'Algérie

1999 : Loi qui reconnaît l'expression « guerre d'Algérie » (18 octobre)

2002 : Inauguration du Mémorial national de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie au quai Branly (Paris).

2003 : Année de l'Algérie en France. Décret instituant une Journée nationale d'hommage aux « Morts pour la France » pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie le 5 décembre de chaque année. Décret instituant la Journée nationale d'hommage aux harkis le 25 septembre de chaque année

2005 : Loi recommandant que « les programmes scolaires reconnaissent en particulier le rôle positif de la présence française outre-mer, notamment en Afrique du Nord ». Après de vifs débats, le Président de la République retire l'article de la loi concerné. L'ambassadeur de France en Algérie qualifie de « tragédie inexcusable » les massacres de mai-juin 1945

2012 : Loi de reconnaissance du 19 mars comme « Journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc ». À Alger, le Président de la République François Hollande qualifie la colonisation de « système profondément injuste et brutal » et affirme qu'il reconnaît « les souffrances que la colonisation a infligées au peuple algérien ». Les programmes scolaires des classes de terminale générale proposent le choix d'enseigner « L'historien et les mémoires de la Seconde Guerre mondiale », ou « L'historien et les mémoires de la guerre d'Algérie »

2016 : Reconnaissance par le Président de la République des « *responsabilités des gouvernements français dans l'abandon des harkis, les massacres de ceux restés en Algérie et les conditions d'accueil inhumaines de ceux transférés en France* » (25 septembre)

2018 : Le 13 septembre 2018, Emmanuel Macron « reconnaît, au nom de la République française, que Maurice Audin a été torturé puis exécuté ou torturé à mort par des militaires qui l'avaient arrêté à son domicile » le 11 juin 1957 à Alger

2020 : Mise en ligne par les Archives nationales du guide numérique sur les disparus de la guerre d'Algérie

Sources et documents

Archives Départementales des Alpes de Haute-Provence

Archives contemporaines

- 15 W 23 Préfecture - Service des rapatriés, accueil des rapatriés
- 15 W 66 Préfecture - Service des rapatriés, statistiques périodiques établies par le service des rapatriés des Basses-Alpes de 1962 à 1963.
- 15 W 68 Préfecture - Service des rapatriés, statistiques périodiques établies par le service des rapatriés des Basses-Alpes de 1965 à 1966.
- 15 W 69 Préfecture - Service des rapatriés, harkis rapatriés d'Algérie : correspondance (1962-1969).
- 15 W 70 Préfecture - Service des rapatriés, harkis : accueil (listes); installation et logement; problèmes sanitaires et sociaux (1962-1966).
- 15 W 71 Préfecture - Service des rapatriés, harkis : emploi, reclassement professionnel; traitement des chefs de hameaux forestiers (1962-1967).
- 15 W 72 Préfecture - Service des rapatriés, centre éducatif d'Ongles
- 43 W 31 Préfecture - Cabinet, militaires en service en Afrique du Nord
- 43 W 161 Préfecture - Cabinet, questions algériennes
- 43 W 171 Préfecture - Cabinet, accueil des rapatriés d'Algérie
- 61 W 11 D.DA.S.S - Service de l'enfance, rapatriés de l'Afrique du Nord
- 65 W128 Sous-préfecture de Forcalquier, installation des anciens harkis
- 65 W 129 Sous-préfecture de Forcalquier, accueil des rapatriés d'Algérie
- 1018 W 81 Sous-préfecture de Barcelonnette, Guerre d'Algérie
- 1018 W 83 Sous-préfecture de Barcelonnette, Guerre d'Algérie
- 1020 W 57 Préfecture - Cabinet, harkis : affaires diverses
- 1020 W 67 Préfecture - Cabinet, centre éducatif d'Ongles
- 1020 W 457 Préfecture - Cabinet, harkis : affaires des eaux et forêts
- 1444 W 1 Conseil general - Archives départementales, affaires culturelles

Photographies

119 Fi 1472

Presse

Per 639, *Le Provençal*

Per 653, *La Marseillaise*

Autres documents

- Photographies : collection particulière de Madame Durand , ECPAD et ONF, Jean-Christophe Labadie
- Carte : « Parcours de harkis et de leurs familles », livret d'exposition, ONACVG

Bibliographie

Fatima BESNACI-LANCOU, Abderahmen MOUMEN, *Les harkis*, Le Cavalier bleu, 2008.

Abderrahmane BOUCHENE, Jean-Pierre PEYROULOU, Ouanassa SIARI-TENGOUR, Sylvie THENAULT, *Histoire de l'Algérie à la période coloniale (1830-1962)*, La Découverte, 2012.

Raphaëlle BRANCHE, Sylvie THENAULT, « La guerre d'Algérie », *Documentation photographique* n° 8022, août 2001.

Raphaëlle BRANCHE, Sylvie THENAULT (dir.), *La France en guerre 1954-1962, expériences métropolitaines de la guerre d'indépendance*, éditions Autrement, 2008, collection Mémoires/Histoire n° 142, 2008.

Jean-Charles JAUFFRET, *La guerre d'Algérie, les combattants français et leurs mémoires*, Odile Jacob, 2016.

Jean-Jacques JORDI, *Les pieds-noirs*, Le Cavalier bleu, 2008.

Guy PERVILLE, *Atlas de la guerre d'Algérie, de la conquête à l'indépendance*, Autrement, 2003.

Guy PERVILLE, *La guerre d'Algérie*, PUF, 2007, collection « Que sais-je ? ».

Guy PERVILLE, *Histoire iconoclaste de la guerre d'Algérie et de sa mémoire*, Vendémiaire, 2018.

Benjamin STORA, Linda AMIRI (dir.), *Algériens en France. 1954-1962 : la guerre, l'exil, la vie*, Paris, Autrement, 2012.

Sylvie THENAULT, *Histoire de la guerre d'indépendance algérienne*, Flammarion, 2005.

Sylvie THENAULT, *Algérie : des « événements » à la guerre. Idées reçues sur la guerre d'Indépendance algérienne*, Le Cavalier bleu, 2012.

Intégration dans les programmes d'histoire

Collège

Classes de troisième

Thème 2 : *Le monde depuis 1945*

Indépendances et construction de nouveaux États

Lycée général et technologique

Classes de terminale générale (rentrée 2020)

Thème 2 : *La multiplication des acteurs internationaux dans un monde bipolaire (de 1945 au début des années 1970)*

- Chapitre 2 : une nouvelle donne géopolitique : bipolarisation et émergence du tiers-monde

Les nouveaux États: de leur indépendance à leur affirmation politique sur la scène internationale

- Chapitre 3. La France: une nouvelle place dans le monde

La fin de l'empire colonial français ; la crise algérienne de la République française et la naissance d'un nouveau régime

Point de passage et d'ouverture : La guerre d'Algérie

Enseignement de spécialités : Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques

Thème 3 - Histoire et mémoires

Mémoires et histoire d'un conflit : la guerre d'Algérie

Classes de terminale technologique (rentrée 2020)

Thème 2 : *Du monde bipolaire au monde multipolaire*

le processus de décolonisation et l'émergence du tiers monde

Thème 3 : *La France de 1945 à nos jours : une démocratie*

Un sujet d'étude au choix dont « la guerre d'Algérie ». Ce sujet d'étude permet d'évoquer les différentes dimensions de la guerre d'Algérie : la spécificité du statut de l'Algérie, les différents mouvements indépendantistes, la mobilisation des appelés du contingent, les attentats, la torture, les accords d'Évian, les conséquences politiques et humaines de cette guerre, en Algérie et en France.

Lycée professionnel

Classes de terminale

Sujet d'étude 3 : *La décolonisation et la construction de nouveaux États : Inde, Algérie*



ONACVG des Alpes-de-Haute-Provence
Archives départementales des Alpes-de-Haute-Provence
Service éducatif

2, rue du Trélus, 04000 DIGNE-LES-BAINS
04 92 30 08 66, service.educatif@le04.fr

Ouvert du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h

**ALPES DE HAUTE
PROVENCE**
LE DÉPARTEMENT